

AUGUSTE LONGNON

MÉMBRE DE L'INSTITUT

LES NOMS DE LIEU
DE LA FRANCE



LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL ET Léon MIROT

Archivistes Paléographes,
Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS

1920-1929

ORIGINES ANTÉROMAINES : *IVURANDA* OU *IGORANDA*¹.

188. On étudiera plus loin, parmi les noms de lieu d'origine romaine, ceux qui expriment une situation voisine des confins de deux cités. Tel paraît avoir été le rôle du mot antéromain — on n'ose dire gaulois — *ivuranda* ou *igoranda*.

Les formes vulgaires de ce mot sont au nombre d'au moins neuf².

1. Nous reproduisons ici, en la condensant légèrement, une partie de la leçon, faite le 13 mars 1890 au Collège de France, dans laquelle Auguste Longnon, après avoir étudié les vocables issus des mots latins *finis* et *limites*, en rapprocha ceux de même signification, qui représentent le mot, sinon gaulois, à coup sûr antéromain, *ivuranda* ou *igoranda*. Depuis lors — en 1892 — on a vu paraître dans la *Revue archéologique* (3^e série, t. XX) deux mémoires sur la matière : l'un (p. 170-175) de Julien Havet, sous le titre : **Igoranda* ou **icoranda, frontière, note de toponymie gauloise* ; l'autre (p. 284-287) d'Auguste Longnon lui-même, intitulé : *Le nom de lieu gaulois ewiranda*.

2. Il convient d'y ajouter les formes **Aiguerande** et **Égarande**, mentionnées par Julien Havet (p. 173), et qui désignent, la première un écart de Belleville-sur-Saône (Rhône), situé « à quelques kilomètres de la limite séparative des anciens diocèses de Lyon et de Mâcon », la seconde un écart d'Estivareilles (Loire) « dans l'ancien diocèse du Puy-en-Velay, à la limite de ceux de Lyon et de Clermont ». — D'autre part le mémoire d'Auguste Longnon indiqué dans la note précédente signale (p. 284 et 285) la forme aphérésée **Guirande**, nom : d'un hameau de Lagorce (Gironde), qui appartenait à l'ancien diocèse de Bordeaux, et confinait à celui de Saintes ; d'un hameau du département de la Loire actuellement rattaché à Noirétable (ancien diocèse de Clermont), mais qui paraît avoir dépendu auparavant des Salles (ancien diocèse de Lyon) ; — d'un hameau de Felzins (Lot), qui appartenait au diocèse de Cahors, et n'était séparé de celui de Rodez que par une distance de 1.600 mètres ; localité qui ne paraît pas « différente de celle que le *Dictionnaire des Postes* (édit. de 1876) mentionne sous le nom **Enguirande**, comme un écart de Saint-Félix », canton de Velzins ; — d'un affluent de la Sèvre Niortaise traversé « vers le milieu de son cours par la limite séparant avant 1317 le diocèse de Poitiers... de celui de Saintes ». En outre « les **Guirandes**, petit hameau de la commune de Montignac-le-Coq (Charente), était situé dans l'ancien diocèse de Périgueux, de Saintes et d'Angoulême ».

189. **Aigurande** (Indre) est une paroisse de l'ancien diocèse de Bourges (*civitas Biturigum*) située près de celui de Limoges (*civitas Lemovicum*).

190. **Eygurande** (Corrèze, Dordogne) : l'une des communes ainsi nommées se trouve sur le territoire de l'ancien diocèse de Clermont ; l'autre, du diocèse de Périgueux, était voisine de celui de Bordeaux.

191. **Iguerande** (Saône-et-Loire), Ivuranda à l'époque carolingienne, appartenait au diocèse de Lyon, confinant à celui de Mâcon, qui fut formé d'un démembrement de la *civitas Aeduarum*.

192. **Ingrande** (Maine-et-Loire, Mayenne, Vienne) est le nom de trois paroisses qui appartenaient respectivement aux diocèses d'Angers, du Mans et de Poitiers, dans les régions où ils confinaient, le premier à ceux de Nantes et de Poitiers, le second à celui d'Angers, le troisième à celui de Tours. D'ailleurs l'emplacement d'Ingrande (Vienne) répond à celui de la station *Fines* de la voie romaine de Tours à Poitiers.

193. Dans l'ancien diocèse de Poitiers, vers celui de Bourges ; dans l'ancien diocèse de Tours, vers ceux d'Angers, d'une part, et de Poitiers, d'autre part ; et dans l'ancien diocèse d'Angers, vers celui de Nantes, on remarque quatre localités dont le nom s'écrit **Ingrandes** (Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire), et dont l'une correspond à la station *Fines* de la voie romaine de Bourges à Poitiers.

194. **Ingrannes** (Loiret), de l'ancien diocèse d'Orléans, confinait à celui de Sens.

195. **Ygrande** (Allier) était une paroisse du diocèse de Bourges à vingt-trois kilomètres de l'ancienne limite de celui d'Autun.

196. **Yvrandes** (Orne) est aux confins des anciens diocèses de Bayeux et d'Avranches ; il appartenait au premier.

197. Enfin la **Délivrande**, à Douvres (Calvados), dont le véritable nom est *Yvrande*, encore employé au XIV^e siècle, se trouvait dans le diocèse de Bayeux, à une vingtaine de kilomètres de la limite occidentale de celui de Lisieux.

198. L'identité du nom *Ingrande* avec les noms *Aigurande* et *Igrande* est nettement attestée par les formes anciennes du nom d'Ingrande (Vienne) : *Evranda*, *Igoranda* et *Igranda*. On voit par là le peu de cas qu'il faut faire de l'opinion qui, fondée sur ce

qu'il y a deux ou trois *Ingrande* à l'extrémité du territoire angevin, tirait ce vocable de *ingressus Andium*, *Andes* étant le nom sous lequel César désigne les habitants de notre Anjou.

199. On voit que, sauf deux exceptions¹, toutes les localités énumérées plus haut étaient situées près des limites des diocèses auxquels elles appartenaient; et l'on sait que la circonscription des diocèses français, telle qu'elle se présentait encore au XVIII^e siècle, correspondait, dans son ensemble, à celle des cités de l'époque romaine. Or, il n'est pas interdit d'expliquer les deux exceptions que constituent Ygrande et la Délivrande par des modifications que la limite des *Aedui* et celle des *Lexovii* auraient subies, soit aux premiers siècles du moyen âge, soit même antérieurement à la conquête romaine, puisque le mot *ivuranda* ou *igoranda* est antéromain.

200. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de la désinence de ce mot les expressions *rand* et *randon*, qui, dans la partie méridionale du département de l'Aube, désignent certains tertres servant de limites aux territoires des communes, et qu'aux environs de Troyes, on appelle *fins*.

1. Plus celle que constitue *Ingrande*, écart de la Réorthe (Vendée) situé « en plein Poitou » (J. Havet, *loc. cit.*, p. 474).

ORIGINES GALLO-ROMAINES : -ACOS

201. Le suffixe *-acos*, latinisé *-acus*, tient dans l'onomastique gauloise une place considérable, et a contribué à former un nombre immense de noms de lieu gallo-romains encore subsistants aujourd'hui.

La valeur de ce suffixe est un peu vague, et comparable à cet égard à celle du suffixe français *-ier*, *-ière*, dérivé du latin *-arius*, *-aria*, qui sert à former : des adjectifs dérivés d'adjectifs, comme *premier* et *singulier*; des adjectifs dérivés de substantifs, comme *régulier* et *séculier*; des noms d'agents ou de professionnels, comme *chevalier*, *potier*, *tuilier*; des noms locaux communs dérivés de noms communs, comme *foyer*, *grenier*, *rivière*, *sablière*; des noms de lieu dérivés de noms propres d'hommes, comme *Bernardière*, *Blanchardière*, *Girardière*.

202. Le suffixe *-acos* a subsisté dans les langues néo-celtiques : dans les dialectes gaéliques sous la forme *-ach*; en gallois sous la forme *awc*, souvent réduite aujourd'hui à *og*, et en breton armoricain sous la forme *-ec* qui, au *xiii^e* siècle, a remplacé le moyen-breton *oc*.

203. En breton, le suffixe *-ec* termine un grand nombre d'adjectifs : *barrec*, « brancher », de *barr*, « branche »; *dourec*, « aqueux », de *dour*, « eau »; *poullec*, « marécageux », de *poul*, « marécage ». Il sert aussi à donner aux substantifs une idée de collectivité : *faoec*, de *fao*, « hêtre », désigne une hêtraie; *spernec*, de *spern*, « épine », un buisson d'épines. Cette dernière circonstance explique pourquoi les érudits qui les premiers ont consacré leurs loisirs à l'étude des anciens noms de lieu, ont pensé que le nom d'Épernay, en latin *Sparnacus* ou *Sparnacum*, pouvait offrir le même sens que le breton *spernec*, et constituer un synonyme des noms romans *Epinoy*, *Epinay*, qui représentent le latin *spinetum*. On ne saurait condamner absolument cette opinion formulée en 1864 par Houzé. Mais il résulte des études auxquelles d'autres savants se sont livrés, qu'en très

grande majorité les noms de lieu terminés par le suffixe gaulois *-acos*, latinisé *-acus*, dérivent de noms d'hommes, et surtout de noms d'hommes latins : la très grande majorité, et non, comme le prétendait Henri d'Arbois de Jubainville, la totalité, car le nom de **Mouzay** (Meuse), en latin *Mosacum*, est visiblement formé sur celui de la Meuse, comme en Belgique les noms de **Tilly** (Brabant), de **Ligny** (province de Namur), de **Silly** (Hainaut) sur les noms des cours d'eau — la Tille, la Ligne et la Sille — dont elles sont riveraines ; à ces exemples on peut ajouter celui de **Blézy** (Haute-Marne) sur la Blaise.

204. Au sujet des noms de lieu en *-acus* de la Gaule, H. d'Arbois de Jubainville s'est livré à une statistique assez intéressante. Il a constaté que sur quarante-cinq de ces noms dont l'existence est attestée à l'époque romaine, trente-six, soit les quatre cinquièmes, présentent un *i* avant le suffixe, en d'autres termes se terminent en *-iacus* : *Blar-iacus*, *Catus-iacus*, *Cortor-iacus*, *Germin-iacus*, etc. ; il a observé la même particularité dans quarante-cinq des cinquante-trois noms en *-acus* qui figurent dans les écrits de Grégoire de Tours ; et la proportion des noms en *-iacus* est bien plus forte encore parmi les noms de lieu que mentionnent les documents des siècles suivants.

205. En étudiant de plus près tous ces noms de lieu, cet érudit a constaté que la plupart du temps ils ont pour radical un nom d'homme d'origine romaine, d'ordinaire un gentilice, c'est-à-dire un nom de famille, et il a observé avec beaucoup de justesse que c'est à cette dernière circonstance qu'est due la fréquence de l'*i* précédant le suffixe *-acus*, la très grande majorité des gentilices romains étant terminés en *-ius*. C'est alors qu'il a cru pouvoir présenter sa théorie, bien connue aujourd'hui, et à laquelle il a réussi à donner une grande vraisemblance, qu'aux temps de l'indépendance gauloise, la propriété rurale était encore indivise dans chaque cité, et que ce fut le développement de la culture des céréales, après la conquête romaine, qui amena le partage de cette propriété collective, c'est-à-dire la constitution de la propriété individuelle dans notre pays.

La meilleure preuve de l'origine romaine de la propriété individuelle en Gaule résulte, à ses yeux, des noms propres en *-iacus* qui, pour le plus grand nombre, dérivent de noms de gentilices romains, et durent être, à l'origine, des noms de

fundi ou de propriétés immobilières : les noms de lieu gaulois, ou plutôt gallo-romains, en -iacus seraient donc analogues, comme formation, aux noms de lieu latins en -ianus, si nombreux en Italie et dans la Gaule méridionale, et qui seront ultérieurement étudiés.

206. Les noms de lieu dont la forme primitive était terminée en latin par le suffixe -acus appartiennent à toutes les régions de la France actuelle, et cela prouverait, s'il était nécessaire, que les Celtes ou Gaulois ont occupé toutes les parties de notre pays. Tous nos départements, à l'exception des Alpes-Maritimes et du Var, possèdent des communes dont les noms appartiennent à cette catégorie ; encore cette exception prouverait-elle seulement que la population celtique était peu répandue dans la région correspondante, car le nom, qu'on a eu occasion de rencontrer, de *Bezaudun* (Var) est une preuve non équivoque de l'occupation de cette partie de la Provence par les Gaulois.

207. D'ailleurs, à en juger par la nomenclature communale moderne, les noms en -acus sont en général beaucoup moins nombreux dans l'ancienne province romaine et dans la Novempopulanie : la chose s'explique, en ce qui touche la première de ces régions, par ce fait que les noms de *fundi* y étaient, à la manière romaine, terminés le plus souvent en -anus, ce qui est un des indices nombreux et variés du haut degré de romanisation de cette partie de la Gaule. Pour la Novempopulanie, l'explication est autre, car cette province, comprenant d'une façon à peu près complète le pays entre Garonne et Pyrénées, représente l'Aquitaine de César, dont la population était de même race que les Ibères ; les noms en -ac, et ceux, signalés déjà, de *Monlezun* et de *Tourduin* (Gers) y attestent indéniablement une infiltration celtique dont les écrits de l'antiquité parvenus jusqu'à nous ne font aucune mention.

Si nombreux sont les noms correspondant à des primitifs en -acus, qu'il n'en sera donné ici qu'un choix d'exemples énumérés selon l'ordre alphabétique de ces primitifs.

208. *Albiacus*, formé sur le gentilice *Albius*, qui lui-même dérive du *cognomen* *Albus* : **Albiac** (Haute-Garonne, Lot), **Albieux** (Loire), **Aubiach** (Gironde, Lot-et-Garonne), **Aubiat** (Puy-de-Dôme), **Auby** (Nord), **Augea** (Jura), **Augy** (Aisne, Cher, Yonne), **Aujac** (Charente-Inférieure, Gard).

209. Albinicus, du gentile Albinus, formé lui-même sur le *cognomen* Albinus : **Albignac** (Corrèze), **Albigneux** (Loire), **Albigny** (Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), **Aubignac** (Aveyron, Corrèze, Haute-Loire), **Aubignat** (Puy-de-Dôme), **Aubigné** (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres), **Aubigney** (Haute-Saône), **Aubigny** (Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Deux-Sèvres, Somme, Vendée), **Arbigny** (Ain, Haute-Marne), **Herbigny** (Ardennes), appelé Albinicus vers 860, **Herbignac** (Loire-Inférieure), **Arbignieu** (Ain).

210. Alciacus : **Aussac** (Charente, Tarn), **Aucey** (Manche), **Aussy** (Seine-et-Marne), **Auchy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais). *Ausques*, qui figure en composition dans **Nordausques** et **Zudausques** (Pas-de-Calais).

211. Antoniacus : **Antony** (Seine), **Antogny** (Indre-et-Loire), **Antoigni** (Orne), **Antoigné** (Maine-et-Loire), **Antonniat** (Dordogne).

212. Aureliacus : **Aureillac** (Lot-et-Garonne), **Aurillac** (Cantal), **Orlac** (Charente-Inférieure), **Orliac** (Corrèze, Dordogne), — d'où le diminutif **Orliaguet** (Dordogne), — **Orléat** (Puy-de-Dôme), **Orly** (Seine).

213. Avitiacus : **Avessac** (Loire-Inférieure), **Avezac** (Hautes-Pyrénées), **Avezé** (Sarthe).

214. Blandiacus : **Blanzac** (Charente, Charente-Inférieure, Haute-Loire, Haute-Vienne), — d'où le diminutif **Blanzaguet** (Charente), — **Blanzat** (Puy-de-Dôme), **Blanzay** (Charente-Inférieure), **Blanzée** (Meuse), **Blanzy** (Aisne, Ardennes, Saône-et-Loire), **Blandy** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Blandecques** (Pas-de-Calais), **Blangey** (Côte-d'Or), **Blangy** (Calvados, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme).

215. Calviacus : **Calviac** (Lot), **Calviat** (Dordogne), **Cauviac** (Gard), **Chaugey** (Côte-d'Or).

216. Calvinicus : **Calvignac** (Lot), **Chalvignac** (Cantal), **Cauvignac** (Gironde), **Cauvigny** (Oise), **Chauvigné** (Ille-et-Vilaine), **Chauvigny** (Loir-et-Cher, Vienne).

217. Campaniacus : **Campagnac** (Dordogne, Tarn), **Champagnac** (Cantal, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Loire, Haute-Vienne), **Champagnat** (Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire), **Champagné** (Sarthe, Vendée, Vienne), **Cham-**

pagney (Doubs, Jura, Haute-Saône), **Champagny** (Côte-d'Or, Jura, Savoie), **Champigné** (Maine-et-Loire), **Champigny** (Aube, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Seine, Vienne, Yonne).

218. Cassiacus : **Chassac** (Corrèze, Gard), **Chassé** (Sarthe), **Chassey** (Côte-d'Or, Meuse, Haute-Saône, Saône-et-Loire), **Chassiecq** (Charente), **Chassieu** (Isère), **Chassy** (Cher, Saône-et-Loire, Yonne), **Chessy** (Aube, Rhône, Seine-et-Marne).

219. Domitiacus : **Domezac** (Charente), **Domecy** (Yonne), **Donzy** (Nièvre), et sans doute aussi **Donzac** (Gironde, Tarn-et-Garonne), **Donzacq** (Landes).

220. Eburiacus, dérivé par l'intermédiaire d'un gentilice Eburius du nom gaulois *Ebuos* déjà rencontré dans *Eburodunum*, *Eburobriga*, *Eburomagus* : **Évry** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), **Yvrac** (Charente, Gironde), **Ivrey** (Jura), **Yvré** (Sarthe), **Ivry** (Côte-d'Or, Eure, Oise, Seine).

221. Flaviacus : **Flaviac** (Ardèche), **Flavy** (Aisne, Oise), **Flayat** (Creuse), **Fléac** (Charente, Charente-Inférieure), **Fleix** (Vienne), **Flée** (Sarthe) et *Saint-Sauveur-de-Flée* (Maine-et-Loire), *Saint-Germer-de-Fly* (Oise), **Flaugeac** (Dordogne), **Flaujac** (Lot), **Flageac** (Dordogne, Haute-Loire), **Flagey** (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Marne), **Flagy** (Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), **Fyé** (Sarthe). — *Flée* (Côte-d'Or), a une autre origine, cette localité étant, aux VIII^e et IX^e siècles, constamment nommée *Flexus*.

222. Flaviniacus : **Flavignac** (Haute-Vienne), **Flavigny** (Aisne, Cher, Côte-d'Or, Marne, Meurthe-et-Moselle), **Flaunac** (Lot), **Flagnac** (Aveyron), **Flagnat** (Charente), **Flagny** (Nord, Seine-et-Marne).

223. Floriacus : **Florac** (Lozère), **Florat** (Haute-Loire), **Floirac** (Charente-Inférieure, Gironde, Lot), **Fleurac** (Charente, Dordogne), **Fleurat** (Creuse), **Fleuré** (Orne, Vienne), **Fleurey** (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône), **Fleuriel** (Allier), anciennement *Fleurié*, **Fleurieu** (Rhône), **Fleurieux** (Rhône), **Fleury** (Aisne, Eure, Loiret, Manche, Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne)¹.

1. Si le nom de Fleury figure dans la nomenclature communale du départ-

224. *Juliacus*, du gentilice *Julius*, très répandu en Gaule, beaucoup de nobles Gaulois, qui devaient le droit de cité à Jules César, ayant pris son nom : **Juillac** (Charente, Corrèze, Gers, Gironde), — d'où le diminutif **Juillaguet** (Charente), — **Juillé** (Charente, Sarthe, Deux-Sèvres), **Jullié** (Rhône), *Saint-Pierre-de-Juillers* (Charente-Inférieure), **Juilley** (Manche), **Jully** (Côte-d'Or, Seine-et-Marne), **Jully** (Aube, Saône-et-Loire, Yonne), **Juliers**, en allemand **Jülich** (Prusse rhénane, régence d'Aix-la-Chapelle).

225. *Justiacus* : **Jussac** (Cantal), **Jussas** (Charente-Inférieure), **Jussey** (Haute-Saône), **Jussy** (Aisne, Cher, Yonne).

226. *Latiniacus* : **Ladignac** (Corrèze, Haute-Vienne), **Ladinhac** (Cantal), **Ladignat** (Haute-Loire), **Lagnat** (Ain), **Lagney** (Meurthe-et-Moselle), **Lagnieu** (Ain), **Lagny** (Oise, Seine-et-Marne), **Laigné** (Mayenne, Sarthe), **Laigny** (Aisne).

227. *Liciniacus* : **Lésignac** (Haute-Vienne), **Lésignat** (Charente), **Lésigné** (Maine-et-Loire), **Lésigny** (Seine-et-Marne, Vienne), **Lusignac** (Dordogne), **Lusignat** (Ain, Creuse), **Lusigny** (Allier, Aube, Côte-d'Or). **Lusignan** (Vienne) est de même origine ; la nasalisation de la dernière syllabe ne date que du temps de Philippe le Bel.

228. *Marcelliacus* : **Marcillac** (Aveyron, Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot), **Marcillat** (Allier, Puy-de-Dôme), **Marcillé** (Ille-et-Vilaine, Mayenne), **Marcillieu** (Loire), **Marcilly** (Aisne, Aube, Cher, Côte-d'Or, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Manche, Marne, Haute-Marne, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), **Marsilly** (Charente-Inférieure).

229. *Maximiacus* : **Meximieux** (Ain), **Messimy** (Ain, Rhône), **Massingy** (Côte-d'Or, Haute-Savoie), **Marsangis** (Marne, Yonne), et peut-être aussi **Marchangy** (Loire).

230. *Montaniacus* : **Montagnac** (Basses-Alpes, Dordogne, Hérault, Lot-et-Garonne), **Montagna** (Jura), **Montagnat** (Ain), **Montagney** (Doubs, Haute-Saône), **Montagnieu** (Ain, Isère), **Montagny** (Côte-d'Or, Loire, Oise, Rhône, Saône-et-Loire,

tement de l'Aude, où il paraît insolite, c'est en raison d'une circonstance spéciale : l'érection, en mars 1736, de la terre de Pérignan en duché-pairie sous le nom de Fleury, en faveur de Jean-Hercule de Rosset de Fleury.

Savoie, Haute-Savoie), **Montignac** (Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées), **Montigné** (Charente, Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres), **Montigny**, nom porté par une cinquantaine de communes, et par nombre d'écartés, dans la partie septentrionale de la France.

231. Pauliacus : **Paulhac** (Gers), **Paullac** (Gironde), **Paulhac** (Cantal, Haute-Garonne, Haute-Loire, Loire), — d'où le diminutif **Paulhaguet** (Haute-Loire), — **Paulhiac** (Lot-et-Garonne), **Pauliac** (Ariège, Corrèze, etc.), **Pauliat** (Allier, Creuse), la plupart des **Poilly**, **Pouillé**, **Pouilley**, **Pouilly** de la moitié septentrionale de la France, **Peillac** (Morbihan), et peut-être **Pailé** (Charente-Inférieure) et **Pailly** (Yonne).

232. Postumiacus : **Pouthumé** (Vienne), **Potangey** (Côte-d'Or), **Potangis** (Marne).

233. Quintiacus : **Quinsac** (Dordogne, Gironde), **Quinssat** (Puy-de-Dôme), **Quinçay** (Vienne), **Quincé** (Maine-et-Loire), **Quincey** (Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône), **Quincié** (Rhône), **Quincieu** (Isère), **Quincieux** (Rhône), **Quincy** (Aisne, Cher, Côte-d'Or, Meuse, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Cuinchy** (Pas-de-Calais), **Cuincy** (Nord). *Quincy* a pour diminutif **Quincerot** (Côte-d'Or, Yonne), qui est à rapprocher de *Flavignerot* et de *Quétignerot* (Côte-d'Or), diminutifs de *Flavigny* et de *Quétigny*.

234. Romaniacus : **Romagnac** (Cantal), **Romagnat** (Puy-de-Dôme), **Romagné** (Ille-et-Vilaine), **Romagnieu** (Isère), **Romagny** (Manche, ancien Haut-Rhin), **Romenay** (Saône-et-Loire), **Romeny** (Aisne).

235. Sabiniacus : **Savignac** (Ariège, Aveyron, Dordogne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne), **Savignat** (Creuse), **Savigna** (Jura), **Savigné** (Indre-et-Loire, Sarthe, Vienne), **Savigneux** (Ain), **Savignies** (Oise), **Savigny**, nom porté par plus de vingt communes de la France septentrionale.

236. Severiacus : **Séverac** (Aveyron), **Sévérac** (Loire-Inférieure), **Sevrai** (Orne), **Sevrey** (Saône-et-Loire), **Sivrey** (Aube), **Sivry** (Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Seine-et-Marne), **Cieurac** (Lot), **Civrac** (Gironde), **Civray** (Cher, Indre-et-Loire, Vienne), **Civrieux** (Ain, Rhône), **Civry** (Côte-d'Or), **Eure-et-Loire**, **Seine-et-Oise**, **Yonne**), **Xivray** (Meuse), **Xivry** (Meurthe-et-Moselle).

237. Tilliacus : **Tillac** (Gers), **Tilly** (Calvados, Eure, Indre,

Meuse, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise), **Teillé** (Loire-Inférieure), **Tilques** (Pas-de-Calais).

238. Valeriacus : **Vallery** (Haute-Savoie, Yonne), **Vaudrey** (Jura), **Vaudry** (Calvados).

239. Mais les noms de lieu gallo-romains en -acus ne sont pas tous formés sur des gentilices en -ius, car si la plupart des gentilices présentaient cette désinence, quelques autres étaient terminés différemment, par exemple en -enus : Antius, Avius, Lucius et Marcius ont pour doublets Antenus, Avenus, Lucenus et Marcenus, qui, combinés avec le suffixe -acus, ont formé des noms de lieu gallo-romains :

240. Antenacus : **Anthenay** (Marne).

241. Avenacus : **Avenay** (Marne).

242. Lucenacus : **Lucenat** (Allier), **Lucenay** (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire), **Luzenac** (Ariège), **Luzinay** (Isère).

243. Marcenacus : **Marcenat** (Allier), **Marcenay**, **Marsannay** (Côte-d'Or).

On trouve aussi -acus combiné avec un *cognomen* latin ou un nom d'homme gaulois.

244. Avitacus est le nom sous lequel Sidoine Apollinaire désigne la *villa* qu'il possédait en Auvergne du chef de sa femme, fille de l'empereur Avitus ; l'emplacement en est aujourd'hui marqué par **Aydat** (Puy-de-Dôme).

245. Brennacus, nom d'une ville royale du Soissonnais au VI^e siècle, est formé sur le nom gaulois *Brennos*. Brennacus doit être identifié, non pas comme on a voulu le faire, avec *Braisne* (Aisne), mais avec **Berny** (Aisne), anciennement *Breny*.

246. Turnacus, formé sur le nom d'homme gaulois latinisé Turnus est l'origine des noms de **Tournai** (Belgique), de **Tournay** (Calvados, Marne), de **Ternay** (Loir-et-Cher).

247. L'usage de former des noms de lieu en -acus ne fut pas brusquement abandonné : il persista en Gaule pendant la période franque, comme d'ailleurs en Gaule cisalpine, c'est-à-dire dans la Haute-Italie, pendant la période lombarde.

248. Quand les Francs s'établirent dans la Gaule du Nord, la très grande majorité des noms de lieu de notre pays, dérivés de gentilices romains en -ius, se terminaient en -iacus ; mais à cette époque, les gentilices n'existant plus, on ne comprenait

plus bien le mode de formation usité dans les premiers siècles de notre ère, et les Francs, lorsqu'ils voulurent donner leurs noms aux propriétés qu'ils possédaient, combinèrent ces noms avec le groupe -iacus, au lieu de suivre les exemples que pouvaient leur fournir Avit-acus, Brenn-acus et Turn-acus.

Les noms de lieu en -iacus formés sur des noms d'homme d'origine germanique, sont en nombre moins considérable que les vocables gallo-romains terminés de même; ils paraissent surtout dans les pays colonisés par les Francs, soit en Belgique et dans la France du nord-est. On citera ici, à titre d'exemples, les noms suivants :

249. Achariacus, de Acharius : **Achery** (Aisne).

250. Alamundiacus, de Alamundus, devenu par aphérèse **Lamontzée** (Belgique, prov. de Liège).

251. Albericiacus, de Albericus : **Obrechies** (Nord); cf. **Auberchicourt** (Nord), représentant *Albericiaca curtis*.

252. Bertmariacus, de Bertmarus : **Bermeries** (Nord); cf. **Berméricourt** (Marne).

253. Bettiniacus, de Betto, -onis : **Bétheny** (Marne); cf. **Béthenville** (Marne).

254. Blitmariacus, de Blitmarus : **Blumerey** (Haute-Marne), **Blémerey** (Meurthe-et-Moselle, Vosges).

255. Carliacus, formé sur un radical *Karl* : **Charly** (Aisne).

256. Fulcoldiacus, de Fulcoaldus : **Faucouzy** (Aisne).

257. Gerbertiacus, de Gairebertus : **Gerbehaye** (Belgique, prov. de Liège), au XIII^e siècle *Gerbercheis*.

258. Gerhildiacus, du nom de femme Gairehildis : **Grugis** (Aisne).

259. Geroldiacus, de Gairoaldus : **Grougis** (Aisne).

260. Gislebertiacus, de Gislebertus : **Gelbressée** (Belgique, prov. de Namur).

261. Hildericiacus, de Childericus : **Haudrecy** (Ardenne).

262. Landericiacus, de Landericus : **Landrecies** (Nord).

263. Landoldiacus, de Landoaldus : **Landouzy** (Aisne).

264. Lantberciacus, de Landbertus : **Lambercy** (Aisne).

265. Leuthariacus, de Leutharius : **La Hérie** et **Le Hérie** (Aisne), qui devraient s'écrire tous deux en un seul mot.

266. Rathariacus, de Ratharius : **Raray** (Oise).

267. Rotgariacus, de Rodogarius : Rougeries (Aisne).

268. Theodebertiacus, de Theodebertus : Thiverzé, localité aujourd'hui englobée dans Fontenay-le-Comte (Vendée).

269. Theodericiacus, de Theodoricus : Tiercé (Maine-et-Loire).

270. Trudoniacus, de Trudo : Trignée (Belgique, prov. de Liège).

271. Walismiacus, de Walismus : Valmy (Marne).

272. Waltbertiacus, de Waldebertus : Vaubercey (Aube), Vaubexy (Vosges).

273. Wariniacus, de Warinus : Guérigny (Nièvre), Wargnies (Nord, Somme).

274. Witmeriacus, de Widomarus : Gumery (Aube).

275. Il y a lieu d'aborder l'étude des formes vulgaires du suffixe *-acus*. La question ne serait pas compliquée si cette terminaison était toujours précédée d'une consonne, comme dans les noms de lieu dérivés de gentilices en *-enus* : Dans ce cas, *-acus* devient en langue d'oïl *-ay*, et en langue d'oc *-ac* ou *-at*. Mais beaucoup plus fréquemment le suffixe est précédé d'un *i* ; or il s'est produit, par le voisinage de cet *i* et de l'*a*, une sorte d'amalgame qui, de bonne heure, dans les pays romans qui furent plus tard de langue d'oïl, fit substituer au groupe *ia* un *e* ; c'est du moins ce que permettent de conjecturer les formes *Criseecus* et *Erchrecus*, substituées dans la seconde moitié du VIII^e siècle, par le pseudo-continuateur de Frédégaire, aux primitifs *Crisciacus* et *Ercuriacus*, aujourd'hui représentés par **Crécy** et **Écry**.

276. C'est vers le Poitou et la Saintonge que cette forme altérée *-ecus* s'est le mieux maintenue : au début du XIV^e siècle on notait encore *-ec* la finale, à présent réduite à *-é*, des noms **Andillé**, **Chiré**, **Cissé**, **Cloué**, **Latillé**, **Ligugé** (Vienne) ; d'ailleurs cette finale *-ec* et sa variante *-ecq* subsistent encore dans **Cersec**, **Lirec**, **Pressec** (Vienne), **Aizecq**, **Chassiecq**, **Ruffec** (Charente), **Prahec**, **Sciecq** (Deux-Sèvres), par exemple.

277. Tout au contraire, à droite de la Loire, le *c* de *-ecus* s'est de bonne heure vocalisé en *-i* : au IX^e siècle, dans le polyptique de Saint-Remy de Reims, **Fleury-la-Rivière** et **Rilly-la-Montagne** (Marne) sont appelés *Floreius* et *Risleius* : cette finale latine *-eius*, remontant donc pour le moins au IX^e siècle, suppose une

forme vulgaire contemporaine en *-ei*; celle-ci subsiste, sous la notation *-ey*, dans nos provinces romanes de l'est, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne orientale, et même dans la Champagne orientale et méridionale : **Aubigney** (Haute-Saône), **Champagney** (Doubs, Jura, Haute-Saône), **Vaudrey** (Jura).

278. Dans la Picardie, le reste de la Champagne, l'Île-de-France, l'Orléanais, le Berry, la forme *-ei* a de bonne heure, au XI^e siècle au plus tard, fait place à un *-i* que depuis déjà plusieurs siècles on note *-y* : **Antony**, **Aubigny**, **Blanzy**, **Coucy**, **Domecy**, etc. Dans les pays wallons cette finale a pris la forme féminine plurielle *-ies* : **Landrecies**, **Orchies**.

279. Il convient d'observer que la finale *-é*, provenant de *-iacus*, domine non seulement en Poitou et en Saintonge,⁷ mais aussi dans l'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la partie de la Normandie représentée par le département de l'Orne, et les fractions de la Bretagne où l'influence bretonne ne s'est exercée qu'à partir du IX^e siècle. * du Novel

280. Dans les pays de langue d'oc, l'*a* de *-acus* s'est maintenu, et la forme vulgaire de cette terminaison est *-ac*, **Albignac**, **Albiac**, **Aurillac**, **Blanzac**, **Calviac**, **Calvignac**, **Chassac**, etc. Mais dans les plus septentrionaux de ces pays la finale *-ac* s'est assourdie, et est remplacée par *-at* dans le sud du Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche : **Aubignat**, **Aubiat**, **Calviat**, **Champagnat**, **Fleurat**, **Ladignat**, **Lusignat**, **Marcillat**, **Quinssat**, **Savignat**, etc. ; cet assourdissement est parfois même consacré par la prononciation locale, bien que l'orthographe officielle ait conservé la notation *-ac* : le nom de **Boussac** (Creuse), se prononce *Boussa*.

281. On constate aussi l'assourdissement du *c* final dans la partie méridionale du département du Jura, et dans la partie septentrionale de celui de l'Ain : la région qui avoisine la limite de ces deux départements présente un grand nombre de noms géographiques terminés aujourd'hui en *-a* ou en *-ia*, et dont la finale latine était *-iacus* : **Bissia**, **Broissia**, **Denia**, **Loisia**, **Savigna** (Jura); dans le département de l'Ain, on observe parfois, comme en Auvergne, la notation *-at* : **Attignat**, **Ceyzériat**, **Curciat**, **Maillat**, **Martignat**, **Polliat**, **Pressiat**.

282. Une autre forme vulgaire correspondant à *-iacus* est *-ieu* ou *-ieux*, qui existe dans le pays arrosé par le Rhône depuis Seyssel jusqu'au confluent de l'Isère, et qui, de là, s'étend sur

les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. La plus ancienne notation de cette forme était *-ié*, qui s'est conservé dans les noms de **Jullié** et de **Quincié** (Rhône) ; du moins, c'est en *-ié* que se terminaient, vers le XII^e siècle, la plupart des noms qui sont aujourd'hui en *-ieu* ou *ieux*, parmi lesquels on mentionnera ici **Albigneux** (Loire), **Albieux** (Loire), **Chassieu** (Isère), **Fleurieux** (Ain, Rhône), **Jussieux** (Rhône), **Lagnieu** (Ain), **Marcillieu** (Loire), **Montagnieu** (Ain, Isère), **Quincieu** (Isère), **Romagnieu** (Isère), **Savignieux** (Ain, Loire).

283. La détermination des zones occupées par les diverses formes vulgaires correspondant à *-iacus*, fort intéressante à coup sûr pour le linguiste, ne l'est par moins pour l'ethnographe. Celui-ci, toutefois, n'attachera pas plus d'importance qu'il ne convient à la forme *-y* : originellement circonscrite dans une zone déterminée, elle en est sortie peu à peu sous l'influence de l'extension de la langue française, et par l'effet d'une sorte de centralisation : c'est ce qu'on remarque à propos du nom de **Coligny** (Ain), qui dans le patois s'appelle encore *Couligna*.

284. La forme *-ac*, qui est, on l'a vu, celle de la langue d'oc, se rencontre aussi dans la partie de la Bretagne qui a été soumise, dès le V^e siècle, à l'influence bretonne : **Campénéac** (Morbihan), **Comblessac** (Ille-et-Vilaine), **Marsac** (Loire-Inférieure), **Peillac** (Morbihan), **Ruffiac** (Morbihan).

285. On trouve, il est vrai, ailleurs que dans le midi de la France et en Bretagne, quelques noms de lieu terminés par le son *ac*, tels que *Brissac* (Maine-et-Loire), *Jaillac* (Aube), *Toussac* (Seine-et-Marne) et *Cressonsac* (Oise) ; mais ils ne représentent pas des primitifs en *-acus*. Jaillac est appelé *Jaillard* dans les textes anciens. Cressonsacq, dont le nom se prononce ou se prononçait *Cressonsa*, est pour *Cressonessart*. Toussac, vocable appliqué exclusivement à des moulins, a son origine dans une locution facétieuse, tollit saccum, « enlève sac », allusion aux méfaits si souvent reprochés aux meuniers ; il en est vraisemblablement de même de Brissac, à en juger par la forme ancienne *Brechessac*, dont malheureusement le premier terme est inexpliqué.

286. Dans les pays que les invasions ont germanisés, *-iacus* est devenu *-ich*, en bas-allemand *-ick* : **Blariacus**, **Bleriick** (Pays-Bas, Limbourg), **Cortoriacus**, **Coortryck**, nom flamand

de Courtrai, **Gemeniacus**, **Gemmenich** (Belgique, province de Liège); **Juliacus**, **Jülich**, nom allemand de Juliers (régence d'Aix-la-Chapelle); **Tiberiacus**, **Zieverich** (régence de Cologne), **Tolbiacus** ou **Tulpiacus**, **Zülpich** (régence d'Aix-la-Chapelle); **Turnacus**, **Doornyck**, nom flamand de Tournai; **Viroviacus**, **Werwicq** (Belgique, Flandre Occidentale).

287. Cette forme, dont on pourrait multiplier les exemples, semble avoir donné naissance à la finale germanique romanisée *-ecques*, observée dans la partie nord-ouest du département du Pas-de-Calais — soit dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer — qui avait reçu à l'époque des grandes invasions un fort appoint de population germanique. La forme *-ecques* — l's n'en date que du xvi^e siècle — substituée au bas-allemand *-ich* implique nécessairement le recul de l'élément germanique devant l'élément roman. Elle paraît dans les noms de **Blandecques**, de **Coyecques**, d'**Eperlecques**, de **Questrecques**, de **Senlecques** et de **Wardrecques**; assez fréquemment un déplacement de l'accent tonique l'a réduite à *-ques* atone : **Nordausques** et **Zudausques**, **Isques**, **Mentques**, **Quesques**, **Setques**, **Tilques**, **Wisques**.

ORIGINES ROMAINES
NOMS FORMÉS SUR DES GENTILICES

Les Romains appelaient fréquemment les propriétés rurales du nom des propriétaires, et en France, depuis l'époque romaine, il en fut souvent ainsi. La plupart du temps le vocable du domaine rural était un adjectif formé sur le nom du propriétaire à l'aide du suffixe *-anus*, en sous-entendant le substantif *fundus*; cette formation est identique, on le voit, à celle des noms gallo-romains en *-acus*.

288. Mais aussi il est arrivé que le gentilice même du possesseur ait été traité comme un véritable adjectif, *fundus* étant toujours sous-entendu : *Albinus*, **Aubin** (Aveyron); *Antonius*, **Antoingt** (Puy-de-Dôme), **Antoing** (Belgique, Hainaut); *Aurelius*, **Aureil** (Haute-Vienne); *Calvinus*, **Calvin** (Aveyron); *Crispinus*, **Crespin** (Aveyron, Tarn); *Flavinus*, **Flavin** (Aveyron); *Florentinus*, **Florentin** (Aveyron); *Lucanius*, **Lugan** (Aveyron, Tarn); *Pomponius*, **Pontpoint** (Oise), qu'on devrait écrire *Pompoin*; *Tiberius*, **Thiviers** (Dordogne).

289. Parfois le gentilice est employé au féminin : alors le substantif sous-entendu n'est plus *fundus*, mais *casa*, *villa* ou *domus* : *Albania*, **Aubagne** (Bouches-du-Rhône); *Aurelia*, **Aureille** (Bouches-du-Rhône); *Avitia*, **Avèze** (Gard); *Camulia*, **Chamouille** (Aisne); *Hispania*, **Espagne** (Corrèze), **Épagne** (Aube, Indre, Somme, Vendée); *Épaignes* (Eure); *Lusitania*, **Luisetaines** (Seine-et-Marne); *Marcellia*, **Marseille** (Oise), **Marseilles** (Cher) et leur diminutif **Marseillette** (Aude); *Pomponia*, **Pompogne** (Lot-et-Garonne), **Pomponne** (Seine-et-Marne).

Mais ces noms, qui consistent uniquement dans les gentilices pris adjectivement, sont comme perdus dans la foule de ceux qui ont été formés sur les gentilices au moyen des suffixes *-acus* et *-anus*.

290. Les noms en *-anus* sont aussi fréquents dans l'ancienne Province romaine que ceux en *-acus* dans le reste de la Gaule.

291. Abellianus, dérivé du gentilice Abellius : **Abeilhan** (Hérault).
292. Albianus, de Albius : **Aubian** (Hérault).
293. Albinianus, de Albinus : **Aubignan** (Vaucluse).
294. Anicianus, du gentilice Anicius, qui, pris adjectivement, constitue le nom primitif, Anicium, de la ville du Puy (Haute-Loire) : **Nissan** (Hérault), pour *Anissan*, par aphérèse de l'a initial, confondu avec un locatif.
295. Anianus, de Anius : **Aignan** (Gers), **Agnin** (Isère).
296. Aurelianus, de Aurelius : **Aureilhan** (Landes, Hautes-Pyrénées), **Oreilhan** (Hérault), **Oreilla** (Pyrénées-Orientales).
297. Avitianus, de Avitius : **Avezan** (Gers).
298. Balbianus, de Balbius : **Balbins** (Isère).
299. Barbarianus, de Barbarius : **Barbaira** (Aude).
300. Bassianus, de Bassius : **Bassan** (Hérault).
301. Blandianus, de Blandius : **Blandin** (Isère).
302. Bojanus, de Boius : **Boujan** (Hérault).
303. Caprilianus, de Caprius : **Chabrillan** (Drôme).
304. Cassianus, de Cassius : **Cassan** (Cantal).
305. Clarianus, de Clarius : **Clérans** (Dordogne), **Claira** et **Clara** (Pyrénées-Orientales).
306. Clementianus, de Clementius : **Cléménçan** (Hérault).
307. Cornelianus, de Cornelius : **Corneilhan** (Hérault), **Corneillan** (Gers), **Corneilla** (Pyrénées-Orientales).
308. Crispianus, de Crispus : **Crespian** (Gard).
309. Curtianus, de Curtius : **Coursan** (Aude).
310. Dalmatianus, de Dalmatius : **Daumazan** (Ariège).
311. Domitianus, de Domitius : **Domessin** (Savoie), **Domezain** (Basses-Pyrénées).
312. Fabricianus, de Fabricius : **Fabrezan** (Aude).
313. Flaccianus, de Flaccius : **Flassans** (Var), **Flassa** (Pyrénées-Orientales).
314. Florianus, de Florius : **Florian** (Gard), **Fleurian** (Haute-Garonne), **Floure** (Aude).
315. Frontinianus, de Frontinus : **Frontignan** (Haute-Garonne, Hérault).
316. Gallianus, de Gallus : **Gaillan** (Gironde), **Galhan** (Gard).

317. Gratianus, de Gratius : **Grazan** (Gers).
318. Julianus, de Julius : **Juillan** (Hautes-Pyrénées), **Julians** (Vaucluse), **Julhians** (Bouches-du-Rhône), **Julia** (Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales).
319. Licinianus, de Licinius : **Lézignan** (Aude, Hérault, Hautes-Pyrénées).
320. Lucanianus, de Lucanius : **Lugagnan** (Hautes-Pyrénées).
321. Lucianus, de Lucius : **Lussan** (Gard, Haute-Garonne, Gers), **Lucia** (Pyrénées-Orientales).
322. Lupianus, de Lupius : **Loupian** (Hérault), **Loupia** (Aude).
323. Marinianus, de Marinius : **Marignan** (Gers).
324. Marcellianus, de Marcellius : **Marseillan** (Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées).
325. Martianus, de Martius : **Marsan** (Gers), **Marsa** (Aude, Lot).
326. Maurianus, de Maurius : **Maurian** (Gironde, Hérault).
327. Maurillianus, de Maurillius : **Maureilhan** (Hérault, Landes).
328. Naevianus, de Naevius : **Névian** (Aude), **Nébian** (Hérault).
329. Pardelianus, de Pardelius : **Pardailhan** (Hérault), **Pardailan** (Lot-et-Garonne), **Pardeillan** (Gers).
330. Paulianus, de Paulius : **Paulhan** (Hérault).
331. Pomponianus, de Pomponius : **Pompignan** (Gard, Tarn-et-Garonne).
332. Pontianus, de Pontius : **Ponsan** (Gers), **Ponsas** (Drôme), **Poncin** (Ain), **Poncins** (Loire).
333. Porcianus, de Porcius : **Poussan** (Hérault).
334. Priscianus, de Priscius : **Preixan** (Aude), **Pressins** (Isère).
335. Quintilianus, de Quintilius : **Quintillan** (Aude).
336. Salvianus, de Salvius : **Sauvian** (Hérault).
337. Seianus, de Seius : **Sigean** (Aude).
338. Sescianus, de Sescius : **Seissan** (Gers, Bouches-du-Rhône), **Seyssins** (Isère).
339. Sornianus, de Sornius : **Sournia** (Pyrénées-Orientales).

340. Taurinianus, de Taurinius : **Taurignan** (Ariège),
Taurinya (Pyrénées-Orientales).
 341. Tiberianus, de Tiberius : **Tibiran** (Hautes-Pyrénées).
 342. Trebellianus, de Trebellius : **Travaillan** (Vaucluse).
 343. Tullianus, de Tullius : **Tullins** (Isère).
 344. Ursianus, de Ursus : **Orsan** (Gard).
 345. Valentianus, de Valentius : **Valencin** (Isère).
 346. Valerianus, de Valerius : **Vallerins** (Nièvre).
 347. Vindemianus, de Vindemius : **Vendémian** (Hérault).

348. Si l'on cherche à déterminer l'étendue de pays où se rencontre le suffixe latin *-anus* dans les noms de lieu de l'époque romaine, on constatera qu'elle correspond, d'une manière générale, à l'ancienne Province romaine et à l'ancienne Aquitaine, c'est-à-dire précisément aux parties de la Gaule où les noms gallo-romains en *-acus* sont le moins nombreux. Le fait s'explique, pour la Province romaine, par une romanisation plus complète que celle des autres parties de la Gaule, et pour l'Aquitaine, parce que, ce pays n'étant pas, à proprement parler, celtique, on y forma peut-être les vocables de domaines ruraux dérivés de noms d'homme en se servant, de préférence, du suffixe latin *-anus*.

349. On a pu constater que les formes vulgaires revêtues par le suffixe *-anus* sont au nombre de trois : *-an*, *-in* et *-a*. La première est la plus fréquente, mais on ne l'observe pas dans la partie orientale de la Province romaine, en deçà de l'Isère : dans les départements de l'Isère et de la Savoie, et, moins fréquemment d'ailleurs, dans ceux de la Loire et du Rhône, la combinaison de l'*a* de *-anus* avec l'*i* qui le précédait a eu pour résultat la forme *-in* ou, par l'addition d'un *s* parasite, *-ins* ; le nom de *Domezain* (Basses-Pyrénées), atteste que le même phénomène a pu se produire assez loin de la région qui vient d'être indiquée. Quant à la forme *-a*, les exemples cités plus haut montrent qu'elle se rencontre presque exclusivement dans le département des Pyrénées-Orientales et dans la partie méridionale de celui de l'Aude : elle résulte d'un phénomène phonétique très connu dans le Midi de la France, la chute de l'*n* placé entre deux voyelles. Parfois cet *a* final, bien que tonique, a été francisé en un *e* muet atone, on l'a vu par l'exemple de *Floure*, représentant le latin *Florianum*.

350. A la différence de ceux formés à l'aide du suffixe masculin -anus, fort nombreux, et dont il n'a été cité qu'un choix, les noms de lieu qui présentaient le féminin de ce suffixe, -ana, sont assez rares. On peut citer pourtant, dans la Province romaine Chichilienne et Séchilienne (Isère), de Caeciliana; **Maillanne** (Bouches-du-Rhône) de Malliana ou Manliana; **Marsanne** (Drôme), de Marciana; **Marignane** (Bouches-du-Rhône), de Mariniana; **Reillanne** (Basses-Alpes) et son diminutif **Reilhanette** (Drôme), de Reguliana. C'est vraisemblablement à la même catégorie qu'appartiennent **Clamensane**, **Saumanne** et **Taulanne** (Basses-Alpes), **Maussanne**, **Pélissanne** et **Simiane** (Bouches-du-Rhône), **Gumiane** (Drôme). Hors de la région provençale, ces formes féminines sont encore plus rares; cependant on note, dans la France septentrionale **Louveciennes** (Seine-et-Oise), de Lupiciana; **Marchiennes** (Nord), de Marciana; **Valenciennes** (Nord), de Valentiana; **Vauciennes** (Marne), de Veltiana.

351. Plus rares encore sont les noms de lieu dont le thème étymologique présente le suffixe -anus sous sa forme masculine plurielle; toutefois, il en existe un spécimen bien connu: **Orléans** (Loiret) répond au latin Aureliani; jusqu'au xiv^e siècle on disait *Orliens* et *Olliens*; la forme actuelle est l'effet d'une réaction savante.

352. Il convient de rappeler ici que dans le sud-est de la Gaule un certain nombre de noms de lieu ont été formés sur des gentilices, au moyen des suffixes d'origine ligure -ascus et -oscus, dont l'usage avait persisté dans cette contrée.

353. Les nombreux vocables géographiques en -in, -ain, -aing, qu'on rencontre dans les pays wallons de France et de Belgique, tels que **Hesdin** (Pas-de-Calais), **Crespin**, **Bouchain**, **Cantaing**, **Vertain** (Nord), sont, dans les textes carolingiens, terminés en -inium; on peut supposer qu'ils ont été formés, eux aussi, sur des gentilices romains, et que le suffixe -inius était particulier à la Gaule Belgique; comme, au dire de César, certaines populations belgiques étaient apparentées aux populations germaniques, peut-être ce suffixe est-il une variante du suffixe germanique -ing, qui termine tant de noms de lieu ayant pour racine un nom de personne.

354. Sur les gentilices romains ont été formés encore des noms de lieu imparisyllabiques en -o, -onis :

355. Albucio, formé sur le gentilice *Albucius* — auquel on doit *Albussac* (Corrèze) et *Aubussay* (Cher) — a donné *Aubusson* (Creuse).

356. Bullio, de *Bullius* — cf. *Bouillac* (Aveyron, Dordogne, Tarn-et-Garonne) — : **Bouillon** (Belgique, Luxembourg).

357. Cabellio, de *Cabellius* : **Cavaillon** (Vaucluse).

358. Cassio, de *Cassius* : *Saint-Paulet-de-Caisson* (Gard) et **Caixon** (Hautes-Pyrénées).

359. Cornelio, de *Cornelius* — cf. *Cornil* (Corrèze), *Cornille* (Dordogne), *Cornillac* (Drôme), *Cornillé* (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire), *Corneilhan* (Hérault), *Corneillan* (Gers), *Corneilla* (Pyrénées-Orientales) — : **Cornillon** (Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Isère).

360. Crispio, de *Crispius* : **Crépion** (Meuse).

361. Curtio, de *Curtius* — cf. *Coursan* (Aude), *Courcy* (Calvados, Loiret, Manche, Marne) : — **Courson** (Calvados).

362. Divio, de *Divius* : **Digeon** (Cantal, Somme), **Dijon** (Côte-d'Or).

363. Fulvio, de *Fulvius* : **Fougeon** (Aube).

364. Linio, de *Linus* — cf. *Lignan* (Hérault), *Lignac* (Indre), *Ligné* (Charente, Loire-Inférieure), *Ligny* (Loiret, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Yonne) — : **Lignon** (Marne).

365. Martio, de *Martius* : **Marçon** (Sarthe), **Marson** (Marne, Meuse).

366. Pontio, de *Pontius* : **Ponson** (Basses-Pyrénées).

367. Pullio, de *Pullius* : **Pouillon** (Landes, Marne).

368. Rogio, de *Rogius* — cf. *Royer* (Saône-et-Loire) et peut-être aussi *Rouy* (Aisne, Nièvre, Somme) — : **Royon** (Pas-de-Calais).

369. Sylvanio, de *Sylvanius* : **Sauvagnon** (Basses-Pyrénées).

370. Tullio, de *Tullius* : **Touillon** (Côte-d'Or, Doubs).

371. Viridio, de *Viridius* — cf. *Viessat* (Creuse), *Vierzy* (Aisne), *Verzy* (Marne) — : **Vierzon** (Cher).

372. De tous les noms d'origine romaine qu'on vient d'étudier, il convient de rapprocher la catégorie des noms de lieu en

-anicus. Il n'est pas impossible que ces vocables aient été formés, au moyen du suffixe -icus, sur des *cognomina* en -anus; mais il est aussi bien permis de voir dans -anicus un suffixe spécial dont l'adjectif *graecanicus*, employé par Suétone, Pline et Varron, atteste l'existence, et qui aurait été joint, tels les suffixes -acus et -anus, à des gentilices: dans l'une comme dans l'autre hypothèse, c'est sur l'*a* que porte l'accent tonique.

Acutianicus, **Guzargues** (Hérault); Albucianicus, **Abusargues** (Gard); Bullianicus, **Bouillargues** (Gard); Cassianicus, **Caissargues** (Gard); Celsinianicus, **Sauxillanges** (Puy-de-Dôme), pour *Saussignanges*; Domitianicus, **Domesargues** (Gard); Gallianicus, **Gallargues** (Gard); Gallinianicus, **Galinagues** (Aude); Gordianicus, **Gondargues** (Gard); Granianicus, **Gragnague** (Haute-Garonne); Harpilianicus, **Arpaillargues** (Gard); Julianicus, **Julianges** (Lozère), **Jullianges** (Haute-Loire); Mallianicus, **Maillargues** (Cantal); Marcellianicus, **Marsillargues** (Hérault), **Massillargues** (Aude, Gard, Lozère), **Marcelange** (Allier, Puy-de-Dôme); Marcianicus, **Massargues** (Gard), **Marsange** (Haute-Loire), **Massanges** (Puy-de-Dôme); Martinianicus, **Martignargues** (Gard); Maurontianicus, **Mauressargues** (Gard) anciennement *Mauronsargues*; Patronianicus, **Parignargues** (Gard); Porcarianicus, **Portiragnes** (Hérault), au xvii^e siècle encore *Porcairagnes* ou *Pourcairagnes*; Probilianicus, **Provilhergues** (Tarn); Sabinianicus, **Savignargues** (Gard); Saturianicus, **Saturargues** (Hérault); Silvinianicus, **Souvignargues** (Gard); Venerianicus, **Vendargues** (Hérault), anciennement *Vendrargues*; Veranicus, **Verargues**. Il convient de rapprocher de ce dernier nom celui de **Vauvenargues** (Bouches-du-Rhône), jadis *Vauverargues*, représentant Vallis Veranica.

373. On le voit, les formes par lesquelles est représenté le suffixe -anicus, sont au nombre de quatre: -argues, la plus fréquente, qu'on rencontre dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal; -agues, dans l'Aude et la Haute-Garonne; -agnes, dont un seul exemple est fourni par *Portiragnes* (Hérault); enfin -ange qui appartient aux régions plus septentrionales, départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze. Plus d'un auteur, même parmi les modernes, a prétendu que -argues représentait le latin *ager*,

« champ » ; il n'en est rien, et le passage de *-anicus* à *-argues* n'a rien de surprenant pour qui sait que les noms propres *Domergue* et *Rouergue* viennent de *Dominicus* et *Ruthenicus*. Il faut voir, semble-t-il, dans *-agnes* une altération phonétique de *-agues*, qui lui-même est une réduction de *-argues*. Quant à la forme *-anges*, elle s'explique non moins aisément, si l'on considère que le même nom *Dominicus*, qui vient d'être cité, est devenu en pays de langue d'oïl *Domange* ou *Demange*. L's terminal des noms modernes qui viennent d'être énumérés n'est pas étymologique : c'est vers l'an mil que l'usage s'est introduit d'employer au pluriel les noms latins correspondants.

374. La terminaison *-ange* ne représente pas toujours le latin *-anicus* : les exemples qu'on en trouve en Lorraine et en Franche-Comté correspondent à une terminaison germanique *-ing* ou *-ingen*.

375. Qu'ils aient été employés adjectivement au masculin ou au féminin, ou bien qu'ils aient été combinés soit avec le suffixe d'origine gauloise *-acus*, soit avec les suffixes d'origine ligure *-ascus* et *-oscus*, soit avec les suffixes latins *-o*, *-anus* et *-anicus*, les gentilices romains ont produit un nombre de noms de lieu si considérable, qu'on sera peut-être tenté d'accueillir avec quelque scepticisme l'exposé qui précède. L'usage d'appliquer à une localité un nom d'homme remonte cependant à la plus haute antiquité, témoin ce passage de la *Genèse* (IV, 17) relatif à Caïn : *Et aedificavit civitatem, vocavitque nomen ejus, ex nomine filii sui, Henoch. Et cet usage s'est perpétué jusqu'aux temps modernes.*

376. Une quantité de localités rurales en France sont dénommées à l'aide de noms de famille français : ceux-ci ont été combinés avec des suffixes différant, à la vérité, de ceux étudiés dans ces dernières pages, mais jouant exactement le même rôle. Le plus fréquent de ces suffixes est *-ière*, forme française de *-aria* : la *Championnière*, la *Rigaudière*, formés sur les noms patronymiques *Champion* et *Rigaud* ; parfois, il est remplacé par *-erie* : la *Doucetterie*, la *Marchanderie*, de *Doucet* et *Marchand*.

A côté de ces deux suffixes, employés aussi généralement qu'il était, il y a dix-sept siècles, le gallo-romain *-acus*, il en est d'autres, comparables à cet égard au suffixe latin *-anicus*, dont l'usage est particulier à telle ou telle région.

377. Tels sont, par exemple, dans la Bretagne non bretonnante et les parties qui l'avoisinent des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, les suffixes *-aie* et *-ais* : la **Hunaudaie**, la **Robinais**, la **Séguinais**.

378. En Limousin, en Auvergne, en Périgord, et dans une partie de l'Angoumois, c'est le suffixe *-ie* qu'on a employé : la **Robertie**, **Leymarie**, **Lasteyrie**, dérivent de *Robert*, d'*Eymar* et d'*Astier*.

Ce sont là d'inconscientes applications de la méthode des Romains. On ne peut nier que parfois tel des noms de lieu dont il s'agit a pour racine, non pas un nom de famille, mais un nom de baptême ; mais la distinction n'est pas aisée à faire, bien des noms de baptême étant devenus noms de famille à partir du XII^e siècle.

SOUVENIRS DES ANCIENNES POPULATIONS
DE LA GAULE

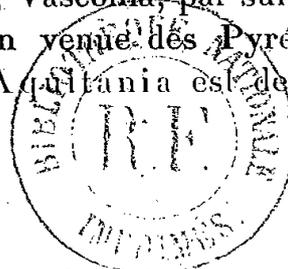
Lors de l'arrivée de Jules César, la Gaule, exception faite de la Province romaine déjà soumise, se divisait, au témoignage du conquérant, en trois parties, habitées respectivement par les Belges, les Gaulois et les Aquitains : de là les noms de Belgica et d'Aquitania, donnés plus tard à des provinces de la Gaule romanisée ; de là aussi le nom de Gaule, Gallia, qu'on donnait, dès lors, non plus au seul pays, situé entre Seine et Garonne, que César dit être habité par les Gaulois, mais à toute la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées.

Ces trois noms, Gallia, Aquitania, Belgica, subsistent encore, mais il semble bien que les deux premiers seuls ont été conservés dans le langage populaire ; quant au nom de Belgique, qui s'appliquait à l'une des parties de la Gaule, s'étendant de la Marne aux Vosges et à la Meuse, il ne semble pas avoir été connu au moyen âge, et c'est par une sorte d'évocation du passé que, depuis un siècle, il a été appliqué à une importante portion du pays qui l'avait jadis porté.

379. Le mot « Gaule » provient régulièrement de Gallia, moyennant la consonnification du premier *l* ; mais il n'appartient pas au dialecte français, où le *g* initial fût devenu *j*, comme il est arrivé dans notre mot « jaune », représentant le latin galbinus : « Gaule » est, suivant toute apparence, une forme wallonne.

380. Tandis qu'à l'origine le pays des Aquitains était limité par les Pyrénées et la Garonne, l'empereur Auguste étendit l'appellation d'Aquitania à toute la région située au sud de la Loire, en dehors de la Province romaine. Dès le III^e siècle, l'Aquitaine primitive était désignée par le nom de *Novempopulanie*, qu'elle échangea depuis contre celui de *Gascogne*, *Vasconia*, par suite de l'établissement d'une nouvelle population venue des Pyrénées espagnoles. En français primitif, le mot Aquitania est devenu

Les noms de lieu.



Aguaine ou *Aguienne*, bientôt réduit à *Guyenne*, par une aphérèse dont le nom de la *Pouille*, répondant au latin *Apulia*, fournit un exemple non moins connu.

381. Le souvenir d'une cinquantaine de peuples, — ou, comme on disait dans l'antiquité, de *civitates*, — de la Gaule, subsiste dans des noms de villes, parfois de régions : ces noms géographiques, extrêmement précieux, ont puissamment contribué à donner une base solide aux recherches concernant la géographie antique de notre pays.

Par un phénomène presque particulier à la Gaule, et qu'on n'observe qu'une fois dans la Province romaine, les noms de la plupart des anciens peuples ou *civitates* passèrent, du III^e au IV^e siècle, aux chefs-lieux ; et ceux-ci perdirent dès lors les noms qui, jusque là, les désignaient : ainsi le nom de *Durocortorum* qui, dès le temps de César, désignait le chef-lieu de la nation des *Remi*, fit place au nom même de cette nation, nom dont la forme accusative *Remos* a donné en français *Reims*.

Il est aisé de comprendre comment de tels changements de noms se sont opérés. La confusion entre la *civitas*, c'est-à-dire le peuple antique, et le chef-lieu où siégeaient ses magistrats dut se faire rapidement : de là l'emploi, qu'on trouve dès le premier siècle de notre ère, notamment dans Frontin, du mot *civitas* au sens de « ville » ; de là aussi, par un mouvement parallèle, l'application du nom propre de la *civitas* à son chef-lieu.

Pour déterminer les noms de *civitates* gauloises qui passèrent aux villes où siégeaient les administrations respectives de ces *civitates*, il n'est pas de guide plus commode que la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum*¹, précieux document rédigé après 375, probablement au début du V^e siècle, et dans lequel les cités gauloises alors existantes sont réparties entre les dix-sept provinces de la Gaule, selon un ordre qu'on va suivre ici.

Des trois cités que comprenait la Première Lyonnaise, deux seulement portaient des noms de peuples : la *civitas Aeduorum* et la *civitas Lingonum*.

1. Ce document, maintes fois imprimé, a été reproduit, « accompagné des variantes que fournissent les deux plus anciens manuscrits connus », par Aug. Longnon, dans le *Texte explicatif des planches* (Paris, 1907, in-4^o) de son *Atlas historique de la France*, p. 14-16.

382. Le nom de la *civitas Aeduorum* semble indiquer qu'Autun, Augustodunum, avait abandonné ce nom, remontant à sa fondation sous le règne d'Auguste, pour y substituer le nom du peuple dont il était le chef-lieu; mais cet abandon ne fut que momentané, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours en fait foi, et le mot Aedui n'a laissé aucune trace dans la géographie du moyen âge.

383. Lingones, substitué à Andematunnum, est l'origine du nom de **Langres** (Haute-Marne), qui s'est formé de Lingones, accentué sur l'antépénultième, comme *diacre*, *coffre*, *ordre*, *pampre* et *timbre* sont formés de *diaconum*, *cophinum*, *ordinem*, *pampanum* et *tympanum*. De Lingones est dérivée l'expression *Lingonicum*, désignant le pays dont Langres était le chef-lieu, et qu'on trouve en français du XIII^e siècle sous la forme *Langoine*.

Dans la *Provincia Lugdunensis secunda* la *Notitia* compte sept villes dont cinq portent des noms de peuples: ce sont les *civitates Bajocassium*, *Abrincatum*, *Ebroicorum*, *Sagiorum* et *Lexoviorum*.

384. Le nom des Bajocasses, qui a pris la place de celui d'Augustodurum, était accentué sur l'antépénultième: il a donc formé régulièrement le nom de **Bayeux** (Calvados), dont le territoire — *Bajocassinum* — est appelé le **Bessin**.

385. Le nom des Abrincates — les *Abrincatui* de Pline — accentué sur l'antépénultième, est devenu en français **Avranches** (Manche); le territoire de cette ville — *Abrincatinum* — est appelé l'**Avranchin**.

386. Ebroici, altération d'Eburovices, était accentué sur l'antépénultième; substitué à *Mediolanium*, ce nom est devenu **Évreux** (Eure), et son dérivé *Ebroicinum* a donné **Évrecin**.

387. Le nom des *Sagii*, qui paraît avoir remplacé un nom de ville *Nudionnum*, est le thème étymologique du nom de **Sées** (Orne).

388. Le nom des *Lexovii*, qui a pris la place de celui de *Noviomagus*, est devenu **Lisieux** (Calvados); le territoire de Lisieux — *Lexovinum* — est le **Lieuvin**.

En dehors de ces cinq noms de peuples de la Seconde Lyon-

naise, mentionnés dans la *Notitia*, il en est trois autres qui subsistent, l'un comme nom de lieu, les deux autres dans des noms de régions.

389. La *civitas Viducassium*, mentionnée au III^e siècle dans la fameuse inscription de Torigni-sur-Vire¹, était sans doute, quand fut écrite la *Notitia*, fondue dans la cité des *Bajocasses* ; mais le nom des Viducasses subsiste dans celui de **Vieux** (Calvados).

390. La cité de Rouen mentionnée dans la *Notitia* résultait de l'union des cités des *Caleti* et des *Veliocasses* qu'on avait rencontrés dans César. Le nom des premiers se retrouve dans celui d'une circonscription de l'époque franque, le pagus *Caletus*, ou pays de **Caux** ; de même le nom des *Veliocasses* est l'origine du pagus *Vilcassinus* ou *Velcassinus*, en français du moyen âge *Vequessin*, qu'on écrit aujourd'hui **Vexin**.

La *Notitia* comprend sous la Troisième Lyonnaise neuf cités, toutes désignées par des noms de peuples : *Turones*, *Cenomanni*, *Redones*, *Andecavi*, *Namnetes*, *Coriosolites*, *Venetes*, *Osismii* et *Diablintes*.

391. Le nom de *Turones* a remplacé celui de *Caesarodunum* ; accentué sur l'antépénultième, il se présente en français sous la forme **Tours** (Indre-et-Loire) ; c'est probablement de *Turonicum*, mot formé à l'aide du suffixe *-icum* dont l'i est atone, que provient le mot **Touraine** pour *Touroine* ; l'ethnique *tourangeau* dérive du même mot par l'intermédiaire d'un primitif *Tourange*, dont il est le diminutif.

392. *Cenomanni*, qui a remplacé le nom de lieu *Subdinum* ou *Suindinum*, est la forme primitive du nom du **Mans** (Sarthe) ; mais la chose a été fort bien expliquée par Jules Quicherat, à l'aide d'une forme donnée par un document de 765, *Cilmannis* : la forme vulgaire qui en est résultée a passé par un substantif *Mans* précédé d'un adjectif démonstratif, auquel l'article a été substitué. Le nom de la province du **Maine**, en latin *Cenomannicum* ou *Cilmannicum*, a subi la même altération.

393. Le nom des *Redones*, qui a remplacé le nom de lieu

1. Voir, relativement à cette inscription, E. Desjardins, *Géographie... de la Gaule romaine* (Paris, 1870-1895, 4 vol. in-4^o), III, 198-209.

Condate, était accentué sur l'antépénultième : il est devenu Rennes (Ille-et-Vilaine).

394. Le nom des Andegavi, qu'on trouve sous cette forme dans Pline, et sous la forme Andecavi dans Tacite, est un dérivé du mot Andes, par lequel César désigne le même peuple. Substituée à Juliomagus, la forme oblique Andegavis est le thème étymologique du nom d'Angers (Maine-et-Loire); et, d'autre part, le nom Andegavum, par lequel on désignait, à l'époque franque, le territoire dont Angers était le chef-lieu, a produit le mot Anjou.

395. Le nom des Namnetes a remplacé le nom de lieu Condivicium et a donné naissance au nom français Nantes (Loire-Inférieure).

396. Le nom des Coriosolites ou Curiosolites, peuple mentionné par César, subsiste dans celui de Corseul (Côtes-du-Nord), où l'on a retrouvé, en 1709, les vestiges de cette cité; celle-ci ne subsistait peut-être plus quand fut écrite la *Notitia*, car les plus anciens manuscrits portent, non pas civitas Coriosolitum, mais bien civitas Coriosopitum, ce qui est l'ancien nom de Quimpër (Finistère).

397. Le nom des Venetes, substitué à Dariorigum, a donné Vennes, qui s'est prononcé, puis écrit Vannes (Morbihan).

398. Le nom des Osismii, qui a pris la place de Vorganium, n'a pas laissé de trace bien apparente. M. J. Loth prétend le reconnaître dans le dernier terme du nom de Coz-Castell-Ach, c'est-à-dire « le vieux château d'Ach », porté par une ruine sise en Plouguerneau (Finistère); en dehors d'arguments phonétiques empruntés à la langue bretonne, l'opinion de M. Loth se fonde sur ce que le pays dont Coz-Castell-Ach était le chef-lieu, est appelé pagus Achmensis, ce qui serait une altération de pagus Osismiensis. Par contre, dans l'opinion de M. Ferdinand Lot, l'emplacement de l'antique Vorganium serait représenté par Carhaix (Finistère), anciennement *Kaer-Ahes*, dont le nom, par son second terme, répondrait à Osismii. Il est difficile d'opter entre ces deux solutions.

399. Mais si l'on n'est pas très fixé touchant les traces que les *Osismii* ont laissées dans la péninsule armoricaine, le souvenir s'en rencontre ailleurs. Il semble évident que des familles de ce peuple avaient émigré et fondé des villages appelés Osismas

ou Osisma : telle paraît être l'origine d'**Exmes** (Orne), à l'époque mérovingienne Oxma ; d'**Huismes** (Indre-et-Loire), au x^e siècle Oximensis villa ; de **Hûmes** (Haute-Marne), que Flodoard appelle Isma ; et de **Hiesmes**, nom porté jusqu'au xviii^e siècle par Villiers-le-Morhiers (Eure-et-Loir), qui représente un Oximas mérovingien.

400. Le nom des Diablintes, substitué à celui de Noiodunum se retrouve dans celui de **Jublains** (Mayenne).

Des sept cités qui composaient la Quatrième Lyonnaise, cinq étaient désignées par des noms de peuples : *Senones*, *Carnutes* ou *Carnotes*, *Tricasses*, *Parisii* et *Meldi*.

401. Le nom des Senones, qui a remplacé le nom de ville Agedincum, était accentué sur l'antépénultième : de là, la forme vulgaire **Sens** (Yonne). **Sens-de-Bretagne** (Ille-et-Vilaine) doit peut-être son origine à une colonie de *Senones* établie chez les *Redones*.

402. Carnutes, également accentué sur l'antépénultième, et qui a remplacé l'Autricum de César, est devenu **Chartres** (Eure-et-Loir), son dérivé Carnotenum, appliqué à la circonscription dont Chartres était le chef-lieu, a donné **Chartrain**, anciennement *Chartain*. Il y avait chez les *Redones* un pagus Carnutenus dont le souvenir survit dans le nom de Chartres (Ille-et-Vilaine) ; et il est probable que **Chartrettes** (Seine-et-Marne), dont le nom est traduit aux xii^e et xiii^e siècles par Carnotule, s'appelait aussi *Chartres*, la terminaison diminutive ayant été ajoutée pour prévenir toute confusion.

403. Le nom des Tricasses, qui a fait oublier le nom de ville Augustobona, et dans lequel, comme dans Bajocasses et Viducasses, la finale -casses était atone, a donné **Troyes** (Aube) ; le dérivé Tricassinum, qui désignait, à l'époque franque, le territoire de Troyes, est devenu en français du moyen âge *Troiesin*.

404. Substitué à Lutetia, le nom des Parisii est l'origine de celui de **Paris**, et son dérivé Parisiacum a produit le vocable de région **Parisis**.

405. Le nom des Meldi, substitué à celui de Jatinum ou de Fixtinum, est l'origine du nom de **Meaux** (Seine-et-Marne) ; le vocable bas-latin Melcianum, par lequel on désignait le pays de Meaux, est devenu en français *Meussien* et **Multien**.

Dans la Première Belgique, trois cités sur quatre étaient désignées par des noms de peuples : *Treveri*, *Mediomatrici* et *Leuci*.

406. Le nom des *Treveri*, qui remplaça celui d'*Augusta*, est devenu **Trèves** (Prusse rhénane), en allemand **Trier**.

407. Substitué à *Divodurum*, le nom des *Mediomatrici* a lui-même bientôt cédé la place à un autre vocable, *Mettis*, qui sans doute ne désignait à l'origine qu'un quartier de la ville de *Metz*. *Mediomatrici* n'a donc laissé aucune trace dans la toponomastique française.

408. Il en est de même du nom des *Leuci*, substitué momentanément au nom primitif de la ville de *Toul*, *Tullum*, qui finit par prévaloir.

Neuf noms de villes sur douze, dans la Seconde Belgique, sont empruntés aux peuples gaulois : *Remi*, *Suessiones*, *Catalauni* ou *Catuellauni*, *Veromandui*, *Atrebates*, *Silvanectes*, *Bellovaci*, *Ambiani* et *Morini*.

409. *Remi*, substitué à *Durocortorum*, est l'origine du nom de **Reims** (Marne); de là aussi le nom de région *Remtianus*, en français du moyen âge *Rancien*.

410. *Suessiones*, qui a pris la place du nom *Augusta*, a produit le nom moderne **Soissons** (Aisne).

411. *Catalauni*, substitué à *Durocatalauni*, est devenu *Chaalons*, aujourd'hui **Châlons-sur-Marne**.

412. Le nom des *Veromandui*, qui avait été substitué à celui d'*Augusta*, fit à son tour place, vers le ix^e siècle, au nom du martyr dont ce lieu possédait le tombeau. Le vocable de la ville de *Saint-Quentin* (Aisne) n'a pas effacé complètement le souvenir de l'appellation antérieure, dont dérive le nom de région **Vermandois**, en latin médiéval *Vermandense*, et qui, pour des raisons archéologiques, fut transportée, dans le cours du moyen âge, aux ruines d'un ancien *vicus* romain, près desquelles s'éleva le bourg actuel de **Vermand** (Aisne).

413. *Atrebates*, qui avait supplanté *Nemetacum*, s'est de bonne heure contracté en *Atrades* ou *Atradis*, d'où **Arras** (Pas-de-Calais); le pagus *Atradensis*, puis *Artensis*, est devenu **l'Artois**.

414. *Silvanectes*, substitué à *Augustomagus*, s'est réduit,

dès l'époque mérovingienne, à Selnectis, dont une métathèse fit Senlectis : de là le nom moderne **Senlis** (Oise). Au moyen âge le territoire de Senlis était appelé le *Sellentois*.

415. Le nom des Bellovaci, qui avait fait oublier Caesaromagus, est devenu celui de la ville de **Beauvais** (Oise).

416. Le nom des Ambiani, qui a remplacé celui de Samarabriga, est la forme primitive du nom d'**Amiens** (Somme).

417. Il ne reste pas trace du nom des Morini : leur chef-lieu était *Thérouanne* (Pas-de-Calais), en latin Taruenna, dont le pays, Taruanense, fut appelé *Ternois*. Il convient de noter qu'au moyen âge l'évêque de Thérouanne se disait episcopus Morinensis.

418. Le nom des *Menapii*, qui avaient pour ville principale Tournai (Belgique), subsista, à l'époque franque et jusqu'au XII^e siècle, dans celui de Mempiscum, formé à l'aide du suffixe germanique *isc* ou *isch*, et qui désignait une partie au moins de leur territoire.

419. Des quatre cités de la Première Germanie, deux portaient des noms de peuples, *Nemetes* et *Vangiones* ; mais ces deux vocables, qui avaient remplacé, le premier Noviomagus, le second Borbetomagus, furent à leur tour abandonnés respectivement pour Spira, d'où *Spire* (Bavière rhénane), en allemand *Speier*, et Warmatia, d'où *Worms* (Hesse rhénane).

420. Une des deux cités qui composaient la Seconde Germanie portait un nom de peuple ; c'est Tungri, primitivement Aduatuca, aujourd'hui **Tongres** (Belgique, Limbourg).

421. Sur les quatre cités qu'indique la *Notitia* pour la *Provincia maxima Sequanorum*, une seule porte un nom de peuple, la *civitas Elvetiorum* ; mais c'est le nom du chef-lieu, Aventica, *Avenches* (Suisse, canton de Vaud), qui a prévalu. C'est par une évocation des souvenirs de l'antiquité qu'a été créée, à la fin du XVIII^e siècle, l'expression « république *helvétique* ». Le nom du *castrum Rauracense*, que la *Notitia* mentionne également à propos de la Séquanie, et qui rappelait le souvenir des anciens *Rauraci*, n'a pas davantage survécu, ce castrum ayant repris son nom d'Augusta, aujourd'hui *Augst* (Suisse, canton de Bâle).

422. Les deux cités de la province des Alpes Graïes et Pennines étaient désignées par des noms de peuples : *Centrones* et *Vallenses* : ces deux noms ont dû rendre la place aux noms primitifs *Darantasia* — aujourd'hui *Moutiers-en-Tarentaise* (Savoie), et *Octodurum* ; mais le nom des *Vallenses* est devenu celui de la région, le **Valais**, qui est l'un des cantons de la Confédération suisse ; il est à noter, d'autre part, que le nom d'une des quatre tribus qui composaient la cité des *Vallenses*, les *Seduni*, est l'origine du nom de **Sion**, capitale du Valais.

423. Dans la Viennoise, formée d'un démembrement de la Province romaine, une seule cité sur treize portait un nom de peuple, *Tricastini*, substitué à *Augusta* : ce nom subsiste, avec une dérivation qui résulte d'une étymologie populaire, dans le surnom de la ville de *Saint-Paul-Trois-Châteaux* (Drôme).

La Première Aquitaine comptait huit cités, dont sept désignées par des noms de peuples gaulois : *Bituriges*, *Arverni*, *Ruteni*, *Cadurci*, *Lemovices*, *Gabales* et *Vellavi*.

424. Le nom des *Bituriges*, accentué sur l'antépénultième, et qu'on substitua au nom de ville *Avaricum*, a produit le nom moderne **Bourges** (Cher), anciennement *Beorges* ou *Beourges* ; c'est d'un adjectif *Bituricum*, accentué sur la pénultième, qu'est dérivé le nom de province **Berry**.

425. Le nom des *Arverni*, qui a remplacé le nom de ville *Augustonemetum*, a lui-même été abandonné à l'époque carolingienne pour le nom *Clarus Mons*, qui désignait la citadelle de la cité arverne, aujourd'hui *Clermont* (Puy-de-Dôme). Mais c'est d'*Arverni* que dérive le nom de région *Arvernia* ou *Alvernia*, en français **Auvergne**. La forme basse *Alvernis* qui, dans des textes carolingiens, désigne plusieurs villages de la France septentrionale, rappelle vraisemblablement de petites colonies auvergnates : elle est l'origine des noms d'*Auvers-sur-Oise* et d'*Auvers-Saint-Georges* (Seine-et-Oise), dont le second a un diminutif, **Auvernaux** (Seine-et-Oise), dans lequel l'*n* s'est conservé. *Arverni* ou *Alverni* semble être aussi la racine d'*Alvernium*, dénomination primitive de **Vernègues** (Bouches-du-Rhône).

426. *Rutenis*, qui s'est substitué à *Segodunum*, a produit

Rodez (Aveyron), moyennant la chute de l'*n* latin placé entre deux voyelles; son dérivé *Rutenicum*, accentué sur l'antépénultième, est l'origine du nom du **Rouergue**.

427. Le nom des Cadurci, qui remplaça le nom de ville *Divona*, est l'origine du nom de Cahors (Lot); son dérivé *Cadurcinum* a produit, par la double chute de la dentale et de l'*n* intervocaux, le nom territorial de **Quercy**.

428. *Lemovices*, substitué à *Augustoritum*, et son dérivé *Lemovicinum* ont donné respectivement **Limoges** (Haute-Vienne) et **Limousin**. Le village de **Limoges** (Seine-et-Marne), qu'une charte du roi Robert appelle *Lemovices*, représente évidemment une ancienne colonie de Limousins.

429. *Gabales*, qui a pris la place d'*Anderitum*, est le thème étymologique du nom de **Javols** (Lozère), et son dérivé *Gabalitanum*, celui du mot **Gévaudan**. Les éditeurs des *Monumenta Germaniae historica* ont traduit *pagus Gabaldanus*, qu'ils ont imprimé *Galvadanus*, par *Calvados*, erreur d'autant plus étrange que la notoriété du *Calvados* ne date que de la création du département de ce nom.

430. Le nom de *Vellavi*, substitué au nom de lieu *Reversio*, a été lui-même remplacé au cours du moyen âge par le nom de *Saint-Paulien* (Haute-Loire), emprunté à un sanctuaire chrétien, mais, grâce à son dérivé *Vellavicum*, puis *Vellaicum*, le souvenir en est conservé dans le nom du **Velay**, que porte leur ancien pays.

Dans la Seconde Aquitaine, trois noms de cités sur six sont des noms de peuples : *Santones*, *Pictavi* et *Petrocorii*.

431. Le vocable *Santones*, qui a pris la place du nom de ville *Mediolanium*, étant accentué sur l'antépénultième, a produit le nom de **Saintes** (Charente-Inférieure), et son dérivé *Santonium* a produit le nom de la **Saintonge**.

432. *Pictavi*, variante du nom des anciens *Pictones*, ou plutôt son cas oblique *Pictavis* — pareil fait a été signalé pour *Andegavis* — est le thème étymologique du nom de **Poitiers** (Vienne), ville originellement connue sous le nom de *Lemonum*. Le nom du **Poitou** vient de *Pictavum*.

433. *Petrocorii*, substitué à *Vesunna*, et son dérivé *Petrocoricum*, accentué sur l'antépénultième, ont donné respectivement **Périgueux** (Dordogne) et **Périgord**.

Sur douze noms de cités, la Novempopulanie n'en comptait que quatre qui fussent des noms de peuples : *Convenae*, *Conso-ranni*, *Vasates* et *Auscii*.

434. Les deux premiers de ces noms, qui avaient été substitués, le premier à Lugdunum, le second peut-être à Austria, ne paraissent pas avoir survécu au monde romain; toutefois, ils subsistent dans les noms de pays **Cominges** — *Convenicum* — et **Couserans** — *Conso-ranum* — qui désignent aujourd'hui encore le territoire de ces deux cités.

435. *Vasates*, qui a pris la place de *Cossium*, se retrouve aujourd'hui dans le nom de **Bazas** (Gironde).

436. Le nom des *Auscii*, qui a détrôné les noms successifs d'*Elimberris* et d'*Augusta*, a produit le nom d'**Auch** (Gers).

437. La *Notitia* place encore dans la Novempopulanie la *civitas Boiatium*, dont on ignore l'emplacement exact, mais dont le territoire, *pagus Boicus*, devint l'une des divisions du diocèse de Bordeaux, l'archiprêtré de **Buch**; dans *Boiates* et dans *Boicus* on reconnaît le nom des *Boii*, duquel dérivent ceux de la *Bohême*, *Boiohemum* et de la *Bavière*, *Boioaria*.

Aucune des cités de la Première Narbonnaise n'était désignée par un nom de peuple.

438. La Seconde Narbonnaise, sur sept cités, n'en offre qu'une seule, la *civitas Reiorum*, qui soit désignée par un nom de peuple : c'est de ce nom que provient celui de **Riez** (Basses-Alpes).

439. Dans la province des Alpes-Maritimes, la *Notitia* ne désigne aucune des huit cités par un nom de peuple; mais la métropole de cette cité, Embrun, était comprise dans la cité des *Caturiges*, dont le nom se retrouve dans celui de **Chorges** (Hautes-Alpes). Que les *Caturiges* aient, comme les *Arverni* et les *Lemovices*, colonisé hors de leur pays, le fait paraît résulter de ce que leur nom est attribué par la Table de Peutinger, à l'une des stations de la voie de Reims à Toul, station dont l'emplacement est marqué par la ville actuelle de Bar-le-Duc (Meuse).

LIMITES DES CITÉS

440. Les textes itinéraires de l'époque romaine mentionnent des stations désignées seulement par le mot *Fines* ; on n'en compte pas moins de dix-sept en Gaule. Grâce aux ressources qu'offrent, pour la connaissance du territoire des anciennes cités, les documents relatifs à la géographie ecclésiastique du moyen âge, on arrive, pour la plupart de ces stations, à une certitude absolue touchant leur situation aux confins de deux cités ; les cas exceptionnels où pareille preuve n'a pu être faite, sont imputables évidemment à l'insuffisance des moyens d'information dont on dispose actuellement.

441. Les localités du nom de *Fines* qu'on rencontre dans les documents itinéraires, étaient le plus souvent de simples relais de poste qui n'auront pas survécu à la chute de l'empire romain : deux seulement d'entre elles, *Pfyn* et *Fismes*, ont conservé, plus ou moins altérée, leur appellation primitive. En revanche, la nomenclature topographique de notre pays fournit plusieurs autres localités qui, bien qu'elles ne soient pas nommées dans les textes antiques, représentent, sans nul doute, des *Fines* primitifs.

442. *Fains-la-Folie* (Eure-et-Loir), au diocèse de Chartres, était éloigné de cinq kilomètres seulement du diocèse d'Orléans. La graphie *Fains* est condamnable, car elle fait d'un *Fines* antique l'équivalent des noms qui paraissent représenter le latin *Fanum*.

443. C'est également à l'ancienne limite des mêmes diocèses qu'est situé *Feings* (Loir-et-Cher), dont un homonyme, compris dans le département de l'Orne, appartenait au diocèse de Sées, et confinait à celui de Chartres.

444. Le nom de *Feins* (Ille-et-Vilaine, Loiret), désigne deux localités sises aux confins, la première des diocèses de Rennes et de Saint-Malo, la seconde de ceux de Sens et d'Auxerre ; la paroisse de *Saint-Michel-de-Feins* (Mayenne), au diocèse d'Angers, était contiguë au diocèse du Mans.

445. **Fins** (Somme) était du diocèse de Noyon, aux confins de celui de Cambrai.

446. **Fix-Saint-Geney**s et **Fix-Villeneuve**, qu'on appelle aujourd'hui *Sainte-Eugénie-de-Villeneuve* (Haute-Loire), appartenait, avant 1317, au diocèse de Clermont, près des limites de celui du Puy. La forme *Fix* procède de la chute de l'*n* latin intervocal, phénomène observé déjà à propos du nom de Rodez.

447. **Fismes** (Marne), à la limite des diocèses de Reims et de Soissons, est l'un des Fines de l'Itinéraire d'Antonin : la forme insolite de son nom s'explique par le datif *Finibus*, l'*m* résultant du contact de l'*n* et du *b*, après la chute de l'*i* atone de la désinence.

448. **Hinx** (Landes) est le nom d'une paroisse de l'ancien diocèse de Dax, confinant à celui d'Aire ; la transformation de l'*f* latin en *h* est un fait phonétique commun à l'espagnol et au dialecte gascon.

449. **Hix**, hameau de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales) est situé près de la frontière espagnole qui, sans doute, a toujours été une ligne de démarcation.

450. **Pfyn** (Suisse, Thurgovie) est le Fines placé, par l'Itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Augusta Vindelicorum* à Trèves. La situation de Pfyn correspondait à la limite même de la Gaule, car, à partir de ce point, la mesure itinéraire des Romains, le mille, fait place à la lieue gauloise.

451. Le nom commun fines n'est pas le seul qui ait été employé à l'époque romaine pour désigner, en Gaule, des localités situées sur les confins de cités. On paraît s'être servi, dans le même ordre d'idées, du nom commun limes, au génitif limitis, qui est l'origine de notre mot *limite*. En effet, une charte de 813 prouve que Limites était le nom primitif du village de **Linthes** (Marne), sis à l'ancienne limite des diocèses de Troyes et de Châlons. Peut-être faut-il reconnaître le même nom commun dans la dernière partie du nom de **Champlitte** (Haute-Saône), qu'à l'époque mérovingienne on appelait Cantolimete.

SANCTUAIRES

Parmi les noms de lieu qui attestent l'influence de la civilisation romaine en Gaule, ceux qui rappellent le souvenir des divinités du paganisme, ou, pour mieux dire, des sanctuaires qui leur étaient consacrés, ne sont pas les moins intéressants.

Ces noms de lieu sont de deux sortes : les uns représentent un nom commun — *fanum*, par exemple — régissant un nom de divinité ; les autres sont dérivés d'un nom divin, au moyen d'un suffixe, ou bien présentent le nom divin accompagné de la préposition *ad*.

452. Les noms composés à l'aide du mot *fanum* ne sont pas les plus nombreux, et les textes de l'époque romaine n'en font connaître que trois pour la Gaule : deux *Fanum Martis* et un *Fanum Minervae*.

453. De même que les noms d'Aix (Bouches-du-Rhône), de Cologne (Prusse rhénane), de Fos (Bouches-du-Rhône) et de Luc-en-Diois (Drôme), représentent les antiques *Aquae Sextiae*, *Colonia Agrippina*, *Fossae Marianaë* et *Lucus Augusti*, de même il est permis d'admettre que, dans un certain nombre de noms de lieu comprenant le mot *fanum* et un déterminatif, ce dernier est tombé en désuétude : de là les noms de **Fain-lès-Montbard**, de **Fain-lès-Moutiers** (Côte-d'Or) et de **Fains** (Calvados, Eure, Meuse). Dans les pays de langue d'oc, *fanum* a produit *fan*, ou *fa*, par la chute de l'*n* : *la Roque-de-Fa* (Aude).

454. Le nom de Jupiter, qui se présente, à l'époque romaine, dans les noms géographiques *Ad Jovem* et *Fanum Jovis*, se retrouve aujourd'hui dans les noms de lieu **Jeu** (Indre), **Jeux** (Côte-d'Or), **Joux** (Rhône), si toutefois ces noms ne représentent pas un mot gaulois latinisé *jugum*, au sens de « montagne », comme cela se constate à propos de *Beaujeu*, synonyme de *Beaumont* ; dans le nom de **Montjoux**, qui a désigné le Grand-Saint-Bernard, où s'élevait un temple dédié à Jupiter ; dans la dernière partie du nom de *Saint-Paul-Cap-de-Joux* (Tarn), lieu riche en

antiquités romaines, où l'on découvrit, dit-on, une tête de Jupiter. Les noms de **Fanjeaux** (Aude) et de **Fanjoux** (Haute-Garonne) ont pour thème étymologique *Fanum Jovis*.

455. Mercure est peut-être la divinité dont la toponomastique française évoque le plus fréquemment le souvenir, en raison sans doute de l'importance et de l'universalité du culte d'une divinité gauloise qui fut, après la conquête romaine, assimilée au fils de Maia. De là les noms de lieu modernes **Merccœur** (Corrèze, Haute-Loire), **Mercoire** (Lozère), **Mercuer** (Ardèche), **Mercuès** (Lot), **Mercueil** (Côte-d'Or), qui se prononce *Merqueux* ; leurs diminutifs **Mercoiret** (Gard), **Mercuriol** (Gard), **Mercuriol** (Allier, Drôme et Puy-de-Dôme). De là aussi l'expression *Mons Mercurii*, qui d'une part a désigné **Montmalchus** ou *Saint-Michel-Mont-Mercure* (Vendée), et qui, d'autre part, figure dans la chronique dite de *Frédégaire*, sous la forme *Mercori Mons* pour désigner la hauteur de *Montmartre*, aujourd'hui comprise dans l'enceinte de Paris ; à vrai dire, *Montmartre* procède, non pas de *Mons Mercurii*, ce dernier mot étant accentué sur l'antépénultième, mais bien de l'appellation *Mons Martyrum*, que l'usage populaire fit prévaloir, soucieux d'abolir le souvenir d'un culte païen dans un lieu qui passe pour avoir vu le martyr de saint Denis et de ses compagnons. *Mercurius* (Doux)

456. Le nom de Mars se retrouve dans **Famars** (Nord) — le *Fanum Martis* de la *Notitia dignitatum imperii* — et dans **Talmas** (Somme), qui traduit *Templum Martis*. Il est possible que **Mars**, nom porté par des localités de diverses régions de la France, provienne parfois de quelque sanctuaire du dieu guerrier ; mais cela n'est pas vrai pour toutes, car *Mars* (Ardenne) est appelé *Medarcum* dans le latin du moyen âge. **Chamars** (Eure-et-Loir) est désigné au ix^e siècle par *Campus Martis*.

457. Le nom de Vénus subsiste dans plusieurs noms de lieu : **Vendres** (Hérault), dérivé d'un cas oblique, *Venerem* par exemple, du nom de la déesse ; **Port-Vendres** (Pyrénées-Orientales), le *Portus Veneris* de Pomponius Mela ; **Montvendre** (Drôme), *Mons Veneris*.

458. Le nom de Minerve se retrouve aujourd'hui dans **Minerve** (Hérault), dans **Menerbes** (Vaucluse), et dans **Menesbles** (Côte-d'Or).

459. Le nom de Diane est l'origine de ceux de **Dienne** (Can-

tal) et de **Diennes** (Nièvre). Le surnom de *Villiers-en-Désœuvre* (Eure) représente *Dianae Silva*, *silva* ayant subi la même altération que dans le nom bizarrement écrit de *Pleines-OEuvres* (Calvados) qu'a produit *Plana Silva*.

460. Le nom de Latone, mère de Diane et d'Apollon, est le thème étymologique du nom de **Losne** (Côte-d'Or) — que la chronique de Frédégaire appelle effectivement *Latona* — et peut-être aussi celui de **Lannes** (Haute-Marne).

461. Le nom de Cupidon paraît être l'origine de *Cupedonia*, pour *Cupidonia*, qui, au VIII^e siècle, désigne **Couvonges** (Meuse). La formation de *Cupidonia* serait aussi régulière que celle du nom de lieu *Apollonia*, fréquent dans l'antiquité.

462. Enfin, et l'on pourrait sans doute en citer bien d'autres, certains noms de lieu de la France méridionale et de l'Espagne rappellent le souvenir d'une divinité romaine que l'on nommait *Tutela*, et dont le culte reposait essentiellement sur une métonymie, car il consistait à adorer, sous ce vocable, le dieu inconnu protecteur d'une ville. Le nom de *Tutela*, considéré comme celui d'une divinité, n'apparaît guère que dans les inscriptions du sud-ouest de la Gaule, de l'Espagne et des bords du Rhin ; il est l'origine des noms de **Tulle** (Corrèze) et de **Tudela** (Espagne). On sait qu'à Bordeaux, les ruines du grand sanctuaire de *Tutela* sont dénommées « piliers de Tutelle ».

463. Le souvenir d'Apollon paraît n'avoir été rappelé, dans la toponomastique de notre pays, que par l'ancien nom de la ville de Riez (Basses-Alpes), *Reii Apollinares* ; mais ce déterminatif *Apollinares* n'a pas survécu, semble-t-il, à la civilisation romaine. Quant aux noms *Polignac*, *Poligny*, qu'on a souvent apparentés à celui d'Apollon, on sait maintenant que la forme latine en est *Podempniacus* ou *Polemniacus*. Mais à défaut de dérivés du nom divin *Apollo*, on compte en France plus d'un vocable rappelant le nom d'une des divinités gauloises assimilées par les Romains à Apollon.

464. Parmi ces dieux indigètes de Gaule, il faut citer en premier lieu *Belenus*, que mentionnent des inscriptions votives de l'époque romaine retrouvées à Langres, à Vienne et à Clermont-Ferrand, et dont parle aussi le poète Ausone. C'est dans le nom de *Belenus*, accentué sur l'antépénultième, qu'il faut chercher l'origine des noms de **Beaune** (Allier, Corrèze, Côte-d'Or, Haute-

Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Vienne), de **Beaulne** (Aisne), **Baulne** (Aisne, Seine-et-Oise); cette origine, phonétiquement régulière, est d'ailleurs attestée par la légende **BELENO CAS[TRO]** d'un triens mérovingien, qui est la plus ancienne mention de **Beaune** (Côte-d'Or). A **Belenus** on doit rapporter **Beaunotte** (Côte-d'Or), caractérisé par une désinence diminutive moderne, et sans doute aussi **Belenas** et **Mons Belenatensis**, noms sous lesquels on désignait, au VI^e siècle, *Saint-Bonnet-près-Riom* (Puy-de-Dôme). **Belenas** est vraisemblablement une forme adjectivale, de même que **Belenacus** qui paraît être le thème étymologique de **Beaunay** (Marne, Seine-Inférieure).

465. **Borvo** ou **Bormo** — les inscriptions de l'époque romaine présentent l'une et l'autre de ces formes — fut aussi considéré comme le même dieu que l'Apollon des Grecs et des Romains : une inscription votive de Bourbonne-les-Bains porte en effet **DEO APOLLINI BORVONI**. En réalité, **Borvo** ou **Bormo** était une divinité indigète à laquelle nos plus anciens ancêtres consacrèrent plusieurs des eaux thermales qu'ils avaient su apprécier et utiliser. Les monuments épigraphiques mentionnent, en effet, le dieu **Bormo** aux stations de Bourbonne-les-Bains et d'Aix en Savoie, et le dieu **Borvo** à Bourbon-Lancy, à Bourbon-l'Archambault, et encore à Bourbonne-les-Bains. Il est probable que toutes ces stations étaient désignées, au temps des Romains sous le nom d'**Aquae Bormonis** — la Table de Peutinger atteste le fait pour Bourbon-Lancy — ou d'**Aquae Borvonis**; mais chacune n'aurait, dans ce cas, gardé qu'une partie de son appellation antique, car les noms de **Bourbon-Lancy** (Saône-et-Loire), de **Bourbon-l'Archambault** (Allier), et de **Bourbonne-les-Bains** (Haute-Marne) représentent le cas oblique du nom divin **Borvo**, tandis que le vocable de la ville d'**Aix-les-Bains** (Savoie) est la transcription romane du latin **Aquis**, qui a également fourni les noms d'**Aix-en-Provence**, d'**Aix-la-Chapelle**, de **Dax** (Landes), anciennement **Acqs**, et d'**Ax** (Ariège).

466. Le dieu gaulois **Grannus**, connu par des inscriptions rhénanes, était également assimilé à Apollon, témoin la dédicace **APOLLINI GRANNO**, qu'on voit, gravée sur la pierre, à Erp (régence de Cologne), à Neuenstadt (Wurtemberg) et à Horbourg (Alsace). On lui consacrait, comme à **Borvo**, les sources

thermales : de là le nom d'Æquæ Granni, qui désigna Aix-la-Chapelle jusqu'au temps de Charlemagne. C'est sans doute aussi ce nom divin que reproduit la dénomination de **Grand** (Vosges), jadis *Gran*, localité bien connue des archéologues en raison des vestiges romains qu'on y a découverts.

467. La dédicace APOLLINI VIROTVTI d'un autel romain dont on a retrouvé les vestiges en 1844, près d'Annecy, fait connaître une autre des divinités indigètes qui furent, après la conquête romaine, assimilées à Apollon. Virotus ou Virotutes paraît offrir l'explication du nom de **Vertus** (Marne), et de celui d'une autre localité de la même région, **Vertuelle**, dont le nom n'a pris la terminaison diminutive qu'à une date relativement récente.

468. Vellaunus est une des divinités gauloises qui ont été rapprochées du Mercure romain ; on lit, en effet, sur un autel découvert en 1857, dans le mur du cimetière d'Hières (Isère) : DEO MERCVRIO VICTORI MAGNIACO VEILAUNO. Sans doute peut-on tirer de là l'explication du nom de Vellaunodunum, que portait, au temps de Jules César, l'un des *oppida* des *Senones*.

469. Le nom d'un autre Mercure gaulois, Artaius, figurait sur un autel votif découvert au XVIII^e siècle, près de Beaucroissant (Isère) : MERCVRIO AVGVSTO ARTAIO ; le lieu même de cette découverte était appelé **Artay**. C'est peut-être à la même divinité que le village d'**Artaix** (Saône-et-Loire) doit son nom.

470. Le dieu Vintius, adoré surtout dans la région alpestre ou rhodanienne, était peut-être, en raison de cette circonstance, une divinité ligure plutôt que gauloise. Certains traits caractéristiques le firent considérer comme une sorte de Mars, d'où la dédicace MARTI VINTIO trouvée à Vence (Alpes-Maritimes) ; ailleurs, ou du moins à Seyssel (Ain), c'est à Pollux qu'on l'assimilait, comme en fait foi la dédicace DEO VINTIO POLLVCI, gravée sur un autel découvert en ce lieu. Il est intéressant de constater que le souvenir de l'un et l'autre des sanctuaires auxquels on doit ces deux inscriptions s'est conservé dans le nom de la ville de **Vence**, et dans celui de **Vence** ou **Vens**, que porte une colline voisine de Seyssel.

471. La déesse gauloise Belisama, assimilée à la Minerve romaine dans une inscription de Saint-Lizier (Ariège), a également donné son nom à plusieurs localités de notre pays. Du moins, Belisama, accentué sur l'antépénultième, paraît être le thème étymologique des noms de Bellême (Orne) et de Blesmes (Aisne, Marne).

472. Il convient de citer encore la déesse Andarta, dont le culte fut apparemment très populaire chez les *Vocontii*, puisqu'on ne cite pas moins de huit inscriptions votives en son honneur : DEAE ANDARTAE ou DEAE AVGVSTAE ANDARTAE dans l'ancienne ville romaine de Die (Drôme) ou aux environs. Toutes ces inscriptions font précéder le nom d'Andarta du titre de « déesse », dea, sous lequel il est vraisemblable qu'on désignait vulgairement Andarta, puisque c'est de ce mot que vient le nom même de Die.

473. En se bornant à n'envisager ici que des divinités dont le culte et le caractère ne peuvent être discutés, on a voulu ne pas risquer de considérer comme formés de noms divins, des noms de localités qui ont, tout au contraire, servi à désigner les génies protecteurs de celles-ci. C'est pourquoi on a passé sous silence la déesse Bibracte, honorée au mont Beuvray, et les dieux Aramo, Letinno, Nemausus et Vasio, honorés respectivement à Aramon (Gard), à Lédénon (Gard), à Nîmes (Gard) et à Vaison (Vaucluse).

VOIES ROMAINES

474. Parmi les noms de lieu empruntés à diverses circonstances du parcours des voies de l'Empire romain, il n'en est point dont le sens soit moins douteux que celui des stations mentionnées par les Itinéraires, sous les noms Ad Quintum, Ad Sextum, Ad Septimum, etc. L'examen des textes qui les concernent prouve que ces localités devaient leurs vocables à leur situation sur une route, aux cinquième, sixième, septième... milliaire, par rapport au chef-lieu de la cité dont elles dépendaient, car ces adjectifs numériques étaient marqués sur le milliaire même, et la numérotation commençait ordinairement au chef-lieu de la cité, pour se terminer aux confins de son territoire. Les noms Ad Quintum, Ad Sextum, étaient des locutions vulgaires pour Ad quintum lapidem, Ad sextum lapidem.

475. Beaucoup d'autres localités, que n'indiquent pas les itinéraires romains, portaient des noms analogues. En Gaule, du moins, on peut signaler quelques noms de lieu empruntés aux milliaires des voies romaines qui, en dehors de la Province romaine, étaient distants l'un de l'autre d'une lieue gauloise, soit de 2.222 mètres, tandis que le mille romain, employé dans la Province comme dans la plupart des parties de l'Empire, ne mesurait que 1.481 mètres. Voici ces noms de lieu, selon l'ordre numérique :

476. **Quartes**, hameau de Pont-sur-Sambre (Nord), le locus Quartensis de la *Notitia dignitatum imperii romani*, doit évidemment son nom au quatrième milliaire de la voie romaine de Bavi à Reims.

477. **Sixte**, hameau de Michery (Yonne), mentionné, dès 863, sous le nom de Sexta, était au sixième milliaire de la voie qui, de Sens, se dirigeait sur Paris.

478. **Septême** (Isère) et **Oytier** (Isère), sur la voie antique de Vienne à Genève, sont situés à sept et huit milles romains de la première de ces villes, au territoire de laquelle ils appartenaient.

479. Uchaud (Gard), situé à huit milles de Nîmes, sur la voie Domitienne qui reliait cette ville à Narbonne, doit son nom à Octavum. Cette dernière appellation désigne aussi, dans des textes de l'époque franque, le bourg actuel de *Saint-Symphorien-d'Ozon* (Isère), au huitième milliaire de la voie de Lyon à Vienne.

480. Ces exemples sont indéniables, car ils intéressent tous des voies décrites par les textes itinéraires de l'époque romaine. Il y a donc lieu de tenir compte des dénominations analogues, lors même qu'elles s'appliquent à des localités placées sur des routes qui ne figurent ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Table de Peutinger ; c'est pourquoi le nom de **Septèmes** (Bouches-du-Rhône), village situé sur le territoire de la *civitas Massiliensium*, et à onze kilomètres, soit à sept milles romains de Marseille, sur la route qui conduit de cette ville à Aix, paraît être un indice suffisant de l'origine romaine de cette voie de communication.

481. Il faut citer encore, comme se rapportant à des milliaires romains, les noms de **Tiercelieux** (Seine-et-Marne) et de **Cartelègue** (Gironde), les localités qui sont appelées, dans les textes du XIII^e siècle, *Tertia leuca* et *Quarta leuga*.

482. Le mot *mutatio*, par lequel les Romains désignaient les relais de poste, a aussi fourni à la toponomastique française quelques noms : celui de **Muizon** (Marne), village situé sur l'ancienne voie de Reims à Soissons ; et peut-être — car il s'agit d'une localité située à trois kilomètres et demi au sud-est de la voie Domitienne — celui de **Mudaison** (Hérault).

483. Le mot *mansio*, qui s'appliquait aux étapes, aux lieux de gîte des voies romaines, peut avoir contribué à former quelques-uns des nombreux vocables topographiques où figure le mot *maison* ; mais le sens plus vague de « demeure » qu'a pris ce mot au cours du moyen âge commande à cet égard une réserve absolue.

484. Par contre, on peut faire fond, dans les pays de langue d'oïl du moins, sur les noms de lieu représentant le latin *strata*, par lequel on désignait les grandes voies pavées de l'époque romaine ; ce mot, participe passé du verbe *sterno*, figurait à

l'origine dans la locution *via strata lapide* ; il fut ensuite employé seul, et c'est ainsi qu'en use Eutrope, dès le début du iv^e siècle. Répandu dans toutes les régions où dominèrent les Romains, il se retrouve dans l'ancien français *estrée*, dans le provençal *estrade*, dans l'espagnol *estrada*, dans l'italien *strada*, dans l'allemand *strasse* et dans l'anglais *street*. Il importe d'observer que le provençal *estrade* est encore usité communément de nos jours, tandis que dans les pays de langue d'oïl, le mot *estrée* est tombé en désuétude vers le xii^e et le xiii^e siècle ; c'est pourquoi cette région est la seule où l'on puisse avec sûreté attribuer une origine ancienne aux noms de lieu représentant le latin *strata*. Voici ces noms, en ne tenant compte que des communes :

485. **Estrée, Estrée-Cauchy** (Pas-de-Calais).

486. **Estrées** (Aisne, Nord, Somme), **Estrées-Deniécourt, Estrées-en-Chaussée, Estrées-lès-Crécy** (Somme), **Estrées-la-Campagne** (Calvados), **Estrées-Saint-Denis** (Oise), **Notre-Dame-d'Estrées** (Calvados).

487. **Etrez** (Ain).

488. **Strée** (Belgique, Hainaut et province de Liège).

489. **Saint-Martin-Lestra** (Loire), présentant une forme particulière à la région méridionale du pays de langue d'oïl, qu'on trouve aussi dans **Étrat** (Loire) et dans **Étraz** (Savoie, Haute-Savoie).

490. **Estréelles** (Pas-de-Calais), **Étréelles** (Aube, Ille-et-Vilaine, Haute-Saône), formes diminutives.

491. Ces noms sont l'indice certain du passage de voies antiques, on peut s'en rendre compte par l'examen des cartes à grande échelle. C'est grâce à un *Estrées*, aujourd'hui disparu, mentionné par des actes des xiv^e et xvi^e siècles, et dont l'emplacement appartient au finage de Montmirail (Marne), qu'a pu être retrouvé un tronçon de la voie romaine, tracée sur la Table de Peutinger, qui reliait Meaux à Bibe.

492. Le vieux mot français *estrée* a aussi servi à former quelques noms de lieu composés : tels que, par exemple, **Estrée-Blanche** (Pas-de-Calais) et **Froidestrées** (Aisne). Le premier de ces noms offre un sens que l'on trouve dans un autre vocable communal, *Aubevoye* (Eure), du latin *Alba Via*, le « blanc chemin ». Le second, *Fracta Strata*, dans le latin du xii^e siècle, et alors en langue vulgaire *Frete Estrée* ou *Fraite Estrée*, signifie

littéralement « route brisée », et indique la situation du village qui le porte à une légère déviation du tracé de la voie romaine, de Bavai à Reims, si généralement remarquable par sa rectitude; c'est donc, en quelque sorte, un synonyme du nom *Courbevoie* (Seine), *Curva Via*.

493. Le mot *strata* avait pour synonyme le bas-latin *calceata*, originellement pris adjectivement, témoin l'expression *via calciata*, relevée par du Cange dans une charte de 1045. De là viennent les noms **Chaussée** dans la plupart des pays de langue d'oïl, **Cauchie**, dans ceux de dialecte picard ou wallon, **Chaussade**, dans la France centrale, **Caussade** dans les pays de langue d'oc, qui sont, au point de vue du tracé des voies antiques, des indices de même ordre que les noms de lieux septentrionaux dérivés du latin *strata*. Toutefois, comme les expressions *chaussée*, *cauchie*, *chaussade* et *caussade* ont été employées durant tout le moyen âge, et le sont encore aujourd'hui, elles ne constituent point — à moins de désigner des localités d'une ancienneté avérée — une présomption certaine d'antiquité pour les voies auxquelles elles s'appliquent.

NOMS COMMUNS DE LIEUX HABITÉS

494. Parmi les noms communs du vocabulaire latin s'appliquant à des lieux habités, le premier rang hiérarchique appartient au mot *civitas*. Ce mot désignait, à l'origine, une réunion de citoyens, un corps de nation gouverné par ses propres lois; une évolution fort naturelle de langage, confondant de bonne heure la nation avec la ville qui, en sa qualité de chef-lieu, en était l'expression la plus autorisée, donna à *civitas* le sens de « ville », du moins pour désigner ce chef-lieu : cette évolution est parallèle à celle qui substitua aux noms primitifs de la plupart des chefs-lieux de cités romaines en Gaule les vocables de ces cités, tel à Lutetia — pour ne citer qu'un exemple — Parisii. Le mot *civitas* n'a jamais été employé à l'époque romaine comme nom propre de ville, mais dès lors on désigna sous ce nom commun les chefs-lieux des anciennes *civitates*, et, lorsque ces villes eurent pris, plus tard, quelque extension, *civitas* ou ses équivalents vulgaires, *ciéut* en langue d'oïl, *ciéutat* en langue d'oc, devint le nom particulier du quartier répondant à l'emplacement de la cité romaine : on constate le fait à Paris, à Troyes, à Carcassonne. Après la chute du monde romain, le nom *Civitas* est resté attaché aux ruines ou à l'emplacement des anciennes villes romaines détruites par les invasions : de là le nom de *Ciéutat* (Gers, Hautes-Pyrénées), qui s'applique d'une part à l'emplacement d'*Elusa*, aujourd'hui Eauze, ancienne métropole de la Novempopulanie, d'autre part au chef-lieu primitif de la cité de Bigorre. La ville de la *Ciotat* (Bouches-du-Rhône) n'occupe pas, à la vérité, l'emplacement d'un chef-lieu de *civitas*; mais son site est celui d'une localité antique, le port de *Citharista*, qui fut, croit-on, une colonie des Grecs de Marseille, et le nom qu'elle porte lui fut donné, au XIII^e siècle, en raison des nombreux vestiges de l'antiquité qu'on y voyait alors. C'est ainsi qu'aux environs de Tréguier (Côtes-du-Nord), une autre localité antique, bien connue des archéologues de la région, reçut, au

moyen âge, le nom de *Coz-Guéodet*, c'est-à-dire « la vieille cité », *guéodet* étant l'équivalent breton du latin *civitas*.

495. Le nom de *Colonia*, donné par les Romains à la plupart des villes où ils établissaient des colons, était plutôt, à proprement parler, un nom commun qu'un nom propre, et l'on y joignait ordinairement un ou plusieurs déterminatifs; ces noms n'ont pas, le plus souvent, laissé de traces dans la toponymie actuelle, parce qu'ordinairement ils n'ont pu faire oublier le nom primitif de la ville, qui bientôt a repris le dessus : c'est ce qui est arrivé, par exemple, pour Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Toulouse, Vienne, Lyon. Toutefois une ancienne colonie de Gaulē porte aujourd'hui un nom qui rappelle son ancienne qualité : c'est la ville de **Cologne**, appelée en allemand **Köln**, dont le nom latin, *Colonia Agrippina*, lui avait été donnée en l'honneur d'Agrippine, femme de l'empereur Claude. En Angleterre, *Lindum Colonia* est devenu **Lincoln**.

496. Le mot latin *castrum*, par lequel on désignait une forteresse ou une ville fermée, a fourni à la France plus d'un nom de lieu, car il est le thème étymologique de **Castres** (Aisne, Gironde, Tarn), forme commune au dialecte picard et à la langue d'oc, de **Chastres** (Cantal), et de sa notation moderne, conforme au dialecte français, **Châtres**¹ (Allier, Aube, Corrèze, Creuse, Dordogne, Loir-et-Cher, Mayenne, Nièvre, Seine-et-Marne, Haute-Vienne), enfin de **Chestres** (Ardennes), variante empruntée à la région lorraine.

497. Si les noms de lieu représentant *castrum* peuvent, en raison de la désuétude précoce de ce mot, qui n'a rien donné à la langue française, être considérés comme remontant à l'époque romaine ou aux premiers siècles du moyen âge, il n'en est pas de même de ceux qui répondent au latin *castellum*, ce nom commun étant passé dans le langage vulgaire, sous les formes *castel*, *câtel*, *châtel*, *châté* et *château*. Cependant, on pourrait citer plus d'une localité dont le nom moderne remonterait véritablement à l'époque romaine : tel est, du moins, le cas de **Cassel** (Nord), le *Castellum Menapiorum* de la Table de Peutinger, et de **Kas-**

1. Ce nom fut, jusqu'en 1720, celui du bourg d'Arpajon (Seine-et-Oise).

sel (Pays-Bas, Limbourg), qu'Ammien Marcellin appelle Castellum.

498. Oppidulum, diminutif d'oppidum, est le thème étymologique du nom d'Oppède (Vaucluse), qui ne saurait venir d'oppidum, accentué sur l'o.

499. La locution latine muro cinctus, désignant une localité entourée d'une muraille, est devenue un nom de lieu assez fréquent en Gaule, et qu'on trouve employé au iv^e siècle par Ammien Marcellin sous une forme féminine, Murocincta, comme le nom propre d'une ville de la Basse-Pannonie. Muro cinctus est en France le thème étymologique des noms de Mursens (Lot), localité célèbre par les vestiges d'un oppidum gaulois, de Murcin (Allier), de Morsan (Eure), de Morsang-sur-Orge et Morsang-sur-Seine (Seine-et-Oise), de Morsans (Eure-et-Loir), de Morsant (Loire), de Morsent (Eure), de Mulcent (Seine-et-Oise), de Meursants (Indre), de Mercin (Aisne), de Meurchin (Pas-de-Calais) et de Morchain (Somme).

500. De même que Mursens doit son nom à une ancienne muraille gauloise, Murviel (Hérault) doit le sien à de curieux murs d'enceinte en pierres sèches, de trois mètres d'épaisseur, certainement antérieurs à la conquête romaine : ce nom, représentant un thème étymologique, Murus vetulus, a pour synonymes Vielmur (Cantal, Maine-et-Loire, Tarn) et l'espagnol Murviedro, qui procède de Murum veterem.

501. Semur (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Sarthe), peut être rapporté à un primitif senex murus — on a la forme carolingienne Senmurus — plus vraisemblablement qu'à sine muro, imaginé par des clercs du moyen âge.

502. Des noms qui précèdent il est peut-être intéressant de rapprocher celui de Frémur (Maine-et-Loire), qui répond à Fractus murus.

503. C'est encore à d'anciennes murailles, murs d'enceinte probablement, qu'est dû le bas-latin murittum, « petit mur », qu'on trouve dans des chartes du ix^e siècle, et qui est la forme originelle des noms de lieu Muret (Aisne, Aveyron) et Moret (Seine-et-Marne).

504. Le mot latin forum, qui désignait primitivement une

place publique, un marché et tout entrepôt de marchandises, a été fréquemment combiné avec des noms propres d'homme, parfois avec des adjectifs, pour former des noms de lieu ; mais un petit nombre seulement de ces noms ont subsisté à travers les siècles : tels sont cependant, en Italie Forum Livii, Forum Popilii, Forum Sempronii, Forum novum, aujourd'hui Forlì, Forlimpopoli, Fossombrone et Fornovo, que nous appelons Fornoue. En Gaule, où les documents de l'époque romaine nous font connaître au moins sept noms géographiques ayant Forum pour premier terme, on ne peut signaler comme renfermant ce mot que les trois seuls vocables de Feurs (Loire), de Fourvières (Rhône) et de Fréjus (Var). La première de ces localités représente le chef-lieu de la nation des *Segusiavi*, mentionné dans les itinéraires, sous le nom de Forum Segusiavorum, dont le premier terme est le thème étymologique du vocable moderne Feurs et la racine du dérivé Forez, Forense. Fourvières, quartier de Lyon, doit son nom à un cas oblique, tel que Foro veteri, de Forum vetus. Quant à Fréjus, qui a pour origine un entrepôt établi par Jules César pour les besoins de son armée des Gaules, son nom représente le latin Forum Julii, qui a dû passer par un intermédiaire *Feurjus*, avant de revêtir la forme actuelle résultant d'une métathèse de l'*r*.

505. Le nom commun vicus, qui désigne en latin un centre de population non fortifié, c'est-à-dire une bourgade ou un gros village, a formé le nom d'un bon nombre de localités de France qui remontent, sinon à l'époque romaine, tout au moins à l'époque franque : Vy (Haute-Saône), Vic (Aisne, Ariège, Cantal, Côte-d'Or, Gard, Gers, Hérault, Lot, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées), Vicq (Allier, Dordogne, Indre, Landes, Haute-Marne, Nord, Seine-et-Oise, Vienne, Haute-Vienne), et les diminutifs Viel (Ardennes), Vieu (Ain) et Vieux (Ardennes). Parfois vicus a remplacé un vocable plus ancien, ce qui est arrivé pour Vieu, anciennement Venetonimagus.

506. Combiné avec l'adjectif novus, vicus a produit Neufvy (Oise), Neuvy (Allier, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Yonne), Neuvic (Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne), Neuvicq (Charente-Inférieure), et, les

deux termes étant disposés dans l'ordre inverse, **Vigneux** (Seine-et-Oise) et **Vinneuf** (Yonne). *Vetus vicus*, désignation qui paraît avoir été appliquée, pendant la période franque, à d'anciens *vici* romains abandonnés par leurs habitants, a donné **Viévy** (Côte-d'Or, Loir-et-Cher, Loiret), **Vivy** (Maine-et-Loire), **Vieuvy** (Mayenne), **Vieuxvy** et son diminutif **Vieuxviel** (Ille-et-Vilaine), **Vieuvicq** (Eure-et-Loir).

507. En combinaison avec *longus*, *vicus* est le thème étymologique de **Longvic** (Côte-d'Or) et de **Longwy** (Jura, Meurthe-et-Moselle).

508. Il existe encore en France un certain nombre d'autres noms géographiques comprenant, avec *vicus* comme élément, soit initial, soit final, un nom de rivière :

509. *Vicus Axonae*, au passage, sur l'Aisne, de la voie romaine de Reims à Verdun, est aujourd'hui **Vienne-la-Ville** (Meuse), que jusqu'au xvi^e siècle on a appelé *Viaisne*.

510. *Vicus Brigiae* répond à **Vibraye** (Sarthe), situé à l'endroit où un chemin antique, conduisant du Mans à Châteaudun, traversait la Braye.

511. *Vicus Sipiæ*, aujourd'hui **Visseiche** (Ille-et-Vilaine), est construit au lieu où la voie romaine d'Angers à Rennes, passait la Seiches, soit à l'emplacement de la station itinéraire que la Table de Peutinger désigne simplement sous le nom de la rivière, *Sipia*.

512. *Vicus Vedonæ*, à présent **Vivonne** (Vienne), se trouve sur la voie de Poitiers à Saintes, au passage de l'affluent du Clain qu'on appelle la Vonne.

513. *Blesæ vicus*, actuellement **Blévy** (Eure-et-Loir), est situé au point où un chemin antique, allant de Chartres à Lisieux, franchit la Blaise, affluent de l'Eure.

514. *Duinae vicus*, aujourd'hui **Dennevy** (Saône-et-Loire), est sur la voie romaine d'Autun à Chalon-sur-Saône, au lieu où elle passe la Dheune, affluent de la Saône.

515. *Mosæ vicus*, l'actuel **Meuvy** (Haute-Marne), s'élève au passage, sur la Meuse, d'un chemin antique dans lequel certains auteurs ont voulu reconnaître la voie romaine de Langres à Toul.

516. De l'ensemble des sept noms qui précèdent, il paraît résulter qu'ils ont été donnés aux localités qui les portent, de préférence à toutes autres situées sur les mêmes cours d'eau, en rai-

son de l'importance qu'elles avaient pour les voyageurs : on a vu, en effet, qu'elles sont toutes situées sur le parcours de voies antiques. D'ailleurs, les itinéraires de l'Empire romain indiquent plus d'un relai de poste désigné uniquement par le nom de la rivière sur laquelle il était situé, et que la voie traversait en cet endroit : à l'exemple, cité plus haut, de Sapia, s'ajoutent, en Gaule, ceux de Larga, Mosa, Vanesia et Vidubia, noms appliqués à des stations situées au passage de la Lague, en Alsace, de la Meuse, de la Baise et de la Vouge.

517. Le nom commun villa, par lequel on désignait un domaine rural, et qui est entré, à l'époque franque, dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu, ne paraît guère avoir été employé au même usage à l'époque romaine, ce qui se comprend aisément, puisque la plupart des noms de domaines ruraux étaient alors formés sur les noms des possesseurs, et particulièrement sur leurs gentilices. Cependant, il est possible que les noms de Villeurbanne (Rhône) et de Villorbaine (Saône-et-Loire) remontent à l'époque romaine, puisque villa urbana, au témoignage de Columelle, désignait alors, dans une maison de campagne ayant une exploitation, l'habitation du propriétaire. Ces noms seraient donc les synonymes romains des noms *Villedemanche*, *Villedomange*, *Demangeville* et *Dimancheville*, villa dominica ou dominica villa, « la demeure du maître », qui datent de l'époque franque.

Mais si le mot villa n'entre pas, ou n'entre que rarement, dans la composition des noms de lieu romains, il en va tout autrement des noms communs qui désignaient des habitations rurales d'un caractère plus humble : colonica, attega, stabulum et taberna.

518. Dérivé de colonus, colonica désignait une maison de cultivateur ou de paysan ; dès l'époque mérovingienne, ce mot était altéré en colonia, comme le prouve notamment un passage des *Miracula sancti Juliani* de Grégoire de Tours. De là, les noms de lieu : la Coulonche (Orne), Collorgues (Gard), Collongues (Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées), Collonge (Saône-et-Loire), la Collonge (Haut-Rhin), Collonges (Ain, Corrèze, Côte-d'Or, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie), Coulonges

(Aisné, Charente, Charente-Inférieure, Eure, Orne, Deux-Sèvres, Vienne), et, caractérisés par l'altération du son nasal, **Collanges** (Puy-de-Dôme), la **Collange** et les **Collanges**, noms d'écartes fort répandus en Auvergne et dans les pays voisins, et **Coulanges** (Loir-et-Cher, Nièvre, Yonne). C'est aussi de *Colonica*, altéré en *Colonia*, que proviennent les noms de **Cologne** (Aisne, Cher) — dont l'origine diffère conséquemment de celle du nom de la célèbre ville rhénane — de **Coulogne** (Pas-de-Calais) et de **Coulaines** (Sarthe).

519. Le mot *attegia* désignait, au dire de Papias, les huttes des Maures ; mais il s'appliquait aussi à des constructions moins primitives, témoin l'inscription : DEO MERCVRIO ATTEGIAM TEGVLITIAM COMPOSITAM SEVERINVS SATVLLINVS EX VOTO POSVIT ; il paraît être devenu un nom de lieu assez fréquent en Gaule : **Athée** (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Mayenne), **Athie** (Côte-d'Or, Yonne), **Athies** (Aisne, Pas-de-Calais, Somme), **Athis** (Marne, Orne, Seine-et-Oise), sans compter **Étiolles** (Seine-et-Oise), qui suppose un diminutif *Attegiolae*.

520. Le mot *stabulum* avait en latin, entre autres sens, ceux d' « étable » — ce mot français en est dérivé — de « chaumière », d' « auberge » : ce dernier sens paraît résulter de ce que les textes itinéraires indiquent des stations appelées *Stabulum*, *Stabulum novum*, *Stabula*. Ce mot est le thème étymologique des noms suivants **Estables** (Lozère), les **Estables** (Haute-Loire), **Étable** (Savoie), **Étables** (Ain, Ardèche, Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure), **Étaules** (Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Yonne), **Étaves** (Aisne), anciennement *Estavles*, et le diminutif **Establet** (Drôme).

521. Dérivé du latin archaïque *taba*, « planche », le mot *taberna*, qui désignait une cabane, une chaumière, une auberge, avait sans doute ce dernier sens dans les noms *Tabernae*, *Tres Tabernae* qu'on rencontre à plusieurs exemplaires dans l'itinéraire d'Antonin. *Tabernae* est le thème étymologique de **Tavernes** (Var), de **Saverne** (Alsace), de **Rheinzabern** (Bavière rhénane) et de **Tavers** (Loiret).

COLONIES BARBARES ET ÉTRANGÈRES

522. Les Goths ayant été défaits, en 270, par l'empereur Claude, surnommé depuis le Gothique, ceux d'entre eux qui survécurent entrèrent dans la milice romaine ou cultivèrent les terres de l'Empire. En 277, Probus ayant vaincu les Germains, fit cultiver les champs des Gaules par les prisonniers de cette nation. En 291, les Francs, reçus dans l'Empire, furent établis par l'empereur Maximien dans les terres en friche des Nerviens et du pays de Trèves ; et, cinq ans plus tard, les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves, les Frisons et d'autres peuples barbares à porter les armes et à travailler pour les Romains. Ce furent, en particulier, ces peuples qui cultivèrent les terres désertes dans les cités d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres. Les Éduens reçurent aussi, de la Bretagne subjuguée, des artisans qu'ils employèrent à restaurer leurs édifices. En 358, Julien incorpora dans l'armée romaine des Francs Saliens, des Quades et des Chamaves, ainsi que d'autres Germains établis dans l'île des Bataves, au milieu du Rhin. Vers la fin du IV^e siècle, les riverains de ce fleuve, ayant été contraints, par les succès de Stilicon, de renoncer à leur vie sauvage, les Francs Saliens qui se trouvaient parmi eux s'adonnèrent à l'agriculture ; et les Sicambres, dont les épées, suivant l'expression du poète Claudien, se recourbèrent en faux, rendirent leur pays si fertile, que le voyageur, en contemplant les deux rives du fleuve, demandait quelle était celle des Romains.

Divers historiens, et parmi les plus modernes Amédée Thierry, dans son *Tableau de l'Empire romain*, ont étudié la condition du Barbare admis en Gaule à l'état de « lète ». Il devait d'abord obtenir une concession de l'empereur ; et, tendant à créer des centres de population, le gouvernement favorisait, selon toute apparence, les immigrations par familles. Une fois admises, les familles étaient groupées en villages, dont l'ensemble formait une préfecture administrée par un magistrat — *praefec-*

tus — moitié militaire, moitié civil, présidant à la fois à l'exploitation agricole de la contrée et à l'organisation militaire des colons. Le lète, à son installation, trouvait dans la colonie le bétail et les instruments de culture nécessaires. Chaque préfecture ou chaque quartier d'une grande préfecture était muni d'un champ de manœuvres pour les exercices militaires, et aussi d'écoles où s'enseignaient la langue et les lettres latines; c'était une pépinière de futurs citoyens romains, car, à la différence du « déditice », qui était originairement un prisonnier de guerre, le lète pouvait devenir romain de plein droit; on le voit, au IV^e siècle, changer souvent son nom germanique pour un autre entièrement latin, ce qui contribuait à effacer son origine; ainsi firent Magnentius et Decentius, qui, de 351 à 353, revêtirent la pourpre impériale en Gaule, et Sylvanus qui, à son tour, fut proclamé auguste en 355. Mais, en revanche, les lètes mirent en circulation, dans le monde romain, un certain nombre de noms propres d'origine germanique: c'est ainsi qu'à Nanterre deux époux, vraisemblablement d'origine létique, Gerontius et Severa, donnèrent le nom de Genovefa à leur fille, que l'Église honore sous le nom de sainte Geneviève.

La *Notitia dignitatum imperii romani*¹ mentionne, en Gaule, divers cantonnements de Lètes et de Sarmates; malheureusement le paragraphe qui les concerne, dans le chapitre XLII de la partie consacrée à l'Occident, est incomplet. Elle indique le préfet des lètes francs à Rennes, des préfets de lètes suèves à Coutances, au Mans et à Clermont en Auvergne, des préfets de lètes bataves à Bayeux, à Arras et à Noyon, le préfet des lètes teutoniques à Chartres, le préfet des lètes *Acti* à Ivoy, aujourd'hui Carignan (Ardennes), et celui des *laeti Lagenses* auprès de Tongres. D'autres lètes sont désignés par le nom de la cité gauloise dans laquelle ils avaient été reçus: *laeti Lingonenses*, alors dispersés dans la Première Belgique, et qui avaient eu pour première demeure le territoire de Langres; *laeti Nervii*, dont le préfet résidait encore en pays nervien, à Famars, près de Valenciennes. Enfin, d'autres lètes, dont le préfet était à Reims ou à Senlis,

1. Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores coetanei*, I, 1-4; voir l'indication des autres éditions de la *Notitia dignitatum* dans Potthast, *Bibliotheca historica mediæ ævi*, 2^e éd., II, 868.

sont distingués simplement par la qualification *gentiles*, sans doute — on reviendra bientôt sur ce point — parce qu'ils tiraient leur origine de diverses populations germaniques.

523. Les établissements des Sarmates — cette appellation désignait les colons d'origine scythique — n'étaient pas, comme les établissements létiques, particuliers à la Gaule, la *Notitia dignitatum* n'en mentionnant pas moins de quinze pour l'Italie. La Gaule avait les siens sur les territoires de Poitiers, de Langres, et peut-être d'Autun, dans la région comprise entre Reims et Amiens, dans celle qui sépare Paris de Vézelay, et dans plusieurs autres contrées encore. Ceux de Poitiers étaient mélangés à des *Taifali*, tribu d'origine gothique. Les Sarmates étaient, comme les lètes, sous la direction supérieure du maître de l'infanterie.

524. Ces indications de la *Notitia dignitatum* sont fort précieuses, mais malheureusement trop vagues et fragmentaires; du moins, elles peuvent être utilement complétées par des témoignages remontant aux premiers siècles du moyen âge, et surtout par la toponomastique.

525. Les *Taifali*, ces hommes de race gothique, qui, au début du v^e siècle, étaient soumis au même préfet que les Sarmates du Poitou, conservaient encore leur individualité dans la seconde moitié du siècle suivant, et habitaient alors la partie de l'ancien territoire de Poitiers qui, détachée plus tard du Poitou, avoisinait la Loire entre Angers et Nantes : les *Taifali*, au rapport de Grégoire de Tours, vinrent, peu après 561, attaquer Chantoceaux, sur la rive gauche de la Loire. Or, la partie du Poitou, où ils constituaient une part importante de la population, fut appelée de leur nom pagus Taifalicus, vocable qu'on rencontre au x^e siècle sous la forme altérée pagus Theofalgicus, et qui subsiste aujourd'hui dans le nom de Tiffauges (Vendée), vraisemblablement l'ancien chef-lieu de cette population barbare.

526. C'est là un exemple avéré d'un nom de région formé sur le vocable d'une population barbare établie en Gaule au cours de la période impériale. Peut-être faut-il attribuer une origine analogue aux noms de plusieurs circonscriptions administratives formées à l'époque franque du démembrement de la cité de Langres et de celle de Besançon : le pagus *Attoariorum* et ses voisins orientaux, le pagus *Amaus* ou *Comavorum*, le pagus *Varascus* ou *Warascorum* et le pagus *Scodingus* ou *Scotingo-*

rum. Le *pagus Attoariorum*, dont le nom ne s'est pas conservé jusqu'à nous, — dans la toponomastique s'entend, car on peut en rapprocher le nom de famille *Atuyer* — rappelle le souvenir d'une population, sans doute apparentée aux Hessois — les *Chatti* de Tacite — et dans laquelle on est tenté de reconnaître les barbares que Constance Chlore, au dire de son panégyriste Eumène, établit sur le sol des *Lingones*. Le nom du *pagus Amaus* — *pagus Comavorum* pour *Camavorum*, dans un texte du VIII^e siècle — évidemment formé sur celui des Chamaves, se reconnaît dans le surnom de *Saint-Vivant-en-Amous* (Jura), de même que l'on trouve, dans celui de *Scey-en-Varay* (Doubs), trace du *pagus Varascus*, qui devait son nom aux *Warasci*, population mentionnée dans un texte hagiographique du VII^e siècle. Enfin le nom du *pagus Scodingus*, formé sur celui d'une population qu'un chroniqueur du VII^e siècle appelle *Scotingi*, a revêtu au XIII^e la forme *Escuens*. Mais faute de témoignages aussi significatifs que celui de la *Notitia dignitatum* au sujet des *Taifali*, on ne peut affirmer avec certitude que l'établissement en Gaule des *Hattuarii*, des *Chamavi*, des *Warasci* et des *Scotingi* remonte à l'époque romaine.

527. Parmi les articles de la *Notitia dignitatum*, dont on a lu plus haut le résumé, celui qui se rapporte aux *laeti gentiles* dont le préfet résidait, soit à Reims, soit à Senlis, est aussi celui pour lequel les noms de lieu fournissent le commentaire le plus éloquent.

528. Dans la banlieue occidentale de Reims, où elles sont disposées en demi-circonférence, on remarque les localités dénommées Bourgogne, Auménancourt, Villers-Franqueux, Gueux et Sermiers, ainsi qu'une voie antique, le chemin de Barbarie. Bourgogne, en latin *Burgundia* ou *Burgondia*, indique la résidence d'individus appartenant à la race des Burgondes. Le nom d'Auménancourt, qui, dans plusieurs textes carolingiens, se présente sous les formes *Curtis Alamannorum* ou *Alamannorum Curtis*, désigne un domaine rural ou un village habité par des individus de race alamannique. Le sens de Villers-Franqueux, *Villare Francorum*, n'est pas moins transparent. Gueux, dans le Polyptique de Saint-Remy de Reims, dressé au milieu du IX^e siècle, est appelé *Gothi*. Quant au vocable de

Sermiers, Sarmedus dans le même document, il paraît représenter le nom des Sarmates. Enfin le nom du chemin de Barbarie, voie antique tracée au pied de la Montagne de Reims et rejoignant la voie de Soissons, est des plus intéressants. Ce chemin est, en effet, mentionné deux fois dans les écrits de l'archevêque Hincmar ; dans une lettre que ce prélat écrivit, entre 849 et 857, à Pardule, évêque de Laon, il est question de la *via juxta montes Remorum que vocatur Barbaria* ; et dans la Vie de saint Remy, parlant de cette voie comme existant au ^v^e siècle, Hincmar ajoute : *Quae usque hodie, propter Barbarorum per eam iter, Barbarica nuncupatur*. L'explication contenue dans ces derniers mots paraît erronée : ce n'est certainement pas à une circonstance aussi fugitive que le passage de l'armée de Clovis que le chemin de Barbarie doit un nom aussi tenace, et celui-ci ne peut s'expliquer que par un séjour permanent de Barbares, à l'ouest de Reims. Lorsqu'on rapproche, de l'existence d'un établissement de lètes sur le territoire rémois, les noms de lieu qui viennent d'être passés en revue, et que l'on constate que le chemin de Barbarie desservait Sermiers et Gueux, on voit bien qu'il n'y a pas là une coïncidence simplement fortuite. Les *laeti gentiles* de cette région appartenaient vraisemblablement aux nations les plus diverses, d'où l'impossibilité de les désigner par un ethnique quelconque : sans doute, il faut, dans les Burgondes de Bourgogne, les Alamans d'Auménancourt, les Francs de Villers-Franqueux, les Goths de Gueux et les Sarmates de Sermiers, reconnaître à la fois les *laeti gentiles* de la *Notitia dignitatum*, et les Barbares dont le chemin de Barbarie conserve un vague souvenir.

•529. De ce que le préfet des *laeti gentiles* résidait tantôt à Reims et tantôt à Senlis, il semble résulter qu'une partie de ces colons barbares étaient établis vers la seconde de ces villes. Effectivement, un diplôme royal, en date de 920, mentionne dans le Sellentois une villa *Almannorum*, qui rappelle *Auménancourt* ; et d'autre part, à une huitaine de lieues à l'est-sud-est de Senlis, une petite localité porte le nom de Gueux, vocable dont le Polyptique de Saint-Remy permet de pénétrer l'origine en tant qu'il s'applique à un village des environs de Reims.

530. Faut-il voir dans le nom d'Allemagne (Calvados), du

latin Alamannia, et dans celui d'**Almenêches** (Orne), du bas-latin Alamannisca, quelques souvenirs des lètes de nation suéviqne, dont les préfets résidaient à Bayeux et au Mans? On peut alléguer en faveur de cette hypothèse la confusion qu'on faisait volontiers, au début du moyen âge, entre les Suèves et les Alamans. Toujours est-il que ces noms indiquent incontestablement l'origine germanique des localités qu'ils désignent.

531. Des constatations qui précèdent, il résulte clairement qu'à l'époque romaine, ou tout au moins au début du moyen âge, les dénominations ethniques pouvaient fournir cinq variétés de noms de lieu :

1° Le nom même de la nation ou de la tribu : Gothi, *Gueux* ; Sarmatae, *Sermiers* ;

2° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe -ia, servant d'ordinaire à former des noms de régions : Burgundia, *Bourgogne* ; Alamannia, *Allemagne* ;

3° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe latin -icus, -icum, -ica, à l'aide duquel on forme ordinairement des adjectifs : Taifalicus ou Taifalica, *Tiffauges* ;

4° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe germanique qui est usité encore aujourd'hui sous la forme -isch, notamment pour former des adjectifs ethniques : Alamannisca, *Almenêches* ;

5° Le nom de nation ou de tribu employé au génitif, et combiné conséquemment avec un nom commun : Alamannorum cortis, *Auménancourt* ; Villare Francorum, *Villers-Franqueux*.

Cette théorie établie, il convient de passer à l'examen des noms de lieu d'origine semi-barbare, et remontant très probablement à l'époque romaine, qu'offre la nomenclature géographique de notre pays.

532. Aux Sarmates, indépendamment du nom de **Sermiers** on doit ceux de **Sarmazes** (Orne), de **Sermaise** (Maine-et-Loire, Oise, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), de **Sermaises** (Loiret), de **Sermaize** (Marne), de **Sermoise** (Aisne, Aube, Nièvre, Yonne), de **Salmaise** (Côte-d'Or), de **Saumaise** (Côte-d'Or), de **Charmasse** (Saône-et-Loire) — que, vers 1300,

on appelait *Sarmace* ou *Salmace* — représentant le thème *Sarmatia*, et auxquels on peut joindre le diminutif **Sermizelles** (Yonne). De même que *Taifalica* a donné *Tiffauges*, de même *Sarmaticum* aura donné **Sermages** (Nièvre).

533. Le nom des Alamans paraît avoir produit un plus grand nombre de noms de lieu primitifs, mais pour désigner de moins nombreuses localités : *Alamanni*, **Allemans** (Dordogne, Lot-et-Garonne), **Allemant** (Aisne, Marne); *Alamannia*, **Allemagne** (Basses-Alpes, Calvados), **Allemogne** (Ain); *Alamannicum* ou *Alamannica*, **Allemanche** (Marne); *Alamannisca*, **Almenêches** (Orne); *Alamannorum curtis*, **Auménancourt-le-Grand** et **Auménancourt-le-Petit** (Marne); *Villa Alamannorum*, dont l'emplacement, en Sellentois, n'a pas été déterminé.

534. Le souvenir des Alains qui fondèrent en Gaule, au ^v^e siècle, quelques établissements de peu d'importance, notamment dans le Valentinois et l'Orléanais, se retrouve dans le nom d'**Allain-aux-Bœufs** (Meurthe-et-Moselle), représentant *Alani*, et dans ceux, ayant pour thème étymologique *Alania*, d'**Alagne** (Aude) et d'**Allaines** (Eure-et-Loir, Somme) : on remarquera qu'une de ces dernières localités appartenait au diocèse d'Orléans, territoire que les Alains occupaient lors de l'invasion d'Attila.

535. Formé sur le nom des Burgondes, *Burgundia* est, on le répète, **Bourgogne** (Marne), tandis que l'ethnique *Burgundiones* est représenté par **Bourguignon** (Aisne, Doubs) et **Bourguignons** (Aube).

536. Le souvenir des colons francs de la Gaule romaine subsiste dans les noms de lieu modernes qui ont pour thèmes étymologiques *Franci*, *ad Francos*, **Francs** (Gironde), **Frans** (Ain); *Francia*, **France**; *Francorum campus*, **Francorchamps** (Belgique, province de Liège); *Francorum villa*, **Francourville** (Eure-et-Loir), **Franconville** (Seine-et-Oise), anciennement *Francorville*; *Villa Francorum*, **Villefrancœur** (Loir-et-Cher); *Villare Francorum*, **Villers-Franqueux** (Marne).

537. La mémoire des Goths est conservée dans un assez grand nombre de noms de lieu, dont les plus méridionaux rappellent vraisemblablement le souvenir des Wisigoths, qui dominèrent un moment sur toute la Gaule d'outre-Loire, tandis que les plus septentrionaux sont bien plutôt d'origine romaine, ou pour mieux

dire, létique ; mais il ne paraît guère possible de les distinguer ici. La forme primitive de ces divers noms de lieu est *Gothi*, *Vallis Godesca*, *Mons Gothorum*, *Gothorum villa*, *Villa Gothorum*, *Mors Gothorum*. On a vu que *Gothi* a produit **Gueux** (Marne, Oise) ; le nom de *Vallis Godesca*, qui désignait, à l'époque carolingienne, une localité de la Septimanie, doit être signalé parce qu'il présente un adjectif formé sur le nom des Goths au moyen du suffixe germanique ; *Mons Gothorum* est le thème étymologique du nom de **Montgueux** (Aube) ; *Gothorum villa*, nom de lieu assez fréquent dans les contrées d'outre Loire, qui ont été soumises pendant un temps plus ou moins long aux Wisigoths, a parfois été remplacé au moyen âge par d'autres noms de lieu : dans le Toulousain par *Escatalens* (Tarn-et-Garonne), dans le Roussillon par *Mailloles* (Pyrénées-Orientales) ; là où il s'est maintenu, il se présente sous des formes variées, toutes conformes, d'ailleurs, aux lois phonétiques des régions auxquelles elles appartiennent : **Goudourville** (Tarn-et-Garonne), **Goudourvielle** (Gers), **Gourville** (Charente, Loiret, Seine-et-Oise) et son diminutif **Gourvillette** (Charente-Inférieure) ; *Villa Gothorum* est l'origine du nom de **Willegoudou** (Tarn) ; enfin *Mors Gothorum*, nom cité par l'Astronome, historien de Louis le Pieux, et qui rappelle sans doute un désastre subi par les Wisigoths, est le thème étymologique du nom de **Morgoudou** (Tarn).

538. Aucun document de l'époque romaine parvenu jusqu'à nous ne parle de Marcomans cantonnés en Gaule. Le nom de cette tribu suéviqne, chassée de Bohême par les Celtes Boïens, n'a laissé aucune trace dans les contrées germaniques ; mais il a formé en Gaule le nom de lieu *Marcomannia*, qui, figurant dans des textes de l'époque mérovingienne, est aujourd'hui représenté par **Marmagne** (Allier, Cher, Côte-d'Or, Saône-et-Loire) et **Marmaigne** (Mayenne).

539. Le nom de la grande nation des Saxons est la racine du nom de lieu *Saxonia*, qui a produit certainement les noms modernes **Sassogne** (Nord) et **Sissonne** (Aisne). On n'ose affirmer que ces vocables remontent à l'époque romaine, car les Saxons ayant conservé leur dénomination ethnique pendant tout le moyen âge, il est possible que les lieux appelés *Saxonia*, appartiennent seulement à la période franque. En tout cas, il devait y avoir à Sissonne un fonds de population bien vivace, et

qui trancha, pendant plusieurs siècles, sur la population romane des environs, témoin l'appellation *theotunica villa* de Sissonia qu'on trouve dans une charte de 1222 ; il est juste d'ajouter que, dès lors, ou peu après, la population de Sissonne perdit son caractère étranger, et qu'à une appellation considérée sans doute comme injurieuse, fut substituée celle de « Sissonne la Francoise » qui paraît pour la première fois en 1276.

540. On ne peut citer avec certitude aucun nom de lieu rappelant le souvenir des Suèves, puissante nation germanique souvent confondue avec les Alamans, et qui en Gaule — la *Notitia dignitatum imperii* l'atteste — avait des établissements, tout au moins, aux environs de Bayeux, de Coutances, du Mans et de Clermont en Auvergne ; mais il n'est pas téméraire de considérer le nom de Wissous (Seine-et-Oise) comme représentant *Vicus Suevorum* : c'est du moins là l'hypothèse la plus plausible que permettent les premières formes connues de son vocable, *Vizeorium* en latin du XII^e siècle, *Vizoor* et *Viceor* en langue vulgaire de la même époque.

541. L'appellation ethnique des Vandales se retrouve, au X^e siècle, dans le nom *Castrum Vandalorum* ou *Castellum Wandelons*, aujourd'hui Gandalou (Tarn-et-Garonne).

Tous ces noms de lieu ne sont pas les seuls de leur espèce qu'on puisse attribuer au déclin de la période romaine : d'autres effectivement semblent se rapporter à des cantonnements de barbares étrangers aux races germanique et slave.

542. Les Maures, nation africaine dont le pays, la Mauritanie, correspondant au Maroc actuel, fut incorporé à l'Empire romain en l'an 42 de notre ère, fournissaient aux armées romaines des cohortes auxiliaires, dont la *Notitia dignitatum imperii* indique les cantonnements, non seulement dans la Mauritanie Tingitane, leur pays d'origine, mais aussi dans l'île de Bretagne, dans l'Illyrie, dans l'Italie, en Pannonie, dans la Gaule et dans diverses parties de l'empire d'Orient. C'est évidemment à un ancien cantonnement de cavaliers maures, les mêmes peut-être qui résidaient, lors de la rédaction de la *Notitia dignitatum*, à *Quadratum*, dans la Première Pannonie, qu'une localité du Norique devait le nom *Ad Mauros* sous lequel cet écrit la désigne. Au commencement du V^e siècle, des soldats de cette nation tenaient

garnison en Gaule, dans la péninsule armoricaine, et la *Notitia dignitatum* les appelle, du nom des cités dans lesquelles ils étaient établis, Mauri Veneti et Mauri Osismiaci. La certitude du séjour des Maures en Gaule, sous la domination romaine, et les constatations faites précédemment permettent de fixer le sens du nom de lieu Mauritania, que l'on trouve dans de nombreux textes latins pour désigner les lieux qui portent aujourd'hui le nom de **Mortagne** (Charente-Inférieure, Nord, Orne, Vendée) : Mauritania serait une forme basse du nom latin Mauretania, et en France le nom *Mortagne* désignerait des localités fondées ou occupées, à l'époque romaine, par les soldats maures qui, licenciés sans doute après la chute de l'empire, ont dû chercher un asile dans des lieux divers.

543. Certaines localités de notre pays paraissent rappeler la mémoire de petits établissements bretons, contemporains des derniers temps de l'Empire ou de l'époque immédiatement postérieure. On a vu que les Éduens reçurent, de l'île de Bretagne subjuguée par les Romains, des artisans qu'ils employèrent à restaurer leurs édifices ; on sait, d'autre part, qu'aux derniers jours de la domination romaine, l'empereur Anthemius confia la garde du Berry à un corps breton de 1.200 hommes, auquel les Wisigoths, sous la conduite de leur roi Euric, infligèrent un échec sanglant près de Châteauroux. On a rapproché de cette dernière et intéressante notion historique deux noms de localités berrichonnes voisines du lieu de la défaite des Bretons, **Bretagne** et la **Berthenoux** (Indre) : le premier de ces noms représente le latin Britannia ; le second, dans lequel il est permis de voir un primitif Britannorum, en sous-entendant villa, est comparable à *Gandalou*, cité plus haut. Il existe en France d'autres localités ayant les mêmes origines : **Bretagne** (Gers, Landes, Haut-Rhin) et **Bretenoux** (Lot), qu'un acte de 866 appelle Villa Bretonorum. Il est intéressant de rapprocher de ces noms celui de *Santa Maria de Bretoña*, en Galice, qui rappellé le souvenir d'une colonie bretonne, assez importante pour avoir eu, au VI^e siècle, un évêque d'origine britannique, nommé Madoc.

544. Peut-être les localités dont les noms représentent des primitifs Hispania, Lusitania, Vasconia, correspondent-elles à d'anciennes colonies d'étrangers, espagnols, lusitaniens,

gascons; mais on ne peut, à cet égard, que former des conjectures, car il est tout aussi possible que ces primitifs représentent des gentilices pris adjectivement — l'existence d'un gentilice Hispanius étant attestée par des noms de lieu tels qu'*Épagny* et *Espagnac* — ce qui rangerait les noms dont il s'agit dans une catégorie précédemment étudiée (cf. ci-dessus, n° 289). Quoi qu'il en soit, on croit devoir énumérer ici ces noms.

545. Hispania est représenté par **Espagne** (Corrèze, Gironde), par **Épagne** (Aube, Indre, Somme, Vendée) et par **Épaignes** (Eure). Il faut voir dans *Robert-Espagne* (Meuse) un homonyme de ces localités, différencié au moyen d'un nom de propriétaire; au XIII^e siècle, on eût dit *Espagne-la-Robert*, et la construction *Robert-Espagne* suppose une ancienneté relative; d'ailleurs une charte de 1019 appelle ce lieu *Membodi Spania*, moyennant le nom d'un autre tenancier.

546. Lusitania est l'origine de **Luisetaines** (Seine-et-Marne).

547. A Vasconia répondent les noms modernes **Vacognés** (Calvados), **Vacongne** (Somme), **Vaucogne** (Aube), **Gacogne** (Nièvre) et le diminutif **Gacougnolle** (Deux-Sèvres).

SOUVENIRS DE PERSONNAGES HISTORIQUES

Les vocables géographiques évoquant le souvenir de personnages historiques sont beaucoup plus rares qu'on n'inclinerait à le croire. Les dix siècles du moyen âge n'en offrent, du moins dans l'Europe occidentale, qu'un très petit nombre : en France, particulièrement, il faut attendre jusqu'au XVI^e siècle pour en voir paraître quelques exemples, tels que *Vitry-le-François* et *Ville-Françoise-de-Grâce*. A vrai dire, le fait ne se produit, semble-t-il, que dans des milieux fort civilisés ou civilisateurs ; aussi est-il possible de citer pour notre pays quelques noms de cette espèce remontant à l'époque romaine ; mais, dans plus d'un cas, le nom de personnage historique compris dans un nom de lieu romain, n'a pas réussi à traverser les siècles, car, employé à l'état de surnom, il demeurait à peu près ignoré du vulgaire ; parfois même tout, dans le vocable antique, a disparu à la fois, déterminatif et déterminé, pour faire place à une dénomination nouvelle, à supposer que la localité elle-même ait survécu aux invasions.

548. Le plus ancien nom de lieu renfermant un nom de personnage historique qui ait apparu en Gaule est *Aquae Sextiae*, dû au consul C. Sextius Calvinus, qui acheva, en l'an 124 avant notre ère, la soumission des *Salluvii*, peuple ligure établi à l'est du Rhône, vers les bouches de ce fleuve : ce consul détruisit leur métropole et fonda, dans le voisinage, un *castellum*, qui, en raison des eaux thermales qui s'y trouvaient, fut appelé *Aquae Sextiae* ; la première partie de cette appellation a seule subsisté, et se retrouve dans le nom moderne *Aix* (Bouches-du-Rhône).

549. L'un des consuls de l'an 122 avant J.-C., Cn. Domitius Aenobarbus, l'un des ancêtres de l'empereur Néron, et qui resta plusieurs années dans la Province romaine en qualité de proconsul, a laissé son souvenir dans plusieurs vocables géographiques : celui de la *via Domitia*, cette grande voie par laquelle il relia Nîmes et Narbonne à l'Espagne, et celui de *Forum Domitii*,

l'une des stations de la même voie; mais ni l'un ni l'autre de ces vocables ne s'est conservé.

550. On appelait *Fossae Marianae* le canal que Marius, alors consul pour la quatrième fois, fit creuser, en l'an 102 avant J.-C., pendant la campagne entre les Cimbres et les Teutons, afin de recevoir plus aisément les vivres qui lui étaient amenés par vaisseaux, les embouchures du Rhône étant ensablées et exposées aux coups de la mer. L'appellation *Fossae Marianae* fut appliquée par la suite, non seulement au canal de Marius, mais aussi au port qui en gardait l'entrée, et que représente la bourgade actuelle de *Fos* (Bouches-du-Rhône). Dans cet exemple comme dans celui d'Aix, le déterminatif n'a pas laissé de traces.

551. C'est incontestablement à Jules César que *Fréjus* (Var), l'antique *Forum Julii*, doit son nom; mais il serait téméraire de rapporter au conquérant des Gaules, l'origine ou la dénomination d'un grand nombre de villes, dans le vocable desquels est entré, soit le gentilice *Julius*, soit le surnom *Caesar*, car ces noms se rapportent également à la personne d'Auguste qui, conformément à la loi romaine, avait pris les noms de son père adoptif. Les noms de ces villes vont donc être indiqués sans qu'on préjuge la question de savoir s'ils datent de l'époque de César ou de celle d'Auguste.

552. Le gentilice *Julius* figure dans les noms de lieu demi-gaulois *Juliobona* et *Juliomagus*. Appliqué au chef-lieu des *Andecavi*, le second de ces noms a été supplanté, au III^e siècle, par celui de cette nation, d'où *Angers*. *Juliobona*, chef-lieu des Calètes, est aujourd'hui *Lillebonne* (Seine-Inférieure) : ce nom est l'effet d'une interprétation qui remonte au XII^e siècle, et que favorisa peut-être une altération analogue à celle qu'atteste le nom italien du mois de juillet, *luglio*. Le nom de *Vicus Julius* ou *Vicus Julii*, que portèrent à la fois *Aire-sur-la-Lys* (Pas-de-Calais) et *Germersheim* (Bavière rhénane), a été abandonné dès le début du moyen âge. *Apt* (Vaucluse) n'a conservé que la première partie du nom *Apta Julia*, sous lequel Pline, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger le désignent, abrégeant l'appellation officielle, attestée par les inscriptions, *Colonia Julia Apta*. Il n'est pas inutile d'ajouter que les noms *Juliacus* et *Julianus*, si fréquents en Gaule, n'ont ordinairement rien à

voir avec César ni avec Auguste : ils s'appliquaient à des domaines ruraux appartenant à des propriétaires qui portaient le gentilice Julius, adopté, après la conquête romaine, par un grand nombre de familles gauloises ; il est probable que, de même, les noms de lieu Tiberiacus et Claudiacus ne rappellent en rien le souvenir des empereurs Tibère et Claude.

553. La géographie de la Gaule romaine offre trois noms formés sur celui de César, se rapportant sans doute, dans l'espèce, à Auguste : Caesarodunum, aujourd'hui *Tours*, Caesaromagus, aujourd'hui *Beauvais*, et Caesarea, île de l'archipel normand ; aucun ne s'est maintenu.

554. Dans les noms Caesaris burgus, Curtis Caesaris, Militia Caesaris et Sacrum Caesaris, par lesquels des chartes des XII^e et XIII^e siècles ont désigné *Cherbourg* (Manche), *Courceriers* (Mayenne), *Millançay* (Loir-et-Cher) et *Sancerre* (Cher), il ne faut voir que des fantaisies de clercs qu'on ne saurait accepter. Quant aux noms de *Chemin de César*, de *Camp de César* et de *Tour de César*, appliqués à tant de chemins antiques, de vieilles enceintes et de donjons féodaux, ce sont des dénominations relativement modernes, et parfois ridicules, dont l'archéologue ne doit tenir aucun compte.

555. Le titre d'Auguste, décerné en 27 avant J.-C. à Octave, l'héritier de César, et que l'histoire a traité comme un nom propre, est entré en composition dans bien des noms de lieu de Gaule : Augustobona, *Troyes* ; Augustodunum, *Autun* ; Augustodurum, *Bayeux* ; Augustomagus, *Senlis* ; Augustonemetum, *Clermont-Ferrand*, et Augustoritum, *Limoges*. Si de ces six noms semi-gaulois un seul a subsisté, le nom d'Auguste n'a laissé aucune trace dans les formes vulgaires où il figurait comme déterminatif : Alba Augusta, chef-lieu des *Helvii*, Aquae Augustae, chef-lieu des *Tarbelli*, Lucus Augusti, l'un des municipes des Voconces, et Tropaea Augusti, qui doit son existence au monument de la victoire des Romains sur les peuplades alpines, se nomment aujourd'hui simplement *Aps* (Ardèche), *Dax* (Landes), — naguère *Acqs*, — *Luc-en-Diois* (Drôme) et *la Turbie* (Alpes-Maritimes). En ce qui concerne les villes et les *vici* qui, en l'honneur d'Auguste, avaient pris le nom d'Augusta, plusieurs l'ont abandonné, on le voit par l'exemple d'*Auch*, de *Soissons*, de *Trèves*, de *Saint-Quentin*. Où il a subsisté, il est

devenu **Aoste** (Isère, Italie), **Aouste** (Ardennes, Drôme) et **Oust** (Somme). Il convient de signaler, en pays de langue allemande, **Augst** (Suisse, canton de Bâle) et **Augshourg** (Bavière), qui s'appelaient respectivement, au temps des Romains, *Augusta Rauracorum* et *Augusta Vindelicorum*.

556. On mentionnera pour mémoire le nom de *Forum Neronis*, porté momentanément par *Lodève*, et peut-être aussi par *Carpentras*, en l'honneur de *Tiberius Claudius Nero*, qui gouverna la Gaule, en qualité de questeur, de 47 à 44 avant notre ère ; celui de *Forum Tiberii*, qu'une ville des Helvètes devait au successeur d'Auguste ; celui de *Forum Claudii*, qui fut donné à la ville de *Darantasia*, aujourd'hui *Moutiers* (Savoie) ; celui de *Germanicomagus* que portait, en l'honneur de *Germanicus*, neveu de Tibère, une ville de Saintonge ; celui de *Colonia Agrippina*, aujourd'hui *Cologne*, sur le Rhin, qui portait le nom d'Agrippine, fille de *Germanicus* et femme de *Claude* ; celui de *Colonia Trajana*, aujourd'hui *Xanten* (Prusse rhénane, régence de Düsseldorf), qui date évidemment du règne de *Trajan*, celui de *Forum Hadriani*, fondé sans doute par ordre de l'empereur *Hadrien*, dans le pays des *Bataves* ; enfin celui de *Flavia Aeduarum*, sous lequel *Autun* fut momentanément désigné, au cours du iv^e siècle, en l'honneur de l'empereur *Constance Chlore*, qui avait relevé cette ville de ses ruines, et dont le gentilice était *Flavius*.

Mais il convient d'insister sur les noms *Claudiomagus*, *Constantia*, *Helena* et *Gratianopolis*, qui tous quatre sont parvenus jusqu'à nous sous une forme vulgaire.

557. Le nom de *Claudiomagus*, remontant probablement à l'empereur *Claude*, figure dans la *Vie de saint Martin*, écrite au iv^e siècle par *Sulpice Sévère*, et, sous la forme *Claudiomachus*, dans des bulles du xii^e siècle, concernant l'abbaye de *Déols*, pour désigner **Clion** (Indre).

558. C'est à *Constance Chlore* qui, de 292 à 305, gouverna en qualité de César, la Bretagne, la Gaule et l'Espagne, avec *Trèves* pour résidence, que **Coutances** (Manche) et **Constance** (Grand-duché de Bade) doivent leur nom, *Constantia*, qui leur était commun avec un port situé vers l'embouchure de la Seine, peut-être sur l'emplacement occupé aujourd'hui par *Honfleur*.

559. Les successeurs de *Constance Chlore*, voulant honorer

la mémoire de sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, donnèrent son nom à plusieurs villes de l'Empire. Du moins Constantin donna le nom d'Helena ou Helenopolis au lieu natal de sa mère ; et c'est lui, sans doute, qui substitua le nom d'Helena à celui d'*Illiberis* que portait une bourgade de la cité de Narbonne. Un *vicus* du pays des Atrebates, où les Francs de Clodion furent défaits par Majorien, portait aussi au v^e siècle le nom d'Helena, qui, en ce pays soumis quelque temps à l'influence germanique, est devenu Hélesmes (Nord), par déplacement de l'accent tonique, tandis que l'Helena de la Première Narbonnaise est devenu régulièrement Elne (Pyrénées-Orientales), que les Français du Nord appelaient aux xiii^e et xiv^e siècles *Eaune* ou *Jaune*.

560. Le nom de Gratianopolis paraît pour la première fois en 381, sous l'empereur Gratien, en l'honneur de qui la cité de *Cularo*, peu auparavant démembrée de celle de Vienne, prit cette nouvelle appellation formée, on ne sait trop pourquoi, à la façon grecque. Accentué sur l'antépénultième, Gratianopolis est devenu Grenoble (Isère).

561. On rappelle en passant le nom de Carlopolis qu'au x^e siècle Charles le Chauve essaya de donner à Compiègne.

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Plusieurs des noms de lieu rappelant le souvenir des monuments mégalithiques de la Gaule peuvent remonter à l'époque romaine, ou tout au moins aux premiers siècles du moyen âge.

562. Le nom *Petra ficta*, dont les monuments de la période franque parvenus jusqu'à nous offrent plus d'un exemple, signifie littéralement « pierre fichée », car *ficta* doit être là non pas le participe passé féminin de *figo*, mais une forme basse de celui de *figo* : selon toute apparence il fait allusion à la présence d'une de ces énormes pierres brutes de forme allongée, implantées verticalement dans la terre comme des bornes, et qui, maintenant, sont désignées en archéologie par les mots bretons *menhir* et *peulvan*. Ce nom *Petra ficta* revêt aujourd'hui diverses formes : la plus répandue dans nos contrées de langue d'oïl est **Pierrefitte** (Allier, Calvados, Corrèze, Creuse, Loir-et-Cher, Loiret, Meuse, Oise, Seine, Deux-Sèvres, Vosges), qui a pour variante **Pierrefixte** (Eure-et-Loir). Les autres formes modernes sont **Pierrefaite** (Haute-Marne), **Peyrefite** (Aude), **Pierrefiche** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lozère, Haute-Vienne) et **Peyrefiche** (Hérault). **Pierreficques** (Seine-Inférieure) et **Peyrefic** (Lot) paraissent provenir plutôt de *Petra fixa*, altéré en *Petra fisca*. *fica, planter (Lot)*

563. Le nom *Petra longa*, dont le sens correspond exactement à celui du breton *menhir*, peut être considéré comme un synonyme de *Petra ficta*, bien qu'à la rigueur il puisse avoir été pris parfois avec l'acception de « long rocher » ; il est le thème étymologique des noms modernes **Pierrelongue** (Drôme, Rhône, Seine-et-Marne) et **Peyrelongue** (Gers, Landes, Basses-Pyrénées).

564. Le nom *Petra levata*, c'est-à-dire « pierre soulevée », désignait un lieu voisin de quelque *dolmen*, c'est-à-dire d'un de ces monuments préhistoriques formés d'une grande pierre plate posée sur deux pierres placées verticalement, monuments funéraires recouverts primitivement par une éminence artificielle, un

tumulus que des cultures réitérées, les pluies et les gelées ont peu à peu nivelé et abaissé à la surface du sol environnant. De là les noms de **Pierre-Levée** (Charente, Seine-et-Marne, Vendée) et de **Peyrelevade** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne).

565. Le nom *Petra lata* s'appliquait sans doute également au dolmen, faisant allusion à la pierre principale posée horizontalement ; il se présente aujourd'hui sous les formes **Pierrelée** (Eure), **Pierrelez** (Seine-et-Marne), **Pierrelaye** (Seine-et-Oise), **Peyrelade** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne).

566. Ce dernier nom ne doit pas être confondu avec celui de **Pierrelatte** (Drôme), qui représente *Petra lapta*, pour *Petra lapsa*.

ÉTABLISSEMENTS BALNÉAIRES

Généralement les stations balnéaires étaient désignées par le nom propre *Aquae*, et l'Itinéraire d'Antonin ne mentionne pas moins d'une trentaine de localités ainsi nommées dans l'étendue de l'Empire ; mais pour remédier à ce que ce nom avait de trop vague, on y ajoutait un surnom indiquant, soit la divinité à laquelle les eaux étaient consacrées — *Aquae Apollinares*, *Borvonis*, *Granni*, *Segestae* ou *Segetae*, *Solis*, — et dans ce cas le surnom, véritablement topique, était presque inséparable du nom, — soit la population chez laquelle était située la station — *Aquae Bilbitanorum*, *Convenarum*, *Dacicae*, *Neapolitanae*, *Tarbellicae*, — soit enfin le fondateur du lieu, comme il est arrivé pour Aix en Provence, *Aquae Sextiae*.

567. On a vu par les exemples de *Bourbon* et de *Bourbonne* que parfois le surnom fut assez populaire pour se maintenir à l'exclusion du mot *Aquae* ; mais le fait contraire s'est produit plus souvent, et c'est le déterminatif qui a disparu, laissant la place à la dénomination trop vague *Aquae*, si toutefois, après la chute du monde romain, la localité n'a pas changé de nom. Le nom d'*Aix*, dérivé du latin *Aquae*, est aujourd'hui porté en France par deux villes pourvues d'eaux thermales appréciées dès l'époque romaine, *Aix en Provence* et *Aix-les-Bains*, et par une bourgade du département de l'Aube, *Aix-en-Othe*, où existait vraisemblablement un établissement balnéaire alimenté par les eaux que les Romains y avaient amenées de la colline voisine. Ce nom a pour variantes méridionales *Ax* (Ariège) et *Dax* (Landes), cette dernière appellation s'appliquant à l'antique *Aquae Tarbellicae*. *Aquae* est aussi l'origine du nom d'*Aix-la-Chapelle* (Prusse rhénane), en allemand *Aachen*.

568. On désignait, à l'époque romaine, sous le nom d'*Aquae calidae*, commun sans doute à plusieurs établissements thermaux, la station balnéaire qui porte aujourd'hui le nom de

Vichy (Allier) ; mais si en cet endroit le nom antique n'a rien donné, son équivalent *Calidae Aquae* a produit ailleurs le nom moderne **Chaudesaigues** (Cantal).

569. Quelques-unes des localités de la Gaule romaine possédant des établissements balnéaires de quelque importance leur doivent évidemment les noms qu'elles portent aujourd'hui. Le cas n'est pas douteux pour **Bains** (Vosges), dont les eaux thermales étaient déjà fréquentées au premier siècle de notre ère, et dont le nom représente le latin *Balneum* ; il ne l'est pas davantage pour **Bagnères-de-Bigorre** (Hautes-Pyrénées) et pour **Bagnères-de-Luchon** (Haute-Garonne), dont le nom représente le latin *balnearia*, adjectif formé sur *balneum*, et qui, dès le temps de Cicéron, était employé substantivement ; d'ailleurs le surnom de la seconde de ces localités rappelle le souvenir d'une divinité pyrénéenne, *Ilizo*, à laquelle étaient dédiées les sources thermales de l'endroit.

570. Il faut joindre à ces noms ceux qui dérivent du diminutif *balneolum* ou de son pluriel hétéroclite *balneolae*, à l'accusatif *balneolas* : **Bagneux** (Aisne, Allier, Aube, Cher, Indre, Isère, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Seine, Deux-Sèvres, Somme, Vienne), **Baigneux** (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Sarthe), **Bagneaux** (Seine-et-Marne, Yonne), **Baigneaux** (Eure-et-Loir, Gironde, Loir-et-Cher), **Bagnot** (Côte-d'Or) — et leurs diminutifs **Bagnolet** (Seine) et **Baignolet** (Eure-et-Loir) — **Bagnol** (Vaucluse, Haute-Vienne), **Bagnoles** (Aude, Orne), **Bagnols** (Gard, Hérault, Lozère, Puy-de-Dôme, Rhône, Var), et la variante catalane **Banyuls** (Pyrénées-Orientales). **Bagnoles** (Orne) et **Bagnols** (Lozère) ont des eaux minérales réputées, et à **Bagneux** (Maine-et-Loire) on a trouvé des vestiges de bains romains.

571. Le mot *caldarium*, employé notamment par Vitruve au sens d' « étuve », est l'origine du nom de **Caudiès** (Pyrénées-Orientales).

AQUEDUCS

Les Romains ont construit de nombreux aqueducs pour conduire l'eau, de très loin parfois, dans leurs centres d'habitation.

572. Parmi les noms de lieu rappelant le souvenir de ces travaux, celui dont le sens est le moins douteux, et qu'on peut attribuer d'une manière à peu près certaine à l'époque romaine, est *Aquaeductus*, qui n'est autre que la forme latine du mot « aqueduc ». Ce nom figure dans des textes carolingiens pour désigner deux localités qui appartenaient, l'une à la Bourgogne, l'autre à la Narbonnaise ; on ignore le nom actuel de celle-ci ; mais l'*Aquaeductus* bourguignon est aujourd'hui *Ahuy* (Côte-d'Or). Pareille est l'origine du nom d'*Adich* (Luxembourg) et sans doute de ceux d'*Audun-le-Roman* (Meurthe-et-Moselle) et d'*Audun-le-Tiche* (Moselle) dont les surnoms rappellent les situations respectives en pays de langue romane et en pays de langue tudesque.

573. C'est aussi à un aqueduc antique que le bourg d'*Arcueil* (Seine) doit son nom, dont la forme originelle, *Arcoialum*, présente le mot latin *arcus* « arcade », combiné avec le suffixe celtique *-oialum*, et constitue une allusion directe aux arcs de l'aqueduc que les Romains y construisirent pour l'alimentation de Paris et du palais des Thermes.

574. Le nom d'*Arcueil*, formé à l'aide d'un suffixe celtique, est certainement antérieur au moyen âge ; mais on doit se garder d'attribuer la même antiquité à tous les noms topographiques formés à l'aide du mot latin *arcus* ou de ses synonymes, et se rapportant également à des aqueducs antiques. Plusieurs de ces noms ne remontent même qu'à une période assez tardive du moyen âge ; mais ils n'en sont pas moins intéressants au point de vue archéologique, et subsisteront sans doute longtemps encore après qu'auront disparu les derniers vestiges des monuments romains qu'ils rappellent. Diverses portions des anciens

aqueducs sont ordinairement désignées au moyen âge sous le nom d'« arcs » : ainsi les arcades qui supportent l'aqueduc de Fréjus (Var), aqueduc dont le développement est d'une trentaine de kilomètres, se nomment successivement *les Arcs-Sorellier*, *les Arcs-Beringuet*, *les Arcs de Gargalon*, *les Arcs de la Bouteillière*, *les Arcs-Escoffier*, *les Arcs-Senesquier*, etc. Sur le territoire de Fontcouverte (Charente-Inférieure), l'aqueduc de Saintes franchissait un vallon sur des arcades dont les ruines lui ont fait donner le nom de vallée des *Arcs*, encore usité dans le pays ; et plus près de la ville, dans la vallée d'*Arcout*, vocable également significatif, il passait encore sur des arcs, dont il ne reste que quelques piles très ruinées. Près de Poitiers, on appelle *Arcs de Parigny* les vestiges d'un aqueduc romain. Enfin, l'aqueduc qui conduisait à Metz les eaux de la fontaine des Bouillons, près Gorze, traversait la Moselle, vers le village de *Jouy-aux-Arches*, sur une longue suite de grandes arcades formant un magnifique pont d'un kilomètre de longueur, qu'on appelait au xv^e siècle *les arcs de Joy*, et qui ont valu à ce village le surnom qu'il porte aujourd'hui.

XXXIII

THÉÂTRES

Parmi les noms de lieu intéressants au point de vue de l'archéologie romaine, il faut citer ceux qui rappellent les édifices consacrés aux jeux publics, c'est-à-dire les théâtres et les amphithéâtres dont notre pays offre un assez grand nombre d'exemples. Les noms de cette espèce ne sont peut-être pas toujours, à proprement parler, des noms de l'époque romaine, mais ils datent vraisemblablement au moins de l'époque franque, et doivent être mentionnés, à l'occasion des vocables géographiques dus à la civilisation romaine.

575. Le mot latin *arena*, dont le sens primitif est « sable », désignait la partie sablée de l'amphithéâtre, réservée aux combattants, et, par une sorte de métonymie, l'amphithéâtre lui-même. Au moyen âge, dans ce dernier sens, on semble l'avoir employé de préférence au pluriel, et c'est ainsi que nous disons aujourd'hui « les Arènes ».

L'attention ne saurait être trop appelée sur l'utilité de relever le nom *Araine* ou *Airaine*, représentant le latin *arena*, au sens d'« amphithéâtre », surtout lorsqu'il figure dans des textes du moyen âge ; sans doute, il peut n'offrir que le sens de « sable », et l'on peut être fixé à cet égard en considérant la nature du sol ; mais le plus souvent il indiquera au chercheur la trace d'un monument antique, ou l'aidera à déterminer la nature de vestiges romains qui n'ont pas été suffisamment mis au jour.

Ainsi, pour citer un exemple bien connu, emprunté à la topographie parisienne, le cirque romain de Paris, que le roi mérovingien Chilpéric fit restaurer en 583, et dont l'emplacement précis a été révélé par les travaux exécutés en 1870 pour le percement de la rue Monge, conservait au XIII^e siècle le nom d'Arènes, comme le prouve la dénomination de *clos d'Arenes* donné par de nombreux actes à un lieu voisin de l'abbaye de Saint-Victor. L'emplacement de l'amphithéâtre de Reims, situé à peu de distance au nord de la ville, se nomme encore *le mont d'Araine*, et

le peuple, ignorant le sens de ce vocable, a dit parfois, paraît-il, « le mont de la Reine ». A Senlis enfin, on a retrouvé, vers 1866, les restes d'un amphithéâtre dans un lieu appelé *Fontaine des Reines*, ce qu'on serait tenté d'interpréter dans le sens de « fontaine des grenouilles », alors qu'il conviendrait d'écrire « fontaine d'Airaine », conformément à la dénomination fons arenarum employée dans les chartes latines du moyen âge : c'est uniquement sur les indices fournis par ce vocable que le Comité archéologique de Senlis avait entrepris la recherche de cet amphithéâtre jusqu'alors inconnu des archéologues.

Tout nom de lieu dont la forme est arena ne suppose pas nécessairement un amphithéâtre ; le nom d'**Areines** (Loir-et-Cher) prouve en effet que par « arène », on a parfois entendu un simple théâtre : du moins ce village paraît devoir son nom à un théâtre romain situé à six cents mètres à l'ouest de l'église du lieu, théâtre que la Société archéologique de Vendôme a fait explorer.

Le mot latin arena, soit en son sens primitif de « sable », soit en son sens secondaire d' « amphithéâtre » ou de « théâtre », est encore l'origine des noms de lieu modernes **Arrènes** (Creuse), **Airaines** (Somme), **Éraïne** (Oise), **Éraïnes** (Calvados). Sur un plateau voisin de cette dernière localité, on a signalé des constructions romaines fort importantes : il serait intéressant de savoir si ce ne sont pas là les restes d'un amphithéâtre.

576. Un autre mot latin, cavea, désignant primitivement la partie du théâtre ou de l'amphithéâtre où étaient assis les spectateurs, a pris ensuite l'acception de théâtre ou d'amphithéâtre. Plus tard, à l'époque franque, il est devenu le nom propre du lieu où s'élevait antérieurement l'édifice consacré aux jeux publics. L'abbaye de *Saint-Crépin-en-Chaye*, dans la banlieue de Soissons, tirait son nom — Sanctus Crispinus in Cavea — de l'amphithéâtre sur l'emplacement duquel elle avait été fondée. L'abbaye de **Chage**, fondée en 1135 au faubourg de Meaux, doit son nom, également formé sur cavea, à une circonstance analogue.

INDUSTRIES DIVERSES

La série des noms de lieu d'origine romaine empruntée aux diverses industries est encore peu étendue; mais nul doute qu'une connaissance plus approfondie de la toponomastique n'y ajoute plus tard d'importants éléments.

577. De ces industries, c'est la céramique qui fournit les noms les plus intéressants.

Le nom commun *figlina*, au sens d'« atelier de potier », dérivé du latin *figulus*, « potier », est devenu sous cette forme *Figlina*, ou sous la forme plurielle *Figlinae*, un nom propre de lieu dès l'époque romaine, témoin le nom de *Figlinae* donné dans la Table de Peutinger, à un relais de poste situé entre Vienne et Valence, sur la rive gauche du Rhône, à 2.500 mètres environ au sud de Saint-Rambert-d'Albon (Drôme). Les ateliers de potier ayant été, semble-t-il, nombreux en Gaule, comme dans les autres parties de l'Empire romain, on ne s'étonnera pas que *Figlina* et *Figlinae* soient le thème étymologique d'un certain nombre de noms de lieu dans notre pays.

Félines (Ardèche, Aude, Drôme, Hérault, Loire, Haute-Loire, Lot, Puy-de-Dôme, Tarn, Tarn-et-Garonne), **la Féline** (Allier), **Flines** (Nord) paraissent représenter, malgré l's final de la plupart de ces noms, lequel n'est pas toujours étymologique, le singulier *Figlina*. On en peut dire autant de **Fieulaine** (Aisne), de **Filaine** (Cher, Loir-et-Cher) et de **Fulaine** (Marne, Oise). La diphtongue *eu* de *Fieulaine* paraît résulter d'une vocalisation du *g* de *Figlina*, vocalisation dont fournissent d'autres exemples le nom de l'*émeraude*, en latin *smaragdus*, et l'appellation *Baudas* par laquelle le français du moyen âge désignait Bagdad.

Dans **Flins** (Seine-et-Oise) et dans **Filain** (Aisne, Haute-Saône) l'absence de terminaison muette autorise à supposer le primitif *Figlinae*.

578. Il y a peut-être intérêt à mentionner ici, en passant, le nom de *Montpothier* (Aube), écrit *Mont-le-Potier* du XIII^e siècle

au XVIII^e, ce qui répond au Mons Potarius ou Mons Figuli du XII^e : on retrouve en ce lieu un grand nombre de poteries antiques.

579. L'itinéraire d'Antonin mentionne deux relais du nom de Calcaria situés, l'un dans l'île de Bretagne, l'autre en Provence, non loin de Marseille. Ce nom, désignant un four à chaux, n'a aucun équivalent dans la nomenclature moderne ; mais sa variante Furnus calcarius est le thème étymologique du nom de Forcalquier (Basses-Alpes) et de son diminutif Forcalqueiret (Var).

580. Les vocables *Caufour*, *Chaufour*, qui sont de véritables synonymes de *Forcalquier*, formés qu'ils sont sur calcis furnus, n'appartiennent pas à l'époque romaine, ni même, semble-t-il, à l'époque franque : il n'y a donc pas lieu de les examiner ici.

La recherche et l'exploitation des métaux a fourni quelques vocables géographiques, dont plusieurs remontent à l'époque romaine.

581. Argentaria, désignant une mine d'argent, est représenté par **Argentières** (Seine-et-Marne), **l'Argentière** (Hautes-Alpes), **Largentière** (Ardèche), **Argenteyres** (Gironde), qui sont, on le rappelle, les équivalents du nom d'origine celtique *Argentuil*.

582. Le mot latin ferraria, désignant un gisement de fer, est l'origine des noms de lieu **Ferrière**, **Ferrières** — dont l's est parasite — et **la Ferrière** ; à côté de ces noms, dont il existe un si grand nombre d'exemplaires, on citera ceux de **Ferrère** (Hautes-Pyrénées), de **Fraire** (Belgique, province de Namur), de **Herrère** (Basses-Pyrénées) et de **la Herrère** (Haute-Garonne), ces deux derniers caractérisés par la transformation gasconne de l' latin en *h* aspiré.

583. D'antiques exploitations de minerai de fer sont révélées parfois à l'archéologue par des dépôts de mâchefer, que désignent le plus souvent des noms significatifs : le nom de *Roscoff* (Finistère) signifie en breton « le tertre du forgeron ».

584. A la métallurgie se rapporte également le mot latin fabrica, dérivé de faber, « forgeron », et qui a donné en français « forge ». C'est de ce mot que viennent les noms de lieu **Fargues** (Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne), **Farges** (Ain,

Cher, Saône-et-Loire), **Forgues** (Haute-Garonne), **Forges** (Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Meuse, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), **Horgues** (Hautes-Pyrénées).

585. Il est arrivé parfois que l'accent tonique de *fabrica*, dont la place régulière est sur la première syllabe, s'est reporté sur la seconde : de là les noms suivants : **Fabrèges** (Lozère), **Fabrègues** (Aveyron, Cantal, Hérault, Var), la **Fabrègue** (Tarn), **Faverge** (Savoie), la **Faverge** (Loire), **Faverges** (Isère, Jura, Haute-Savoie).

586. Ces différents noms de communes — on a négligé leurs homonymes appliqués à de simples écarts — remontent vraisemblablement à la période romaine. Il en est peut-être de même d'un certain nombre de villages appelés **Fours**, et qui peuvent devoir ce nom à d'anciens fours à poterie ou à chaux ; mais le mot *four*, du latin *furnus*, ayant persisté dans la langue moderne, il est possible que plusieurs de ces localités ne soient pas d'une origine aussi ancienne : on n'en dira donc rien de plus ici.

Le suffixe latin *-aria* a été combiné, non seulement avec des noms de métaux, mais encore avec des noms de plantes pour former des noms de lieu : ceux-ci se présentent pour la plupart dans les textes de la période franque ; mais on en rencontrerait sans doute de plus anciens exemples si les textes topographiques de la période romaine étaient plus abondants.

587. *Cannabaria*, formé sur *cannabis*, « chanvre », est la forme primitive des noms de **Chenevières** (Meurthe-et-Moselle), **Chennevières** (Meuse, Seine-et-Oise), et de **Canabières** (Aveyron).

588. *Fabaria*, dérivé de *fabas*, « fève », a produit **Favières** (Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Marne, Somme), la **Favière** (Jura), et, moyennant l'addition d'une désinence diminutive, **Faverolles** (Aisne, Cantal, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Marne, Orne, Somme).

589. *Fruventaria*, de *frumentum*, « blé », est le thème étymologique de **Fromentières** (Marne, Mayenne).

590. De *Humularia*, formé sur le bas-latin *humulus*, « houblon », provient le nom d'**Homblières** (Aisne), pour lequel on a la forme carolingienne *Humularia*.

591. *Linaria*, dérivé de *linum*, « lin », a donné naissance aux noms de **Linières** (Maine-et-Loire), de **Lignièrès** (Aube, Charente, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Mayenne, Meuse, Sarthe, Somme) et de **Lignères** (Somme), auxquels il faut joindre le diminutif **Lignerolles** (Allier, Côte-d'Or, Eure, Indre, Orne).

A côté des noms qui viennent d'être énumérés, et qui désignent des localités où l'on cultiva le chanvre, les fèves, le blé, le houblon et le lin, la toponymie latine présente des noms de même formation, ayant pour racine des noms de plantes croissant sans culture.

592. *Pervincaria*, désignant un lieu où croît la pervenche, est la forme primitive des noms modernes **Pervenchèrès** (Ille-et-

Vilaine, Orne), **Pervinquières** (Tarn-et-Garonne), **Prévenchère** (Ardèche, Cher), **Prévenchères** (Creuse, Lozère), **Prévinquières** (Aveyron), **Provenchère** (Doubs, Puy-de-Dôme, Haute-Saône), **la Provenchère** (Eure-et-Loir, Loiret, Savoie), **Provenchères** (Haute-Marne, Vosges), **les Provenchères** (Savoie), **la Provenquièrre** et **Provenquières** (Tarn).

593. **Sinaparia**, c'est-à-dire « lieu où croît le sénévé », se rencontre au vi^e siècle dans Grégoire de Tours, sous la forme **Senaparia**, pour désigner le monastère de **Sennevières** (Indre-et-Loire). **Sennevières** (Oise, Yonne) et **Cenevières** (Lot) ont la même origine.

594. **Juniperaria**, formé sur le nom du genévrier, **juniperus**, a donné **Genevrières** (Haute-Marne), **la Génévrière** (Corrèze), **les Génévrières** (Côte-d'Or).

595. Au moyen âge on a formé selon le même procédé des noms de lieu sur des noms de plantes dont quelques-uns n'étaient pas d'origine latine, et c'est ainsi qu'à côté des noms **Jonchères**, **la Jonchèrre**, **Jonquièrre**, **Jonquières**, représentant un bas-latin **Juncaria**, des noms **Boissières**, **la Boissière**, **Bussière**, **Bussières**, **Buxière**, **Buxières**, représentant un bas-latin **Buxaria**, on trouve des noms tels que **Leschères**, en bas-latin **Liscaria**, indiquant la présence de cette plante de la famille des cypéracées qu'on appelle la laiche, et que **Rozières**, en bas-latin **Rosaria**, dérivé de la forme primitive du nom de la plante qu'aujourd'hui nous appelons diminutivement le roseau. **Liscaria** est l'origine de **Leschères** (Jura, Haute-Marne, Savoie) — qui a pour diminutif **Lescherolles** (Cher, Seine-et-Marne) — et de **l'Échelle** (Marne, Seine-et-Marne) : on voit que dans ce dernier nom, une substitution de liquide a eu pour conséquence une fausse interprétation. A signaler les variantes bourguignonnes et lorraines **la Lochère** (Côte-d'Or), **les Lochères** (Saône-et-Loire), **Lochères** (Meuse).

596. Le suffixe **-aria** a été combiné, non seulement comme on vient de le voir, avec des noms de végétaux, mais encore avec des noms d'animaux : les noms de lieu de cette dernière formation ont trait à l'élevage du bétail.

597. **Armentaria**, formé sur le nom générique du gros bétail, **armentum**, est l'origine du nom de lieu **Armentières** (Aisne,

Ariège, Aube, Eure, Indre-et-Loire, Nord, Oise, Seine-et-Marne).

598. *Asinaria*, c'est-à-dire « lieu où l'on élève des ânes » est représenté par **Asnières** (Ain, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Eure, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Vienne, Yonne), **Anières** (Deux-Sèvres), **Agnières** (Hautes-Alpes, Pas-de-Calais, Somme), **Anères** (Hautes-Pyrénées).

599. *Berbicaria*, formé sur le latin *berbex*, « brebis », variante, employée par *Petrone*, du classique *vervex*, a fourni les noms de lieu modernes **Berbiguières** (Dordogne), **Brebières** (Pas-de-Calais), **Berchères** (Eure-et-Loir), **Bergères** (Aube, Marne), **la Bregère** (Haute-Vienne), **la Bregière** (Allier).

600. *Bovaria* est l'origine du nom de **Bovière** (Mayenne).

601. *Capraria*, qui indique un lieu où l'on élève des chèvres, et qui est d'ailleurs un nom géographique connu de l'antiquité latine, a donné en France **Cabrières** (Gard, Hérault, Vaucluse) — d'où le diminutif **Cabrerolles** (Hérault) — et **Chevrières** (Ardennes, Isère, Loire, Oise). Les noms de **Cabriès** (Bouches-du-Rhône) et de **Chevrier** (Haute-Savoie) tirent leur origine d'une forme masculine ou neutre de *Capraria*.

602. *Porcaria*, « porcherie », a produit **Porchères** (Gironde), **Pourchères** (Ardèche), et, par l'adjonction d'une terminaison diminutive, **Porquerolles** (Var).

603. *Vaccaria*, « vacherie », a fourni les noms de lieu modernes **Vachères** (Basses-Alpes, Drôme), **la Vachère** (Puy-de-Dôme), **Vacquières** (Bouches-du-Rhône, Hérault), desquels il faut rapprocher le diminutif **Vaqueirole** (Gard) et **Vacquiers** (Haute-Garonne), qui a évidemment pour origine un neutre *Vaccarium*, synonyme de *Vaccaria*.

604. C'est aussi, selon toute apparence, à l'époque romaine qu'il faut rapporter l'origine du nom de lieu *Apiaria*, mentionné dans plusieurs textes de la période franque, et qui désignait à l'origine un lieu où l'on élevait des abeilles, *apes*. Ce nom a produit le nom **Achères** (Cher, Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), et sa variante fautive **Aschères** (Loiret).

605. Le curieux capitulaire *De Villis*, édicté par Charlemagne, antérieurement à l'an 800, révèle l'emploi au VIII^e siècle, comme synonymes de plusieurs des mots qui viennent d'être passés en

revue, de termes qui s'en distinguent par la désinence -aritia, employée au lieu de -aria. On lit à l'article XXIII de cette ordonnance : In unaquaque villa nostra habeant iudices vaccaritias, porcaritias, herbicaritias, capraritias, hircaritias, quantum plus potuerint. Chacun de ces mots, à l'exception peut-être du dernier, qui semble n'être qu'un synonyme de capraritia, a fourni des noms de lieu qui remontent vraisemblablement pour la plupart à l'époque franque.

606. Vaccaritia est le thème étymologique des noms **Vacheresse** (Charente, Doubs, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Haute-Savoie), la **Vacheresse** (Seine-et-Oise, Vosges), **Vacheresses** (Eure-et-Loir), **Vacqueresse** (Somme) et **Lavaqueresse** (Aisne).

607. Porcaritia est la forme primitive des noms de lieu **Porcheresse** (Charente-Inférieure, Loiret), **Pourcharesse** (Ardèche), **Pourcharesses** (Lozère), **Pourcheresse** (Puy-de-Dôme).

608. Berbicaritia a produit tout au moins le nom *la Bergeresse* qui, dans un acte de 1423, désigne une localité de la Brie.

609. Capraritia est vraisemblablement l'origine du nom de **Chevresse** (Cher), dans lequel on verrait l'effet d'une contraction. **Cabrerets** (Lot) paraît représenter un synonyme masculin ou neutre de Capraritia.

610. Bovaritia, dont le capitulaire *De Villis* permet de supposer l'existence, est sans doute le thème étymologique du nom de **Bouresse** (Vienne).

611. Si le mot hircaritia, désignant une étable à boucs, n'a rien donné, cela tient à ce que ce mot n'est qu'une traduction d'une expression vulgaire qui subsiste évidemment dans le nom de lieu **Boucheresse** (Creuse), formé sur le nom roman du bouc, et non pas sur son nom latin. Le sens que permettent de donner au nom *Boucheresse* les constatations qui précèdent, autorise aussi à traduire les noms de lieu **Bouchère** (Charente, Hautes-Pyrénées), la **Bouchère** (Nord) et **Bouchères** (Lot-et-Garonne) par la périphrase « étable à boucs ».

Un grand nombre de noms de lieu représentent des collectifs latins formés sur des noms d'arbres à l'aide du suffixe -etum, qui, à l'époque carolingienne, a été altéré en -idum; -eta, forme féminine de -etum, a été aussi employé à la même fin. Pour énumérer ces noms de lieu on suivra l'ordre alphabétique des formes originelles.

612. Alnetum, de alnus, « aune » : **Aulnay** (Aube, Eure, etc.), **Aulnois** (Aisne, Meuse, etc.), **Aulnoy** (Haute-Marne, Nord, etc.), **Aunay** (Eure-et-Loir, Nièvre, etc.), **Launay** (Aisne, Calvados, etc.), **Launoy** (Aisne, Ardennes), **Launat** (Marne), variante champenoise, **Lannoy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais), variante picarde.

613. Betuletum, de betula, « bouleau » : **Belloy** (Oise, Seine-et-Oise, Somme), **le Belloy** (Seine-et-Oise), **Bellay** (Marne, Oise), **le Bellay** (Seine-et-Oise); d'une manière générale, la présence de l'article peut être l'indice d'une origine moins ancienne.

614. Betulletum, doublet du précédent, qu'autorisent à supposer les vocables **Bouloy** (Côte-d'Or, Seine-et-Marne), **le Boulois** (Doubs), **Boulay** (Loiret, Mayenne, Seine-et-Oise), **le Boulay** (Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Vosges). **La Boulaye** (Saône-et-Loire) viendrait de Betulleta.

615. Buxetum, de buxus, « buis » : **Bucy** (Aisne, Loiret), **Bussy** (Ardennes, Calvados, etc.), **Buxy** (Saône-et-Loire), **Bouchy** (Marne), — quelques-uns de ces nombreux noms peuvent à la vérité représenter un primitif Buciacus ou Bucciacus, formé sur un gentilice Bucius ou Buccius — **Boissy** (Eure, Eure-et-Loir, etc.), **Boissay** (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Seine-Inférieure), **Boisset** (Cantal, Eure, Gard, Hérault, Loire, Haute-Loire), **Boissets** (Seine-et-Oise), **Busset** (Allier). Le changement, qu'on observe en plusieurs cas, de l'e de -etum en i est l'effet du son sifflant qui précède : il en est ainsi dans le mot *cire*, venant du latin *cera*.

Set 0

616. *Carpinetum*, de *carpinus*, « charme » : **Carnoy** (Somme), **Charnois** (Ardennes), **Charnoy** (Marne, Nièvre), **le Charnoy** (Seine-et-Marne), **Charmoy** (Aube, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Yonne, etc.).

617. *Casnetum*, qu'on rencontre dans des textes de l'époque franque, et qui est formé sur le nom du chêne dans une langue antéromaine de Gaule : **Chanoy** (Loiret, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges), **le Chanoy** (Seine-et-Marne), **Chesnois** et **le Chesnois** (Ardennes), **le Chesnoy** (Nièvre), **le Chesnay** (Seine-et-Oise), **le Chenoy** (Loiret, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Marne, Yonne), **Chenay** et **le Chenay** (Calvados, Eure, etc.), **Quesnay** et **le Quesnay** (Calvados, Eure, etc.), **Quesnoy** ou **le Quesnoy** (Manche, Nord, etc.).

618. *Castanetum*, de *castanea*, « châtaignier » : **Castenet** (Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Catenoy** (Oise), **Catenay** (Seine-Inférieure), **Châtenois** (Jura, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges), **Châtenoy** (Loiret, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), **Châtenay** ou **le Châtenay** (Ain, Drôme, etc.), **Châtenet** ou **le Châtenet** (Charente, Corrèze, Haute-Vienne).

619. *Cerasetum*, en bas-latin *Cersetum* ou *Cersitum*, de *cerasus*, « cerisier » : **Cerçay** (Côte-d'Or, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise), **Cersay** (Deux-Sèvres).

620. *Coryletum*, à l'époque franque *Colritum* ou *Colridum*, de *corylus*, « coudrier » : **Colroy** (Vosges), **Corry** (Loiret, Marne), **Cauroy** (Ardennes, Marne), **Cauroir** (Nord).

621. *Fagetum*, de *fagus*, « hêtre » : **Faget** ou **le Faget** (Dordogne, Gers, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Savoie), **Haget** (Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **Fayet** (Aisne, Aveyron, Puy-de-Dôme, etc.).

622. *Fraxinetum*, de *fraxinus*, « frêne » : **Frayssinet** (Lot), **Freycenet** (Haute-Loire), **Freychenet** (Ariège), **Freyssenet** (Ardèche), et en pays de langue d'oïl, les noms si fréquents de **Fresnoy**, **Fresnois**, **Fresnay**, **Fresnai**, **Fresnais**, **Frenoy**, **Frenay** et **Frenay**.

623. *Nucetum*, de *nux* « noyer » : **Noisy** (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), qui a pour diminutifs **Noisiel** et **Noiseau** (Seine-et-Marne).

624. *Pinetum*, de *pinus*, « pin » : **Pinay** (Loire), **Pinet** (Nièvre).

625. Prunetum, à l'époque mérovingienne Prunidium, de prunus, « prunier » : **Prunoy** (Yonne), **Prunay** (Aube, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Marne, Seine-et-Oise), **Prunet** (Allier, Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Pyrénées-Orientales), **Pournoy** (Moselle).

626. Roboretum, de robur, « rouble » : **Rouvroy**, **Rouvrais**, **Rouvray**, et, en pays de langue d'oc, **Rouret** (Gard), **le Rouret** (Alpes-Maritimes).

627. Salicetum, de salix, « saule » : **Saulcy** (Aube, Vosges), **le Saulcy** (Vosges), **Sauchy** (Pas-de-Calais), **le Saussoy** (Seine-et-Marne, Yonne), **Saussay** et **le Saussay** (Eure, Eure-et-Loir, etc.), **Saulchoy** (Oise, Pas-de-Calais, Somme), **Saulcet** (Allier), **Sauzet** (Aveyron), **Saulzais** (Cher), **Saulzet** (Allier, Puy-de-Dôme).

628. Sabucetum, pour Sambucetum, de sambucus, « sureau », est probablement l'origine de quelqu'un des vocables **Sucy** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Suzy** (Aisne), **Souchez** (Pas-de-Calais).

629. Spinetum, de spina, « épine » : **Épinoy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais), **l'Épinoy** (Loiret, Pas-de-Calais), **Lespinoy** (Pas-de-Calais); enfin **Épinay** ou **l'Épinay**, vocable très répandu, mais qui cependant, en ce qui concerne *Épinay-sur-Seine* (Seine), et *Épinay-sur-Orge* (Seine-et-Oise), représente une forme assourdie d'*Épineil*, qui vient du synonyme gallo-romain de spinetum, spinoialum.

630. Tiliatum, de tilia, « tilleul » : **Tilloy**, **Thillois**, **Tillay**, **Theillay**, **Teillay**, **Téillet** et **Teilhet**, vocables très fréquents.

631. Tremuletum, du qualificatif de populus tremula, « tremble » : **le Tranloy** (Oise), **le Transloy** (Nord, Pas-de-Calais), **Tranlay** (Somme), et les noms de lieu si communs, **Tremblois**, **le Tremblois**, **Tremblay**, **le Tremblay**.

632. Ulmetum, de ulmus, « orme » : **Ulmoy** (Marne), **Ormoy** (Eure-et-Loir, Haute-Marne, Oise, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Yonne), **Osmoy** (Cher, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), **Ommoi** (Orne).

633. Vernetum, du nom gaulois de l'aune, qui a persisté : **Vernoy** (Yonne), **Vernois** (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône), **le Vernois** (Côte-d'Or, Doubs, Jura), **le Vernet** (Basses-Alpes, Ariège, Haute-Garonne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales).

La longue énumération qui précède ne comprend qu'une partie des noms de lieu de France, pouvant remonter à l'époque romaine, qui sont empruntés au règne végétal. D'autres consistent dans les noms mêmes des arbres, employés sans aucun suffixe :

634. *Alnus* désigne dans un diplôme de Charles le Chauve une localité voisine de Nogent-sur-Seine qu'on ne peut plus identifier ; ce mot est l'origine du nom de **Laulne** (Manche).

635. *Carpinus* : **Charmes** (Aisne, Allier, Ardèche, Côte-d'Or, Drôme, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges), **la Charme** (Jura), **le Charme** (Loiret).

636. *Casnus* : **Chanes** (Saône-et-Loire), **le Chêne** (Aube), **le Chesne** (Ardennes, Eure), **le Quesne** (Somme), **Casse** (Lot-et-Garonne) ; cette dernière forme, plus rare, est l'origine des noms de famille *Ducasse* et *Delcassé*.

637. *Corylus* : **la Caure** (Marne), **Caulre**, **la Caulre** (Meurthe-et-Moselle), et peut-être **Corre** (Haute-Saône).

638. *Fagus* : **Fay** (Aube, Drôme, Loire-Inférieure, Loiret, Oise, Sarthe, Somme) ; **Fai** (Orne), **le Fay** (Saône-et-Loire), **Faux** (Ardennes, Aube, Creuse, Dordogne, Marne), **Faulx** (Meurthe-et-Moselle), **le Faux** (Pas-de-Calais).

639. *Fraxinus* : **Frayse** (Dordogne), **Fraise** (Hérault, Loire), **Fraisnes** (Meurthe-et-Moselle), **Fresne** (Côte-d'Or, Eure, Seine-Inférieure), **le Fresne** (Calvados, Eure, Manche, Marne), **Fresnes** (Aisne, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Somme), **Frènes** (Orne), **Frasne** (Doubs, Jura, Haute-Saône).

640. *Pinus* : **Pin** (Haute-Saône), **le Pin** (Allier, Calvados, Charente-Inférieure, Gard, Haute-Garonne, Indre, Isère, Jura, Loire-Inférieure, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne).

641. *Robur* : **Reuves** (Marne), **Rouvre** (Deux-Sèvres), **Rouvres** (Aube, Calvados, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Indre, Loiret, Haute-Marne, Meuse, Oise, Seine-et-Marne, Vosges), **Roure** (Alpes-Maritimes).

642. *Salix* : **Saulx** (Côte-d'Or, Meuse, Haute-Saône, Seine-et-Oise) ; parfois employé comme nom d'écart, *Saulx* est précédé de l'article *la*, conservant le genre qu'avait *salix* en latin ; il résulte de là que le nom de lieu dit *Fontaine de la Saulx*, tra-

duisant le latin *Fons salicis*, est souvent écrit « Fontaine de l'Assault ».

643. *Spina* : l'Épine (Hautes-Alpes, Marne, Pas-de-Calais).

644. *Tilia* : **Thil** (Ain, Aube, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure), **le Thil** (Eure, Seine-Inférieure), **Theil** (Charente, Yonne), **le Theil** (Allier, Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne), **le Teil** (Ardèche).

645. *Ulmus* : **Olmes** (Aveyron), **les Olmes** (Rhône), **Oulmes** (Vendée), **Ormes** (Aube, Eure, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire), **l'Homme** (Sarthe), **l'Houme** (Charente), **Oms** (Pyrénées-Orientales), **Omps** (Cantal), **Homps** (Aude), sont à rapprocher du nom de famille *Delzons*, forme auvergnate de *Desormes*.

646. La plupart des arbres étaient désignés dans la langue vulgaire du moyen âge sous deux formes différentes, l'une simple, comme *boule*, *charme*, *chêne*, *corre*, *fay*, *fresne*, *pin*, *rouvre*, *thil*, *orme*, l'autre dérivée à l'aide d'une terminaison diminutive — *bouleau*, *charmel*, *chesneau*, *caurel*, *fayel*, *fresnel*, *pinel*, *rouvrel*, *tilleul*, *ormel* — qui d'ailleurs n'impliquait aucune idée de petitesse ou de jeunesse, mais dans laquelle il ne faut voir qu'une manifestation de la tendance à allonger les mots monosyllabiques. Toutes ces formes dérivées ont donné naissance à des noms de lieu qu'on s'abstiendra d'énumérer ici, car il est peu probable qu'ils soient antérieurs au moyen âge.

647. Il est plus légitime de classer parmi les noms de lieu d'origine romaine ceux qui présentent un nom d'arbre combiné avec un adjectif, soit numéral, soit qualificatif : certains perpétuent le souvenir d'un ou de plusieurs arbres remarquables par nos lointains ancêtres qui les avaient parfois divinisés, témoin le nom du dieu *Sex arbores*, que mentionne une inscription votive. Un relais de poste voisin de Bazas portait le nom de *Tres Arbores*. Le nom de *Septaubres*, qui désignait une localité du Limousin, a pour équivalent les *Sept-Arbres* (Tarn-et-Garonne), et on en rapprochera *Cinq-Albres* (Lot-et-Garonne).

Voici quelques vocables géographiques ayant pour second terme un nom d'arbre.

648. **Beauchêne** (Loir-et-Cher, Orne), de *Bellus Casnus*; le **Torquesne** (Calvados), de *Tortus casnus*; **Tortequenne** (Pas-de-Calais), équivalent du précédent, mais particulièrement intéressant parce qu'on y voit *casnus* pris au féminin comme la plupart des noms d'arbres, dont le latin *quercus*.

649. **Gros-Chastang** (Corrèze), du bas-latin *Grossus Castaneus* : le latin classique eût réclamé *Grossa Castanea*.

650. **Beaufai** (Orne), **Beaufay** (Sarthe), **Beaufou** (Vendée), de *Bellus Fagus*; **Torfou** (Maine-et-Loire, Seine-et-Oise), de *Tortus Fagus*; **Trefols** (Marne), de *Tres Fagi*.

651. **Grosrouvres** (Meurthe-et-Moselle), de *Grossum Robur*; **Tourouvre** (Orne), de *Tortum Robur*; **Silvarouvre** (Haute-Marne), jadis *Souvainrouvre*, appelé en 877 *Sopinum Robur* pour *Supinum Robur*. Dans **Sècherouvre** (Orne), c'est-à-dire « le rouvre desséché », on voit le genre féminin attribué à un nom d'arbre, qui, par exception, est neutre en latin.

652. **Septsaulx** (Marne), de *Septem Salices*; **Séchault** (Ardennes), de *Siccus Salix*.

653. Le **Gros-Theil** (Eure), c'est-à-dire « le gros tilleul ».

654. **Lancôme** (Loir-et-Cher), de *Longus Ulmus*.

655. C'est de la même manière qu'a été formé, vraisemblablement dans la première moitié du moyen âge, le nom de **Longperrier** (Seine-et-Marne), sur *Longus Pirarius*, « le grand poirier ».

Il faut encore sans doute reporter à l'époque romaine les noms de lieu qui représentent des adjectifs latins formés sur des noms d'arbres et qui, suivant toute apparence, ont été d'abord employés substantivement dans le langage populaire à titre de collectifs pour lesquels la forme féminine a généralement prévalu.

Une des catégories de ces collectifs présentait la terminaison -ea.

656. **Buxea** : **Boisse** (Dordogne), la **Boisse** (Ain), **Boësse** (Deux-Sèvres), **Boesses** (Loiret), **Bouesse** (Indre), la **Bouesse** (Allier, Vienne).

657. **Fagea** : la **Fage** (Aude, Corrèze, Lozère), **Fage** (Allier), **Fages** (Aude, Cantal, Dordogne, Lot, Pyrénées-Orientales), **Faye** (Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres), la **Faye** (Allier, Hautes-Alpes, etc.).

*

658. *Fraxinea* : **Fraissigne** (Creuse), **Frayssinhes** (Lot), **Fraissinès** (Tarn), **Fressigne** (Creuse), **Fressines** (Deux-Sèvres).

659. *Salicea* ou plutôt *Salcea* : **Saulce** (Drôme), **la Saulce** (Hautes-Alpes), **Saulces** (Ardennes), **Sausses** (Basses-Alpes).
— Diminutif : **la Saulsotte** (Aube).

660. *Tremulea* : **Trémouille** (Cantal, Puy-de-Dôme), **la Trémouille** (Dordogne, Haute-Vienne), **Trémouilles** (Aveyron), **la Trimouille** (Vienne).

La désinence latine *-ea* a été combinée aussi avec des noms d'arbres appartenant à des langues parlées en Gaule antérieurement à la conquête romaine.

661. *Cassanea*, formé sur un nom antéromain du chêne, qui s'est conservé dans les provinces du centre sous les formes *cassan* ou *chassan* : **Cassaigne** (Gers), **la Cassaigne** et **Cassaignes** (Aude), **Cassagne** (Haute-Garonne), **Cassagnes** (Aveyron, Lot, Pyrénées-Orientales), et le diminutif **Cassagnoles** (Gard, Hérault); **Chassagne** (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **Chassagnes** (Ardèche), **la Chassagne** (Jura, Rhône), **Chassaignes** (Dordogne), **Chasseigne** (Cher, Nièvre, Vienne).

662. *Vernea*, formé sur le nom gaulois de l'aune : **la Vergne** (Charente-Inférieure, etc.).

Sur les noms d'arbres également ont été formés des fréquentatifs en *-osus*, *-osa*, qui sont devenus noms de lieu.

663. *Betullosa* : **Bouleuse** (Marne), **la Boulouze** (Manche).

664. *Cassaniosa* : **Cassaniouze** (Cantal).

665. *Fraxinosa* : **Freneuse** (Eure, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure). — *Fraxinosus* : **Frayssinous** (Aveyron, Tarn).

666. *Saliceosus* : **Sausseux** (Eure-et-Loir). — **Sausseuzemare** (Seine-Inférieure) représente un bas-latin *Saliceosa Mara*.

667. *Spinosa* : **Épineuse** (Oise), **Épinouze** (Drôme). — *Spinosus* : **Épineux** (Mayenne).

668. *Tiliosa* : **Thilouze** (Indre-et-Loire). — *Tiliosus* : **Thiloux** (Indre), **Teilloux** (Creuse), **les Teilloux** (Puy-de-Dôme).

669. *Vernosa* : **Vernouze** (Ain), **Lavernose** (Haute-Garonne). — *Vernosus* : **Vernoux** (Ain).

AUTRES USAGES DES SUFFIXES *-ETUM* ET *-OSUS*

-Les suffixes *-etum*, *-osus* et *-osa* ont été combinés non seulement, comme on vient de le voir, avec des noms d'arbres, mais encore avec des noms de plantes, et même avec des mots étrangers à la nomenclature végétale.

670. *Sinapetum*, véritable synonyme de *Sinaparia* : **Sennevoy** (Yonne).

671. *Ginestetum* : **Ginestet** (Dordogne), et ses équivalents plus modernes **Genetay**, le **Genetay**.

672. *Juniperetum* : **Genevrey** (Haute-Saône), qui a pour équivalent féminin la **Genevroye** (Haute-Marne).

673. *Fontanetum*, formé sur l'adjectif *fontana*, auprès duquel on sous-entendait *aqua*, et qui a été ensuite, et dès l'époque romaine, pris substantivement : **Fontenoy** (Aisne, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Yonne), **Fontenay** (Aube, Calvados, etc.), **Fontanet** (Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme).

674. *Ginestosa* : la **Genétouze** (Charente-Inférieure, Vendée), la **Geneytouze** (Haute-Vienne). — *Ginestusus* : **Ginestous** (Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Ginestoux** (Aveyron).

675. *Lutosa*, c'est-à-dire « la boueuse » : **Louze** (Haute-Marne), **Louzes** (Sarthe), **Leuze** (Aisne et, en Belgique, Hainaut et province de Namur).

676. *Braiosa*, synonyme de *Lutosa*, formé sur un mot antéromain qui s'est conservé dans le français du moyen âge sous la forme *brai* : **Briouze** (Orne).

677. *Argillosa*, désignant un lieu argileux : **Argelouse** (Landes). — *Argillosus* : **Argelos** (Landes, Basses-Pyrénées).

678. *Petrosa*, c'est-à-dire « lieu pierreux, rocheux » : **Peyrouse** (Hautes-Pyrénées), la **Peyrouse** (Gironde, Puy-de-Dôme, etc.), la **Péreuse** (Ardennes, Charente). — *Petrosus* : **Peyroux**, fréquent en Auvergne, en Limousin et dans le voisinage.

Parfois les adjectifs en -osus ont formé des noms de lieu par combinaison avec des noms communs.

679. Fons petrosa : **Fontpédrouse** (Pyrénées-Orientales).

680. Petrosa Villa : **Preuseville** (Seine-Inférieure).

681. Vadum petrosi : **Voipreux** (Marne), **Guipereux** (Seine-et-Oise), **le Guéperoux** (Manche).

682. Fons juncosa, c'est-à-dire « source environnée de joncs » : **Fontjoncouse** (Aude), à rapprocher, au point de vue de la formation, de *la Loge-Fougereuse* (Vendée).

XXXVIII

FORÊTS

683. Le mot latin *silva*, « forêt, bois », a produit les noms de lieu suivants : la **Selve** (Aisne, Aveyron), **Selves** (Aveyron, Cantal), la **Serve** (Ain, Jura, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône), la **Sauve** (Nièvre) ; mais en raison de ce que les mots *selve*, *serve*, *sauve* ont été employés comme noms communs avec le sens du latin *silva* dans le langage de plusieurs de nos provinces au moyen âge, et plus tard encore, il se peut que tel de ces noms de lieu ne remonte pas nécessairement à l'époque romaine.

Silva a été employé en composition, témoin les exemples suivants :

684. *Plana Silva* : **Pleine-Selve** (Aisne, Gironde), **Pleine-Sève** (Seine-Inférieure), **Pleines-Cœuvres** (Calvados), pour *Pleineseuve*, **Pleinesserve** (Haute-Savoie). La disposition inverse des deux éléments de ce nom a produit **Sauveplane** (Aveyron, Lozère).

685. *Dianae Silva est*, on le rappelle (cf. n° 459), l'origine du nom de la région forestière à laquelle *Villiers-en-Désœuvre* (Eure) doit son surnom.

686. *Grossa Silva* : **Grossœuvre** (Eure).

687. Les trois noms composés *Plana Silva*, *Dianae Silva* et *Grossa Silva* remontent très probablement à l'époque romaine ; on ne peut être aussi affirmatif au sujet de *Silva plantata* et de *Mansus Silvae*, thèmes étymologiques de **Sauveplantade** (Ardèche), et de **Masseube** (Gers).

688. Le mot latin *lucus*, qui était à peu près synonyme de *silva*, mais désignait, semble-t-il, un bois ou une forêt de moindre dimension, était peut-être plus fréquemment employé que le mot *silva* comme nom de lieu à l'époque romaine : du moins l'Itinéraire d'Antonin, qui n'indique aucune station appelée *Silva*, en fait connaître trois du nom de *Lucus*, situées respectivement en Gaule, en Italie et en Espagne. Le *Lucus* de

Gaule est aujourd'hui *Luc-en-Diois* (Drôme), et celui d'Espagne se nomme actuellement *Lugo*.

689. On peut induire de là que *lucus* est l'origine des noms de lieu *Luc* (Aude, Aveyron, Calvados, Drôme, Basses-Pyrénées), *Lucq* (Basses-Pyrénées) et le *Luc* (Var).

690. En admettant — ce qu'autorise au moins une des formes anciennes du nom de *Luc-sur-Mer* (Calvados) — l'assourdissement du *c* étymologique, on peut attribuer la même origine au nom de *Lu* (Seine-et-Oise) et à celui du bois de *Lhu* (Aisne).

Dans les noms composés dont le thème étymologique présente *lucus* comme second terme, le *c* s'est également assourdi :

691. *Grandlup* (Aisne), appelé au XII^e siècle *Granlu* et *Grantlu*, représentant *Grandis Lucus*.

692. *Grolu* (Savoie), de *Grossus Lucus*, « bois épais ».

693. *Nélu* (Eure-et-Loir), vraisemblablement de *Niger Lucus*.

694. *Orlu* (Ariège, Eure-et-Loir), *Orluc* (Corrèze), *Orlut* (Charente), du latin *Aureus Lucus* ?

695. *Vélu* (Pas-de-Calais), *Veslud* (Aisne), qui pourraient bien venir de *Vetatus Lucus*, expression synonyme de « garenne ».

696. Il est permis de ranger dans la même catégorie, sans qu'on puisse en déterminer sûrement le premier terme, les noms suivants : *Andelu* (Seine-et-Oise), *Banthelu* (Seine-et-Oise), *Dolus* (Charente-Inférieure), *Gandelu* (Aisne) — *Wandeluz* au XII^e siècle, *Gandelucus* au XIII^e — *Ramoulu* (Loiret) et *Retolu* (Seine-et-Oise). *Andellot*

697. *Lucus* apparaît comme premier terme de l'appellation *Lucus plantatus*, sous laquelle une charte de 1206 désigne *Luplanté* (Eure-et-Loir), synonyme de *Sauveplantade*.

COURS D'EAU

698. De tout temps, dans notre pays, des noms de lieu ont été formés sur des noms de cours d'eau. Les villes gauloises d'Avaticum, aujourd'hui *Bourges*, et d'Autricum, aujourd'hui *Chartres*, devaient leurs noms aux rivières qui les arrosent, l'Yèvre, Avara, et l'Eure, Atura. Le nom de **Thouars** (Deux-Sèvres), ville située sur le Thouet, Toaris, était sans doute à l'origine, par une construction analogue, Toaricum, témoin l'appellation latine du territoire de Thouars, pagus Toarcensis. Par un procédé différent, le nom de **Nevers**, Nivernis, a été formé sur celui de la Nièvre.

699. Ce sont là des noms antéromains ou celtiques ; et l'on a rencontré précédemment des noms de lieu résultant de la combinaison de noms de rivières avec les mots, celtiques aussi, *briva* (n° 98), *magos* (n° 92), *duros* (n° 73). On peut attribuer une origine non moins ancienne au nom de **Chacrise** (Aisne), au x^e siècle Carcarisia, village situé sur la Crise, sans pouvoir toutefois expliquer d'une manière certaine la première partie de ce nom.

Par contre, c'est à l'époque romaine qu'il faut rapporter les noms, eux aussi étudiés déjà, qui résultent de la combinaison de noms de rivières avec le mot latin *vicus*, « bourg » : **Vibraye**, **Visseiche**, **Vivonne**, **Blévy**, **Dennevy**, **Meuvy**.

Le mot *pons* a été parfois associé — tel, à l'époque gauloise, on l'a vu, le mot *briva* — à un nom de rivière.

700. *Pons Isarae* est le thème étymologique du nom de **Pontoise** (Oise, Seine-et-Oise) appliqué à deux localités situées sur l'Oise, l'une au passage de la voie de Soissons à Amiens, l'autre au passage de celle de Paris à Rouen ; toutes deux sont mentionnées dans les documents itinéraires de l'époque romaine, la première sous la simple appellation de la rivière, *Isara*, la seconde sous le vocable *Briva Isara*, équivalent gaulois de *Pons Isarae*.

701. Pons Dubis, l'une des stations, d'après la Table de Peutinger, de la voie de Besançon à Chalon-sur-Saône, est aujourd'hui **Pontoux** (Saône-et-Loire), village situé au point où cette voie traversait le Doubs, Dubis.

702. Le Pons Scaldis que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger placent sur la voie de Bavai à Tournai, est actuellement, moyennant le renversement des termes, **Escaupont** (Nord) : c'est là que cette voie franchissait l'Escaut, Scaldis.

703. Pons Mucrae n'apparaît qu'au moyen âge pour désigner une localité située sur le Grand-Morin, en latin Mucra ou Mogra, sans doute au passage d'une voie romaine se dirigeant de Meaux vers Troyes : le nom de cette localité est devenu *Pommeure*, puis, par le changement d'*r* en *s*, souvent constaté au *xvi^e* siècle, **Pommeuse** (Seine-et-Marne).

704. Les noms de **Pontrieux** (Côtes-du-Nord), sur le Trieux, et de **Rennepont** (Haute-Marne), sur la Renne, sont de même formation que ceux de *Pontoise*, de *Pontoux*, d'*Escaupont* et de *Pommeuse* : on n'ose toutefois leur attribuer une origine aussi ancienne.

705. Il va sans dire que les noms de lieu dont le mot *pont* est un des éléments ne renferment pas tous un nom de rivière. Ainsi, au moyen âge on a parfois, pour former des noms de lieu, combiné ce mot avec des noms de personne : *Ponthévard* (Seine-et-Oise), Pons Eberhardi ; *Pont-Remy* (Somme), Pons Remigii ; *Porrentruy* (Suisse, canton de Bâle), Pons Ragnetrudis. Il apparaît aussi en composition avec un adjectif, et les noms ainsi formés peuvent remonter à l'époque romaine ; on les trouve du moins mentionnés dans des textes appartenant au début du moyen âge : tel par exemple Pons petreus, qui dans Grégoire de Tours, désigne **Pompierre** (Vosges), et qui est également le thème étymologique des noms de **Pompierre** (Doubs, Seine-et-Marne), de **Pontpierre** (Ardèche, Indre-et-Loire, Loiret) et de **Pompières** (Aisne). **Pierrepont** (Aisne, Ardennes, Calvados, Manche, Meurthe-et-Moselle, Oise, Somme, Vosges) offre la disposition inverse des deux termes. Ces divers noms de lieu ont un synonyme latin de forme plus classique dans Pons lapideus, aujourd'hui **Pontlevoy** (Loir-et-Cher).

Plusieurs localités portent un nom rappelant leur situation à la source d'un cours d'eau.

706. Tantôt le nom de celui-ci est combiné avec le mot latin fons, « source », par exemple dans le nom de **Fonsommes** (Aisne), Fons Sommae; dans celui de **Fontvannes** (Aube), Fons Vannae; dans celui de **Fouvent-le-Bas** et de **Fouvent-le-Haut** (Haute-Saône) situés vers la source d'un affluent de la Saône appelé le Vannon. Fons Lagnis désigne, dans un texte de 632, une localité qui ne porte plus maintenant que le nom de l'affluent de la Seine qui y prend naissance : **Laignes** (Côte-d'Or).

707. Tantôt fons est remplacé par caput : de Caput Vultumnae vient le nom de **Chef-Boutonne** (Deux-Sèvres). Caput a d'ailleurs le sens d'« extrémité » plutôt que celui d'« origine » : en effet Caput Droti est le thème étymologique, non seulement du nom de **Capdrot** (Dordogne), à la source du Drot, mais encore de celui de **Caudrot** (Gironde), au confluent de cette rivière et de la Garonne.

708. Mais dans la majeure partie des cas le nom de la rivière est combiné avec l'adjectif latin summus, qui désigne ainsi le point le plus élevé du cours de cette rivière. Les noms de lieu de cette formation sont pour la plupart groupés vers les confins de la Champagne et de la Lorraine, et telle en est la fréquence relative en cette région, qu'un érudit champenois du XVIII^e siècle, Grosley, a cru voir dans *som* ou *somme* un mot du langage troyen qui aurait eu le sens de « source » : c'était méconnaître la véritable origine de ce membre initial du nom de nombreux villages, sur laquelle aucun doute n'est maintenant possible. Les vocables dont il s'agit vont être énumérés selon leur ordre alphabétique, plutôt que selon celui de leurs formes originelles, qu'on est loin de connaître toutes.

709. **Somloire** (Maine-et-Loire), vers la source du Louère — écrit souvent *l'Ouère* — affluent de l'Argenton. La première syllabe de ce nom, *Som*, représente le latin summus, qui s'accorde avec le nom, masculin, de la rivière.

710. **Sommaisne** (Meuse), Summa Axona, à la source de l'Aisne.

711. **Sommauthe** (Ardennes), Summa Altera, à la source de l'Authie, affluent de la Bar.

712. **Somme-Bionne** (Marne), Summa Biunna, à la source de la Bionne, affluent de l'Aisne.

une copie d'

caput
Caudrot

713. **Sommedieue** (Meuse), Summa Deva, à la source de la Dieue, affluent de la Meuse.

714. **Sommelans** (Aisne), à la source du ru d'Allan, affluent de l'Ourcq.

715. **Sommelonne** (Meuse), à la source de l'Ornelle, affluent de la Marne dont le nom actuel est un diminutif du nom primitif Olomna, par lequel fut désignée, à son origine, la ville de *Saint-Dizier* (Haute-Marne).

716. **Sommeppy** (Marne), à la source du Py, affluent de la Suippe ; le nom correct serait *Sompy* ; on a dit *Sommeppy* par analogie avec les nombreux noms qui commencent par *somme*.

717. **Somsois** (Marne), à la source du Sois, affluent du Meldançon.

718. **Sommesarthe** (Orne), Summa Sarta, à la source de la Sarthe.

719. **Sommescaut** (Aisne), à la source de l'Escaut.

720. **Sommesous** (Marne), Summa Saltus, à la source de la Sommesoude, affluent de la Marne, dont l'ancien nom était *Sous*.

721. **Somme-Suippe** (Marne), Summa Soppia, à la source de la Suippe, affluent de l'Aisne.

722. **Somme-Tourbe** (Marne), Summa Turba, à la source de la Tourbe, affluent de l'Aisne.

723. **Sommevesle** (Marne), Summa Vidula, à la source de la Vesle.

724. **Sommevoire** (Haute-Marne), Summa Vigerà, à la source de la Voire, affluent de l'Aube.

725. **Somme-Yèvre** (Marne), Summa Evera, à la source de l'Yèvre, affluent de l'Aisne.

726. **Sompuis** (Marne), Summus Puteus, à la source du Puis, affluent de l'Aube.

A ces noms, dans lesquels l'adjectif latin est aisément reconnaissable, il faut joindre les deux suivants :

727. **Semide** (Ardenne), à la source de l'Aidain, primitivement *Aide*, affluent de l'Aisne.

728. **Souain** (Marne), à la source de l'Ain, affluent de la Suippe. *Sou-* est évidemment pour *Som-*. Si l'on n'a pas dit *Somain*, c'est sans doute parce que le nom de la rivière commençait jadis par une aspiration.

729. En plus d'un cas, tel nom de rivière a désigné une des localités riveraines, la plus ancienne peut-être. Dès l'époque romaine, les documents itinéraires mentionnent plus d'un relais de poste qui, situé au passage d'un cours d'eau, empruntait à celui-ci le nom sous lequel on le désignait : Axuenna, du nom de l'Aisne ; Banesia, du nom de la Baïse ; Isara, du nom de l'Oise ; Mosa, du nom de la Meuse ; Odoana, aujourd'hui **Ouanne** (Yonne), du nom de l'Ouanne ; Sippia, du nom de la Seiches ; Vidubia, du nom de la Vouge.

730. Au point de vue de l'origine on peut assimiler à ces relais antiques un certain nombre de localités désignées chacune par le nom du cours d'eau qui l'arrose, par exemple : **Alrance** (Aveyron), **Altier** (Lozère), **Amance** (Haute-Saône), **Ancre**, aujourd'hui *Albert* (Somme), **Anille**, aujourd'hui *Saint-Calais* (Sarthe), **Ante** (Marne), **Authie** (Ardennes), **Authies** (Somme), **Auve** (Marne), **Barbuize** (Aube), **Beuvron** (Nièvre), **Bèze** (Côte-d'Or), **Bièvres** (Seine-et-Oise), **Blaise-sous-Hauteville** (Marne), **Dives** (Calvados, Oise), **Doubs** (Doubs), **Essonnes** (Seine-et-Oise), **Gartempe** (Creuse), **Mœurs** (Marne), sur le Grand-Morin, jadis *Meure*, du latin *Mucra*, **Moivre** (Marne), **Morains** (Marne), sur le Petit-Morin, **Reyssouze** (Ain), **Sommette** (Aisne), sur la Somme, **Suippes** (Marne), **Touques** (Calvados), **Vire** (Calvados), **Vismes** (Somme).

De ces vocables divers la transition est toute naturelle à ceux qui expriment la situation des localités à tel ou tel point du cours des rivières.

731. On a vu qu'à l'époque celtique certaines localités étaient désignées par le mot *briva*, équivalent du latin *pons*. Les localités dont le nom français **Pont** dérive de ce mot latin sont bien plus nombreuses, de sorte qu'il a fallu de toute nécessité les distinguer entre elles par des surnoms ; on se dispensera d'en donner ici l'énumération.

732. Le mot *Vadum* employé seul comme nom de lieu est, sans parler des noms modernes le **Gué**, l'origine des noms de **Wé** (Ardennes), de **Wez** (Marne), de **Wetz** (Nord) et de **Veze** (Oise). Cette dernière localité fut le chef-lieu d'une circonscription administrative, le pagus *Vadensis*, dont le nom, devenu fameux à l'époque féodale, s'est conservé sous la forme **Valois**.

733. Ces formes vulgaires légèrement dissemblables du mot latin *vadum*, et qui, pour la prononciation, se réduisent à *vé* ou *wé*, sont spéciales aux pays wallons, à la Picardie et à la Champagne, où on les voit aussi entrer en composition : **Regniowez**, **Renwez**, **Maranwez** (Ardennes). Parfois elles ont subi des déformations qui les rendent quelque peu méconnaissables. Un *Vadum* gallo-romain ou gallo-franc est devenu **Voillecomte** (Haute-Marne), par suite de l'agglutination au nom vulgaire de cette localité d'un surnom du XII^e siècle, exprimant qu'elle appartenait au domaine d'un comte, le comte de Champagne. L'altération est plus grande encore dans le nom moderne du lieu que des chartes du XII^e siècle appellent *Vadum Passonis*, nom latin qui, de *Woepasson* est devenu **Vaupoisson** (Aube). Un autre composé de *vadum* est *Vadum petrosum*, dont les formes vulgaires ont été énumérées ci-dessus (n^o 681).

734. Le mot gaulois *condas* ou *condate* a pour équivalent latin le mot pluriel *confluentes* qui, dès l'époque romaine, désignait un *castrum* situé au confluent de la Moselle et du Rhin, et qui n'est autre que la ville actuelle de Coblenz (Prusse rhénane). Selon les régions ce nom latin *Confluentes* a subi dans la langue vulgaire des altérations diverses : **Conflans** (Ain, Drôme, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise), **Confolens** (Charente, Haute-Vienne), **Confolent** (Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **Conflent** (Corrèze), **Couffoulens** (Aude), **Couffouleux** (Aveyron), **Coufouleux** (Tarn), **Comblain** (Belgique, province de Liège), **Coublanc** (Haute-Marne, Saône-et-Loire).

735. A côté de *Confluentes*, il convient de signaler les noms exprimant une situation, sinon au confluent, du moins dans le voisinage de deux cours d'eau. *Inter Amnes* est représenté par **Entrammes** (Mayenne) et par **Antran** (Vienne). *Inter Aquas* est l'origine des noms modernes **Entraigues** (Indre, Isère, Puy-de-Dôme, Savoie, Var, Vaucluse), **Entraigues** (Aveyron, Corrèze), **Entre-Aigue** (Savoie), **Antraigues** (Ardèche, Cantal, Corrèze). *Inter ambas aquas* est devenu **Tramesaigues** (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées).